



Asfad – SPVCIF

(Service de Prévention des Violences
Conjugales et/ou Intra-Familiales)

RAPPORT D'ACTIVITE 2020

Asfad - SPVCIF

146 A rue de Lorient - CS 64418

35044 RENNES Cedex

TEL. 02 99 59 60 01 – FAX. 02 99 33 27 20

SOMMAIRE

Présentation rapide : Asfad, Pôle Cohésion Sociale, SPVCIF, l'équipe	4
L'ECOUTE	6
Rappel du cadre d'intervention.....	6
Nouvelles situations reçues et nouveaux dossiers ouverts au Service d'Ecoute 02-99-54-44-88.....	7
L'ACCUEIL DE JOUR	17
Rappel du cadre d'intervention.....	17
Missions.....	17
L'accueil sans rendez-vous	17
Le soutien psychologique	19
Groupe de parole.....	20
L'A.L.T.	21
Rappel du cadre d'intervention.....	21
Les 5 hébergements dédiés	21
Les personnes accueillies.....	21
Les sorties	21
Travail partenarial.....	22
PREVENTION	23
Communication du n° départemental.....	23
Déploiement du jeu « est-ce aimer ? »	23
LE DISPOSITIF D'ISCG	24
Origine des postes	24
Développement de l'unité ISCG à l'Asfad.....	24
Origine des demandes d'interventions	25
Rappel du cadre d'intervention.....	26
Réunions Asfad	26
ANISCG.....	26
Chantiers 2020.....	27
ISC RENNES	28
L'organisation du poste.....	28
Origine des interventions.....	28
L'ISC au cœur d'un maillage partenarial	28
L'activité de l'ISC en 2020.....	30
La participation dans les réseaux VIF	33
Evolution pour le poste	33

ISG VITRE COMMUNAUTES ET PAYS DE LA ROCHE AUX FEES	35
L'organisation du poste	35
Origine des interventions	35
L'ISG au cœur d'un maillage partenarial	36
L'activité de l'ISCG en 2020	36
La participation à des groupes de travail et à des formations	38
ISG COMPAGNIE DE GENDARMERIE DE REDON	40
L'organisation du poste	40
L'activité de l'ISG en 2020	40
Le partenariat et la participation dans les réseaux VIF	41
La participation à des groupes de travail et à des formations	41
Evolution pour le poste	42
ISG DE FOUGERES.....	43
Contexte	43
L'activité de l'ISG en 2020	43
ISG COMPAGNIE DE GENDARMERIE DE RENNES	45
La mise en œuvre générale de la mission	45
L'organisation du poste	45
Origine des interventions	45
L'ISG au cœur d'un maillage partenarial	45
L'activité de l'ISG en 2020	45
La participation à des actions de communication médiatique	47
Evolution pour le poste	47
CONCLUSION ET PERSPECTIVES 2021 POUR LE SPVCIF.....	53
ANNEXES.....	55

Asfad

Cette année 2020 reste marquée par le contexte sanitaire. Elle nous a demandé de repenser nos organisations et nous a amené dans une sorte de créativité dans la façon d'exercer nos missions pour continuer de répondre aux besoins du public. Une importante réorganisation du fait du confinement en début d'année nous a amené à mettre en place une informatisation de tous les dossiers afin de faciliter le télétravail. Des pistes pour la suite une fois que le contexte sanitaire sera stabilisé afin de garder le positif et se repositionner au plus proche des personnes dans l'accompagnement proposé.

Pôle Cohésion Sociale

L'équipe des responsables de service s'est renouvelée en 2020 avec, en parallèle, une réorganisation du pôle Cohésion Sociale.

La responsable de service qui gérait le SHU et le SPVCIF est positionnée uniquement sur le SPVCIF à partir de mai 2020. Une résidence « L'Escale » est ouverte pour 32 places d'urgence pour femmes victimes de violence, du 15 mai 2020 au 15 février 2021.

La Révision du projet d'établissement est planifiée pour 2021 avec Consol et Compagnies qui accompagnera aussi l'élaboration du projet de service du SPVCIF.

SPVCIF

Réorganisation sur le service afin de mutualiser les moyens humains et de travailler en équipe pluridisciplinaire.

La Mission d'évaluation CHRS est désormais rattachée à un autre service du pôle. Une co-réponse à un appel à projet du département se fait avec le Planning Familial pour sensibiliser aux violences sexuelles et sexistes auprès d'AGV 35 et à la problématique des violences conjugales en s'appuyant sur l'outil « est-ce aimer ? ». Cette intervention sera reportée en 2021 du fait des contraintes sanitaires.

A la fin de l'été 2020, une expérimentation débute de septembre à décembre 2020 avec des fonds d'Archipel Les Utopies et des fonds du F.I.P.D (Fonds Interministériels de la Prévention et de la Délinquance) qui va permettre de déployer les créneaux d'ouverture de l'accueil de jour et de diversifier les modalités d'accompagnement.

Dans le cadre de cette expérimentation, des rencontres partenariales ont été faites : SPIP ; service de médecine légale et le CRAVS ; Jean-René Gouriou ; espace social commun des Champs Manceaux et CDAS de Villejean ; Lucie Cavey...

Les partenaires rencontrés :

De nombreux partenaires ont une place prépondérante dans l'exercice de nos missions au quotidien.

Des réunions de travail ont lieu avec la D.D.F.E et les Associations membres de la plateforme : UAIR, CIDFF et Planning Familial.

Nous avons eu la visite de la Maire de Rennes Mme Appéré en fin d'année 2020 sur l'accueil de jour.

Des échanges ont eu lieu au niveau du département avec Mr Bouttin, Chef du Service Vie Sociale à l'Agence du Pays de Rennes ; Mr Fournier, Responsable de l'Agence Départementale du Pays de Brocéliande ; Pauline Salaun, Chargée de mission Egalité femmes-hommes et laïcité et les différents responsables vie sociale du 35 ; Mme Pardoux de la C.R.I.P (Cellule départementale de recueil et de traitement et d'évaluation), les CDAS de Kléber et du Blosne.

Plusieurs rencontres avec Liberté Couleurs : présentation et réflexion autour des actions de prévention et du lien à construire autour d'un outil « les p'tits sourires » pour le proposer aux enfants qui viennent à l'accueil de jour.

Réunion avec la Direction de l'habitat Social afin de présenter nos missions respectives.

Des rencontres ont été organisées avec AGV 35 : proposition d'intervenir auprès de l'équipe pour présenter le service et réponse à un appel à projet conjointement avec le planning familial pour proposer une demi-journée d'intervention autour de la thématique des violences sexuelles et sexistes et les violences conjugales et/ou intrafamiliales.

Rencontres avec Coallia afin d'identifier les axes communs dans la construction d'une éventuelle convention non finalisée en 2020.

Rencontre avec une association nantaise, Résonantes qui porte une application App'elles : présentation de l'application App'elles / atelier auprès des femmes accueillies et journée projetée de formation des professionnel-le-s de l'Asfad en 2021.

Le RPRVFF : Réseau Professionnel Rennais des Violences faites aux Femmes : ce réseau propose des temps d'échanges qui regroupent tous les acteur-ice-s concernant par cette thématique dans l'idée de renforcer la connaissance interprofessionnelle et de faciliter les démarches des victimes (réponse globale), voire de proposer des outils ressources.

Le SIAO : rencontre pour présenter les mission et l'articulation avec la mission PVV qui est un Samu social dédié aux personnes victimes de violences conjugales et intrafamiliales.

Schéma départemental et rencontre avec le procureur de la république concernant le dispositif porteur de paroles.

Cellule dédiée à la prise en charge opérationnelle de cas particuliers de femmes victimes de violences conjugales portée par la préfecture qui se met en place suite aux mesures annoncées découlant du plan national stratégique en novembre 2019.

Groupe FAS RDS qui se réunit 2/3 fois par an auquel participent les différents responsables de service des associations adhérant à la FAS afin d'améliorer l'inter connaissance et d'échanger sur les accompagnements et les pistes possibles pour certaines situations.

Groupe RDS Grand Ouest et ANISCG : proposition de pouvoir avoir un lieu d'échanges qui permettent de partager les spécificités de management des postes ISCG et de pouvoir construire des outils et de sa faire ressource.

Réponse en octobre à un appel à projet du Ministère de la Solidarité et de la Santé et le Ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports pour l'obtention d'un label « pacte de l'enfance » en première intention et en vue de la création d'un répertoire numérique d'actions et d'outils pédagogiques relatifs à la thématique de la prévention des violences et aux droits de l'enfant.

L'accueil des stagiaires :

Accueil d'un stagiaire de la police municipale et une stagiaire assistante sociale en 3^{ème} année sur le service d'écoute. Accueil sur une journée d'une stagiaire assistante sociale en 2^{ème} année auprès de l'ISG de Redon.

Formation pour la responsable de service :

- Secret professionnel et informations partagées
- Responsabilités respectives des Etablissements, Services et Professionnels
- Réunion par l'OPCO sur le CPF
- Visio conférence avec Karen Sadlier proposée par le réseau VIF de Redon

Les réunions Institutionnelles :

Sur le plan institutionnel : journée associative, assemblée générale ; réunion plénière Asfad et réunion plénière du pôle Cohésion Sociale ; conseil de pôle cohésion sociale.

Des réunions d'équipe avec le S.P.V.C.I.F, des temps en individuel avec chaque I.S.C.G par trimestre et des bilans internes avec les forces de l'ordre ainsi que les COPIL.

Des temps d'analyse de la pratique entre responsables de service tous les trimestres sont planifiés.

L'équipe

L'Équipe sociale : un assistant social ; deux éducatrices spécialisées ; une éducatrice de jeunes enfants ; une psychologue.

Le relais de l'écoute est pris par l'équipe sociale des SIS (services insertion sociale du CHRS) après 17h et jusqu'à 22h. Pour la nuit, c'est la veille de nuit qui prend le relais et un cadre d'astreinte est joignable à tout moment afin de valider ou non une demande de mise en sécurité. Le matin de 8h à 9h, le relais est repris par les SIS.

L'ECOUTE

Le n° d'appel départemental d'écoute dédiée aux violences conjugales et/ou intrafamiliales
au 02-99-54-44-88



Rappel du cadre d'intervention

Le CPOM a été signé en 2016, pour la période 2016-2020 et reconnaît l'activité d'écoute de la plateforme comme une activité du CHRS.

Pour 2020, qu'en a-t-il été de l'activité de la « Plateforme » ?

Les missions d'information, d'orientation et de conseil de ce numéro de la Plateforme restent bien repérées. Ces missions sont également portées par d'autres associations sur plusieurs zones du département (CIDFF ; SOS Victimes/AIS ; Intervenant social en commissariat et en gendarmerie...). Des réponses de proximité peuvent aussi être apportées.

La mission de mise en sécurité par l'hébergement d'urgence, (distincte de la « Plateforme » puisqu'il s'agit de l'activité du CHRS mais très fortement articulée avec elle) **reste également très bien repérée et très sollicitée.**

Faire le numéro d'appel de la Plateforme équivaut également à une demande d'écoute, de conseils et d'aide à « y voir clair ». Cette demande peut nécessiter des entretiens en face à face, essentiellement lorsque la personne ne parle pas ou peu français.

Les appels téléphoniques adressés au numéro de la « Plateforme Départementale de lutte contre les violences faites aux femmes » sont gérés par le Service qui a des missions plus larges que celles qui lui sont assignées dans le cadre de la Plateforme. L'ensemble peut être décrit comme suit :

A partir de la réception des appels téléphoniques adressés au numéro de la Plateforme départementale de lutte contre les violences faites aux femmes, depuis sa création en mars 1990 :

- Ecouter les appels des personnes victimes de violences
- Proposer de poursuivre cette écoute au moyen de nouveaux appels
- Proposer de **poursuivre cette écoute par des entretiens à l'Accueil de jour**, soit avec un travailleur social, soit avec la psychologue
- Orienter les personnes vers les services compétents : Avocats, médecins, Police ou Gendarmerie, Associations de la plateforme (SOS victimes, le planning familial, le CIDFF, L'UAIR...)

A partir de l'accueil des personnes qui se présentent à leur initiative (« spontanément ») au service (les visites) :

- Proposer une première écoute en présentiel par les travailleur.euse.s sociaux.ales
- Proposer de poursuivre en entretien sur ou sans rendez-vous selon les besoins exprimés par la personne
- Orienter les personnes vers les services compétents

Dans les deux cas précédents et également à la suite d'appels de services (gendarmerie, police, 115, particuliers...) :

- Evaluer le besoin de mise en sécurité et voir les différentes possibilités dans ce cadre : héberger dans l'urgence les femmes victimes de violences, solliciter d'autres hébergements d'urgence portés par Le Goéland à Saint Malo ou par l'AIS sur Redon ou bien, explorer des possibilités en logements communaux d'urgence. Il y a aussi la possibilité de solliciter des nuitées hôtelières dans un cadre précis.

Nouvelles situations reçues et nouveaux dossiers ouverts au Service d'Ecoute 02-99-54-44-88

Evolution du nombre de nouvelles situations reçues

Comme les années passées, nous avons cherché à repérer le nombre de nouvelles situations adressées plus spécifiquement à la Plateforme. Chaque appel correspondant à une situation ou une personne. Chacun des appels adressés au service peut donner lieu ensuite à d'autres appels, à des entretiens au sein du service, à un hébergement d'urgence.

Les appels répertoriés concernent :

- des femmes victimes de violences qui demandent une protection sous la forme d'un hébergement
- des personnes ou des proches, hommes ou femmes, qui vivent une situation de crise conjugale et qui souhaitent y réfléchir
- des personnes ayant un besoin d'écoute dans un moment de crise
- des personnes ayant besoin de parler (aide à la verbalisation)
- des demandes d'informations administratives ; sociales ; médicales ; juridiques
- des partenaires : travailleurs sociaux ; police/gendarmerie ; hôpitaux ; Ecoles... souhaitant échanger sur une situation se présentant à eux, avant une orientation.
- des personnes demandant un logement.
- des personnes qui demandent un hébergement, du fait des violences ou pour un autre motif.

Les appels se répartissent de la façon suivante :

ANNEE	Nb de nouvelles situations	
	Plateforme	Hors violence
2020	663	215
	878	

Le nombre de 878 ne correspond pas exactement à 878 personnes différentes. Par exemple, un certain nombre d'entre elles appelle anonymement la première fois, et donc, lors du second appel, il est impossible de faire un rapprochement avec le nom de famille. Un second dossier est alors ouvert. D'autre part, une femme a appelé pour évoquer un problème de violence conjugale concomitant à un harcèlement subi dans le cadre de son travail. Un seul dossier est ouvert pour cette personne, mais statistiquement les deux types de violence étant différents, la personne est alors comptabilisée deux fois.

Suite à un premier appel téléphonique, certaines femmes vont rappeler, soit pour un complément d'information, soit suite à de nouvelles violences, pour approfondir leur réflexion ou pour une demande d'accueil d'urgence ou bien encore pour prendre rendez-vous.

La part des nouvelles situations reçues au titre de la plateforme diminue légèrement en 2020 avec 663 appels (contre 685 en 2019).

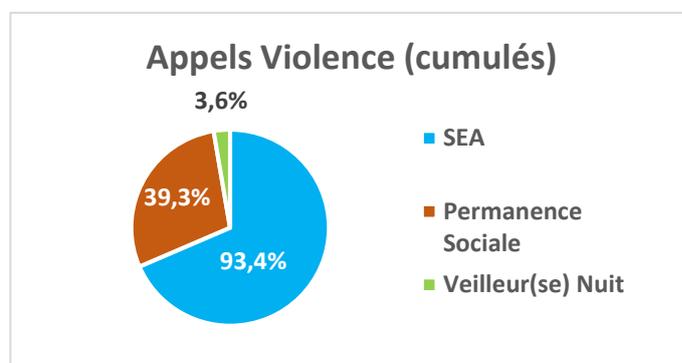
On peut faire l'hypothèse que la crise sanitaire a pu, lors du confinement, limiter les appels téléphoniques des femmes victimes du fait de la présence au domicile de l'auteur des violences. Les modalités d'échanges ont pu s'opérer via les mails permettant un mode de communication plus discret. On peut remarquer que le nombre total d'appels ayant beaucoup baissé, la part des appels liés à la violence est, elle, en hausse. Elle représente 75,5 % des appels. On note aussi que 98 % de ces nouvelles situations sont des demandes féminines.

Toutes situations cumulées (les nouvelles situations et celles déjà connues) : le service a reçu au total 1.509 appels, dont 1.197 au titre de la plateforme téléphonique violence (contre 1.392 en 2019). Il y a donc 534 situations déjà connues.

Suivant les horaires, les appels sont accueillis de la façon suivante :

- ✓ Par le service, du lundi au vendredi, entre 9h et 17h
- ✓ Par le permanent social, après 17h, les week-ends et les jours fériés et les matins entre 8h et 9h
- ✓ Par les veilleur.euse.s entre 22h et 8h du matin.

DEMANDES RECUES PAR	TOTAL	
SEA	820	68,5%
Permanence Sociale	345	28,8%
Veilleur(se) Nuit	32	2,7%
	1 197	100%



Evolution du nombre des appels reçus au SEA directement ou via le permanent social, le veilleur... depuis 10 ans

En 10 années, le nombre d'appels a plus que doublé. La baisse de 2020 s'explique par le contexte sanitaire : en proportion, les appels liés à la violence sont eux en augmentation : 878 pour les nouveaux appels parmi lesquels 663 qui ressortent de la violence conjugales (75,5%).

Qui oriente vers le N° de la Plateforme ?

Demande faite par :	Plateforme	%
la personne elle-même	378	57,0%
un service	179	27,0%
Police/Gendarmerie	31	4,7%
un proche	74	11,2%
Non renseigné	1	0,2%
TOTAL	663	100,0%

Plus d'un appel sur deux est réalisé directement par les femmes elles-mêmes, ce qui permet de dire que **l'existence d'un numéro d'appel spécifique pour les femmes victimes de violence reste pertinente**. Près d'un tiers des appels est adressé par d'autres services auxquels les femmes ont d'abord fait appel, ce qui montre l'importance du travail en réseau et de la **nécessité de communiquer sur la présence de ce numéro spécifique sur le département**.

Qui appelle la Plateforme au 02 99 54 44 88 ?

Son âge

Pour un tiers des appels, ce sont des femmes entre 26 et 49 ans. Les jeunes majeures (18/25 ans) représentent environ 13% et le pourcentage était sensiblement le même en 2019.

Sa situation familiale

A l'instar de 2019, nous observons une proportion plus forte des femmes victimes de violences conjugales dans le cadre du concubinage ou d'un PACS. L'union libre n'est donc pas un contexte qui « protège » des violences. C'est bien au sein du couple que la violence émerge, sans lien avec sa forme juridique. En outre, les cas dits « conflictuels » liés à une séparation ou un divorce représentent une part importante des situations de violence.

Logement au moment de la demande (uniquement pour le public de la plateforme)

Logement au moment de la demande	Nb	%
A son domicile, en couple	384	57,9%
A son domicile, seul (e)	95	14,3%
Chez des amis	29	4,4%
Dans la famille	71	10,7%
Dans un établissement de soins	8	1,2%
Sans domicile	13	2,0%
Hébergement d'urgence	21	3,2%
Autre	38	5,7%
Non renseigné	4	0,6%
TOTAL	663	100,0%

Près de 58 % des femmes vivent au domicile du couple au moment de l'appel, la proportion étant passée de 52,8 % en 2019 à 57,9 % en 2020. Une autre partie a déjà « dé-cohabité » d'avec le conjoint et a trouvé une solution de repli dans des formes de logements diverses : amis, famille, foyer..., ou est sans domicile. Cette dernière catégorie augmente cependant.

Les enfants à charge :

Enfants à charge	Plateforme	%
Pas d'enfant à charge	232	35,0%
1 enfant à charge	170	25,6%
2 enfants à charge	124	18,7%
3 enfants à charge	51	7,7%
+ de 3 enfants à charge	29	4,4%
non renseigné	57	8,6%
TOTAL	663	100,0%

Sur les 663 victimes de violence, 431 victimes (65%) ont déclaré avoir au moins un enfant à charge. Cela témoigne bien du fait que les enfants sont souvent concernés par les violences conjugales.

Son origine géographique :

L'Ille et Vilaine représente 94,6 % des appels (% en hausse).

Avec **60,5 % des appels, Rennes et son agglomération** restent les secteurs du département qui rassemblent une forte proportion des appels (56,8 % en 2019), **notamment au sein des quartiers sensibles à forte densité de population** : Maurepas, Le Blosne, Villejean-Beauregard.

Rennes Métropole représente environ 20 % et Rennes 40,5 %.

Le reste du département est aussi fortement concerné avec 34,1 % des appels (stable), ce qui rappelle le périmètre départemental du numéro de la Plateforme.

La Plateforme reste aussi sollicitée par des **femmes bretonnes qui ne résident pas sur le département (2,3 %)**. La plateforme d'écoute agit alors comme une Plateforme d'écoute et d'accueil s'adressant à toute femme de Bretagne et au-delà (**3,1 %**) confrontée aux violences.

Pour quelles raisons appelle-t-on ? :

Plusieurs motifs peuvent être repérés au cours d'un appel :

Motif de la demande (violence)

Pour 63,4 % des appels, les femmes sollicitent une écoute ainsi que des renseignements. La part de ces demandes, dans le cadre des violences, augmente régulièrement. Les demandes concernant l'Accueil de Jour représentent près de 11 % des appels (en légère augmentation).

La part des demandes d'hébergement en urgence diminue, ainsi que celles en insertion. Pour l'ensemble, 25,9 % des appels, il s'agit d'une demande d'hébergement, soit en urgence, soit préparée (contre 31,5 % en 2019). Comme nous l'avons évoqué dans l'introduction, la mission de mise en sécurité, articulée avec le CHRS, reste bien repérée.

Motif de la demande (hors violence)

Le motif principal des appels hors violence est une demande d'un hébergement en insertion. Les demandes qui arrivent en seconde position concernent des renseignements.

Les appels pour une demande d'hébergement en insertion (39,1 %) sont en baisse alors que ces dernières années, ils étaient en hausse constante (41,8 % en 2019, 41,1 % en 2018, 38,4 % en 2017, 39,6 % en 2016).

Comme 2020 a été une année de transition pour cette mission qui a été transférée sur un autre service, il se peut que la baisse s'explique ainsi d'autant plus, avec le contexte sanitaire qui est venu stabiliser les hébergements d'urgence et prolonger la trêve hivernale aussi jusqu'à l'été 2021.

De quelles violences s'agit-il ?

	2 225	réponses
FORMES DE VIOLENCE (cumuls)	Nb	%
VIOLENCES PHYSIQUES	680	30,6%
<i>1 fois</i>	39	
<i>plusieurs fois</i>	459	
<i>devant les enfants</i>	182	
VIOLENCES VERBALES / PSYCHOLOGIQUES	961	43,2%
<i>1 fois</i>	1	
<i>plusieurs fois</i>	651	
<i>devant les enfants</i>	305	
<i>en présence d'autres enfants</i>	3	
<i>non présentation enfant / enlèvement</i>	1	
VIOLENCES SEXUELLES	128	5,8%
<i>1 fois</i>	5	
<i>plusieurs fois</i>	52	
<i>devant les enfants</i>	2	
<i>en présence d'autres enfants</i>	0	
<i>viol</i>	54	
<i>autres agressions</i>	12	
<i>prostitution</i>	3	
VIOLENCES FINANCIERES / ECONOMIQUES	456	20,5%
<i>interdiction d'accès aux moyens de paiement</i>	48	
<i>Intrusion et maintien de force au domicile de la victime</i>	109	
<i>confiscation des papiers</i>	26	
<i>Abus de confiance, escroquerie, vol</i>	22	
<i>non-paiement de la pension alimentaire</i>	3	
<i>contrôle des actes</i>	233	
<i>abandon du partage des charges du foyer</i>	15	
TOTAL	2 225	100,0%

Les formes de violences se cumulent la plupart du temps. Par exemple, la violence psychologique se traduit souvent par de la violence verbale. La violence physique est souvent précédée de violence psychologique.

Parmi les 663 appels relatifs aux violences, les violences verbales et/ou psychologiques restent très majoritaires. Quant aux violences physiques, la tendance à la réitération des violences reste très importante, dans toutes les formes de violence. Les insultes, les privations sont de mieux en mieux repérées comme étant des violences et font l'objet d'appels de plus en plus fréquents. Nous repérons à nouveau que la violence, quelle que soit sa forme, s'exerce fréquemment devant des enfants (492 fois citée) et que les cumuls de formes de violences sont très importants.

Les formes de violences se cumulent la plupart du temps. Par exemple, la violence psychologique se traduit souvent par de la violence verbale. La violence physique est souvent précédée de violence psychologique : le nombre cumulé de violences signalées entre 2017 et 2020 est passé de 1.267 à 2.225.

Dans la rubrique « Autres agressions » parmi les violences sexuelles, sont indiqués onze cas de risque de mariage forcé (hors tableau). Le chiffre a plus que doublé comparativement à 2019. La privation de nourriture a été signalée dans 23 situations (hors tableau) contre 5 en 2019. Enfin, 85 cas de dégradation du logement et/ou des effets personnels de la victime ont été répertoriés (hors tableau), contre 52 en 2019.

Auteur désigné des violences

Dans 91 % des cas, il s'agit de violences conjugales exercées soit par le conjoint/concubin, agissant dans la sphère privée, (71,2 %) soit par l'ex conjoint/concubin (19,8 % en très légère hausse).

Les violences intrafamiliales représentent 4,5% des situations traitées.

Le harcèlement au travail est inexistant parmi les appels reçus.

En 2020, 2 appelants étaient eux-mêmes les auteurs des violences (hors tableau).

Facteurs aggravants

	286	réponses
FACTEURS AGGRAVANTS	Nb	%
Alcool	128	44,8%
Stupéfiants	43	15,0%
Médicaments	3	1,0%
Avec arme	25	8,7%
Problème de psychopathologie mentale	30	10,5%
Autre	57	19,9%
TOTAL	286	100,0%

Les 286 réponses sont des cumuls : certaines victimes évoquent un agresseur sous emprise de drogue(s) et d'alcool, par exemple. Ces informations restent difficiles à recueillir.

Il semble que les facteurs favorisant le déclenchement des violences soient :

- La prise d'alcool (pour 44,8 % et de produits stupéfiants pour 15 %)
- Les troubles du comportement violents de nature psychiatrique concernent environ un appel sur dix
- L'utilisation d'armes est à 8,7% (contre 8,5 % en 2019 et 4,5 % en 2018).

Facteurs de vulnérabilité

Les 523 réponses sont des cumuls : par exemple, une femme enceinte peut souffrir d'un handicap, une femme âgée peut avoir aussi des problèmes de santé.

Les problèmes de santé et/ou une fragilité psychologique génèrent chez les personnes victimes de violence un état particulier qui limite leurs capacités de réaction face aux violences.

L'écoute téléphonique permet de soutenir des démarches personnelles déjà engagées dans des actions ou des procédures :

DEMARCHES ENTREPRISES PAR LA PERSONNE (cumuls)	Nb	% sur 2484 réponses renseignées
DANS LA VIE PRIVEE	1061	43%
Poursuite de la vie commune	44	
Séparation/divorce envisagé	379	
Quitter le domicile	298	
Demande d'hébergement d'urgence	203	
Autre	137	
DANS LE DOMAINE SOCIAL	555	22%
Assistant Social de secteur	240	
Intervenant Social Hôtel de Police / Gendarmerie	43	
AS spécialisé	96	
Autre	176	
DANS LE DOMAINE PSYCHOLOGIQUE	119	5%
Conseil conjugal	13	
Groupe de Parole	6	
Psychologue-Psychiatre	64	
Psychologue-Hôtel de Police	1	
Association partenaire Plateforme	16	
Autre	19	
DANS LE DOMAINE SANITAIRE	252	10%
Hospitalisation	68	
Médecine légale	41	
Médecin généraliste	75	
Autre	68	
DANS LE DOMAINE JUDICIAIRE	497	20%
Dépôt de plainte	194	
Main courante / renseignements judiciaires	30	
Avocat	79	
Autre	194	

On remarque que, pour plus de 4 femmes sur dix, une démarche afin de modifier la vie privée a déjà été réalisée, notamment le départ du domicile ainsi que la demande de divorce.

22 % des femmes ont fait appel à un service social.

20 % ont déjà engagé une procédure judiciaire, notamment vers un dépôt de plainte.

5 % « *seulement* » ont pu avoir recours à une aide psychologique. Le coût élevé pour accéder à ce type d'aide est souvent un frein.

L'écoute permet également d'orienter vers des relais internes ou externes :

ORIENTATIONS SUGGEREES PAR LE SERVICE	Nb	% sur 1 307
<u>(cumuls)</u>		réponses renseignées
Accueil de Jour	256	19,6%
Dépôt de plainte	192	14,7%
Main courante (Police)	7	0,5%
PV de renseignements judiciaires (Gendarmerie)	4	0,3%
Consultation médicale	33	2,5%
Consultation psychologue/psychiatre	21	1,6%
Groupe de Parole	4	0,3%
Avocat	60	4,6%
Informations juridiques auprès d'associations	10	0,8%
AS de secteur	158	12,1%
Intervenant social Hôtel de Police / Gendarmerie	45	3,4%
Accompagnement Social Spécialisé (hors polyvalence de secteur : étbt spéc, ITEP, IME, Alcoologie, CHGR...)	13	1,0%
Demande d'hébergement d'urgence	214	16,4%
Demande d'hébergement en insertion	10	0,8%
Joindre une asso. Partenaire Plateforme	69	5,3%
Autre orientation (non précisée)	211	16,1%
	1307	100,0%

Le nombre d'orientations suggérées est stable comparé à 2019. L'orientation vers l'Accueil de Jour reste la plus fréquemment réalisée et en constante augmentation chaque année, suivie de près par les orientations vers les demandes d'hébergement d'urgence (16,4 %) et le dépôt de plainte (14,7 %). L'orientation vers l'Assistant.e Social.e de secteur est aussi fréquemment proposée (12.1%).

Les mises en sécurité

Nous avons comptabilisé **263 demandes de mise en sécurité pour l'année 2020** et sur ce nombre, **196 situations ont effectivement été mises en sécurité.**

L'écart entre les demandes et les mises en sécurité effectives peut s'expliquer par le fait que les conditions de mise en sécurité dans des hôtels ne répondent pas aux besoins des femmes et des enfants :

- éloignement du territoire d'origine avec déscolarisation des enfants
- arrêt des étayages éducatifs en place
- risque de perte de son emploi
- pas véhiculées
- souvent inadaptées pour faire la cuisine
- manque d'espace
- pas le sentiment d'être en sécurité

Certaines refusent alors d'aller à l'hôtel, n'arrivant pas à se projeter ainsi.

Effectivement, les entrées en hébergements d'urgence dédiés ne se font que très rarement dans la mesure où les places sont déjà toutes occupées.

Pour comparaison, en 2019, **168 mises en sécurité avaient été effectuées.** Nous n'avions pas comptabilisé sur cette année le nombre total de demandes de mises en sécurité.

Les hébergements dédiés ou les possibilités existantes sur le 35 :

23 places d'HU dédiées sur Rennes à l'Asfad

7 Places d'HU aux Goélands à St Malo et une place sur Redon portée par l'AIS.

Certains logements communaux d'urgence peuvent être mis à disposition très temporairement.

Une autre modalité d'échanges par mail ou sur le site de l'Asfad

Les sollicitations par mail ont été peu utilisées comme « écoute écrite » pendant le confinement ou en dehors. Cette pratique ne peut donc pas être considérée comme un support à l'accompagnement à proprement parlé pour le moment. Cela permet plutôt de donner les coordonnées du service, d'informer sur la possibilité de pouvoir rappeler sur le créneau 9h/17h.

Exemple d'accompagnement :

1°) « Mme A appelle le service d'écoute pour sa nièce. Celle-ci lui a montré des marques sur son corps, suite à une dispute avec son conjoint. Elle est inquiète car elle repère un changement de comportement depuis plusieurs mois chez cette jeune femme qui s'isole de ses amies. Elle a pris beaucoup de poids, elle a arrêté sa formation. Elle a tenté de lui en parler mais sa nièce minimise la situation. Elle est démunie et demande comment notre association peut l'aider. Nous proposons que sa nièce nous contacte. Celle-ci le fait dans un second temps.

Mme A se retire de la pièce pour laisser sa nièce parler librement au téléphone. Nous expliquons le fonctionnement et la confidentialité de l'échange. La jeune femme n'a pas de question ou de demande en particulier. Elle appelle sur conseil de sa tante dit-elle.

Elle comprend les inquiétudes de sa tante mais dit avoir sa part de responsabilité dans les disputes avec son compagnon. Elle se plaint que son entourage soit si critique sur sa relation amoureuse. Elle demande que son choix soit respecté. Nous ne forçons pas la discussion et lui indiquons qu'elle peut toujours nous rappeler si elle en ressentait le besoin. Elle demande que cette écoute reste anonyme, nous confirmons que donner son identité reste volontaire, par contre l'écouterne donne son prénom. »

2°) « Mme V. appelle le service d'écoute de manière rapprochée, lors de moments de panique car elle se dit dépassée par les comportements de son conjoint. Elle est perdue dans les choix à faire, a « peur de sa violence » mais a « peur de le quitter » explique-t-elle. Elle est partie quelques jours chez ses parents, puis est revenue au domicile conjugal. Un nouvel épisode de violence éclate. Elle appelle à nouveau. Elle est dans un parc avec son bébé. Elle n'arrive pas à rentrer au domicile où son conjoint l'attend et nous demande si nous pouvons l'accueillir en urgence: elle voudrait se reposer. Nous lui rappelons que c'est un hébergement à l'hôtel qui est à envisager. Elle ne veut pas être isolée dans une chambre d'hôtel. Nous réfléchissons aux autres options et elle ne voit qu'un retour chez ses parents. Cette solution fait monter l'angoisse car son conjoint a menacé de brûler leur maison et elle devra aussi faire face à leur inquiétude et leur lassitude. Ses parents vivent à 1h30 de Rennes. Au téléphone, elle nomme avoir des vertiges car elle dort peu. Peut-elle conduire dans cet état ? ne prend-elle pas trop de risques? L'échange téléphonique dure depuis 45 min avec beaucoup d'émotions. Elle entend nos questionnements et finalement pense à une amie qui devrait accepter de l'aider. Nous convenons qu'elle aille chez cette personne dès à présent et que le lendemain, nous l'attendons à l'accueil de jour pour prendre le temps de discuter, hors d'un temps de crise. Elle se présente le lendemain au service. L'échange est calme et posé. Mme V prévient ensuite ses parents de son arrivée. Elle y reste une semaine et retourne au domicile. Elle nous rappelle expliquant qu'elle ne peut pas quitter cet homme, le père de son bébé, elle n'y arrive pas, espère qu'il va comprendre et changer. Nous la rassurons sur ses allers-retours et son tiraillement. Nous valorisons sa démarche d'appeler, de venir à l'accueil de jour et rappelons notre disponibilité pour continuer la réflexion ensemble ».

L'ACCUEIL DE JOUR

Rappel du cadre d'intervention : repères apportés par le plan interministériel de lutte contre les violences faites aux femmes 2011/2013 :

« L'Accueil de jour est un dispositif de **proximité**, clairement identifié mais banalisé, accueillant les femmes victimes de violences, en **accès libre durant la journée**. Il a vocation à **prendre en charge, accompagner et organiser la sortie des violences pour la femme**.

Très concrètement, une série de rendez-vous lui permettront d'organiser le retour à l'autonomie dans un contexte sécurisant et de mise à l'abri. Ainsi, psychologues, assistants sociaux, juristes travailleront à **l'insertion sociale et économique de la personne**.

Ainsi, l'Accueil de jour permet de **prévenir les situations d'urgence**, telle l'organisation du départ des femmes victimes, sans passer par une structure d'hébergement d'urgence inadaptée à ce public spécifique (ce n'est pas un public précaire, marginalisé, ou bénéficiant de revenus insuffisants pour se loger, mais un public en danger) et coûteuse pour l'Etat (si l'on rapporte le coût de fonctionnement d'un Accueil de Jour à une celui d'une place en CHRS).

Missions :

Il remplira les fonction(s) suivante(s) :

- ✓ Orientation vers les acteurs / structures concernés en matière d'hébergement, de logement, de santé, d'aides financières, professionnelle (par l'intermédiaire d'entretiens ou par l'organisation d'espaces de documentation en libre accès, ou en orientant vers d'autres structures existantes) ;
- ✓ Accueil et prise en charge des enfants pouvant accompagner leur mère ;
- ✓ Mise à disposition de services de type domiciliation, boîte aux lettres, douche, laverie, bagagerie ;
- ✓ Soutien psychologique ;
- ✓ Aide dans les démarches administratives / conseil juridique ;
- ✓ Expression et échange (par exemple par l'intermédiaire de groupes de parole ou encore par des entretiens individualisés) ».

L'accueil de jour sur RDV

Jusqu'à la mise en place de l'expérimentation fin 2020 et les nouveaux moyens alloués à l'accueil de jour, **les entretiens se faisaient quasi exclusivement sur rendez-vous** puisqu'une seule professionnelle était présente sur les créneaux d'ouverture, ce qui rendait le double accueil inconfortable.

Pour les créneaux sur rendez-vous en présentiel, 95 femmes (125 en 2019) ont été accompagnées à l'accueil de jour en présentiel, et 30 ont bénéficié de plus d'un entretien.

Le contexte sanitaire nous a obligé à fermer nos locaux du 15 mars au 30 juin.

Nous avons donc dû réorganiser notre accueil et procéder par téléphone. Pendant cette période, 101 entretiens téléphoniques ont pu être proposés pour 3 à 10 femmes par semaine, souvent pour des femmes qui demandaient à être recontactées car le confinement pouvait rendre la situation conjugale plus difficile ou révéler des difficultés devenues insupportables. Ce soutien téléphonique pouvait parfois devenir le seul point d'accroche pour des femmes qui parvenaient peu ou pas à solliciter d'autres services d'aide.

Des enfants étaient présents dans toutes ces situations.

La première demande est presque toujours une demande d'écoute et de soutien, les femmes cherchent à faire le point sur leur situation, à comprendre.

Nous leur proposons une écoute, verbalisons avec elles les émotions, identifions les violences et leur proposons une ou des orientations en fonction de leurs besoins.

Il s'agit d'orientations vers :

- Un.e psychologue,
- Une structure partenaire qui peut leur proposer des informations juridiques, sanitaires, sociales (relogement, relogement prioritaire, aides financières,)
- Un dépôt de plainte,
- Une mise en sécurité, ...

L'accompagnement peut durer de quelques mois à quelques années. Les femmes peuvent nous solliciter à toutes les étapes de la vie conjugale. Certaines viennent quelques fois puis mettent fin à l'accompagnement, d'autres peuvent revenir en fonction de leur actualité. La séparation ne mettant pas forcément fin aux violences mais pouvant en modifier la forme, l'accompagnement peut durer longtemps après la séparation.

L'accueil sans RDV : De septembre à fin décembre 2020, une expérimentation temporaire a pu ouvrir et permettre un accueil avec et sans rendez-vous les lundis, mardis, mercredis, jeudis en journée en continu et vendredis matin. Cela a permis d'accueillir sans délai les personnes orientées par l'écoute, la permanence et d'autres partenaires. Ces temps ont rapidement été investis par les femmes qui pouvaient venir seules ou accompagnées parfois d'un travailleur social, échanger avec un.e professionnel.le de l'accueil de jour et rencontrer d'autres femmes. Les temps d'accueil ont été maintenus pendant le reconfinement d'octobre, en veillant à ce que les unités familiales ne se croisent pas.

Vignette : « Lorsque Madame J vient pour la première fois au service en novembre 2018, elle cherche à garder secrètes son identité et celle de son compagnon. Elle vit toutes les formes de violences et mettra plusieurs mois avant de pouvoir en parler précisément. Elle a besoin de temps pour nous faire confiance, s'assurer que ces informations restent confidentielles. Elle est prise par des émotions très intenses comme la honte et la culpabilité. Elle a besoin d'être accompagnée pour percevoir les mécanismes à l'œuvre dans sa relation avec son compagnon. Petit à petit, elle a cessé de regarder autour d'elle afin d'éviter de déclencher une crise chez Mr. Elle ne peut plus aller faire les courses car chaque sortie est l'occasion de violences dès qu'elle lève le nez pour regarder dans les rayons. Elle est accusée de flirter avec tous les hommes qui croisent sa route. Elle a aussi cessé de relever ses mails et ses appels car chaque moment est l'occasion pour Mr de lui reprocher d'être en contact avec ses proches au détriment de leur relation. Les menaces réitérées envers ses proches la conduisent aussi à abandonner ces contacts pour éviter qu'ils ne soient à leur tour victimes de son compagnon. Quoiqu'elle fasse, elle est dénigrée, disqualifiée, menacée. Ce climat de violences la poussera parfois à s'en prendre à elle-même, pour en finir. Elle perd petit à petit toute forme de pouvoir d'agir sur sa vie. Cependant, elle restera en contact avec l'accueil de jour, un lieu qu'elle décrit comme sécurisant, où elle ne se sent pas jugée, où elle peut échanger en toute sécurité. Lorsque Madame se retrouve enceinte, la situation s'aggrave, cette grossesse est une surprise, monsieur refuse de se positionner, madame ne peut se positionner sans lui. Nous l'orientons vers le SAFED (Service d'Accompagnement des Femmes Enceintes en Difficultés). Pendant encore de longs mois, elle sera prise dans cette impuissance à agir et à penser. Les violences perdurent en présence de l'enfant. Pour le protéger, elle demandera à être mise en sécurité. En parallèle, le Juge des enfants, sollicité par le SAFED, décidera d'une mesure d'accompagnement éducatif pour l'enfant. Elle renouera avec des amis qui lui proposeront de l'héberger. Ces temps où elle est seule avec son fils lui permettront de souffler, de se recentrer sur l'enfant. Elle retourne parfois auprès de Monsieur pour lui permettre de garder le lien avec l'enfant, dans l'idée qu'il est de sa responsabilité de favoriser le lien père-enfant. Monsieur n'est pas à l'origine de ses visites, il continue de vivre dans le logement de Madame, qu'elle paie entièrement. Il refuse de partir ou de contribuer pendant longtemps, la veille de l'audience avec le Juge il commencera à prendre en charge certaines factures. Jusqu'ici, pour Madame, il était impossible de fixer son attention sur le matériel compte tenu de l'ampleur de la situation. Cependant elle a très peu de revenus. Nous lui proposerons alors un logement temporaire, le temps pour elle de régler cette situation. A l'occasion d'une énième altercation, Madame prendra la décision de porter plainte. Cette plainte ira rejoindre les trois autres en cours avec les autres compagnes et enfants de Monsieur. Aujourd'hui, Madame poursuit son accompagnement à l'accueil de jour, la distance avec Monsieur et les accompagnements proposés semblent favoriser petit à petit un apaisement chez Madame qui perçoit de mieux en mieux les mécanismes dans lesquels elle peut être aux prises avec le père de son fils. Cet accompagnement est encore en cours. La plainte déposée en septembre est toujours en cours d'enquête 7 mois plus tard. Madame ne peut récupérer son logement, il y a du danger pour elle à retourner au domicile récupérer ses affaires. Elle ne peut rendre son bail sans vider les lieux et monsieur ne peut être évincé du domicile sans décision de justice. Dernièrement, Madame a mis en place un accompagnement spécifique auprès d'une unité maman-enfant de l'hôpital. Elle poursuit son travail de reconstruction, elle semble plus apaisée. Elle peut dire que l'accompagnement à l'accueil de jour, avec la psychologue et les travailleurs sociaux lui aura permis de faire les choses dans le respect de son rythme, en toute confiance. »

Soutien psychologique (0.10 ETP)

Quelques chiffres :

94 entretiens ont été proposés à 23 femmes. Les entretiens ont été honorés à plus de 91%.

La durée d'accompagnement est très variable selon les situations individuelles.

Il paraît important de distinguer les suivis qui se sont inscrits dans la durée de ceux qui ont été ponctuels. Pour les premiers, la durée moyenne a été en 2020, de 9.4 mois et concerne 12 femmes. Les 11 autres femmes ont bénéficié d'un à 4 entretiens. 2 d'entre elles sont passées sur le Service d'hébergement d'urgence du CHRS de l'Asfad et le suivi s'est poursuivi sur ce service. Les autres sont pour la plupart, des femmes déjà accompagnées en 2017, 2018 ou 2019 et qui avaient une demande ponctuelle, soit parce qu'elles connaissaient à nouveau un moment de crise (cela a été le cas pendant le confinement), soit parce qu'elles avaient une question particulière et souhaitaient la traiter en entretien.

La nature des accompagnements est également très différente selon les personnes et de là où elles en sont dans leur relation conjugale et leur réflexion.

Certaines femmes viennent avec une question précise et sont désireuses d'un travail d'élaboration. Par exemple, certaines voudront mettre du sens sur ce qui leur est arrivé, comprendre pourquoi elles restent, retournent au domicile après s'être séparées, ou pourquoi elles sont restées si longtemps, pourquoi elles ne rencontrent que des hommes avec lesquels s'exercent des violences.

D'autres ne peuvent expliciter une demande précise. Elles souffrent et veulent que la violence s'arrête sans pouvoir appréhender d'aucune manière en quoi elles peuvent agir. La question de l'emprise est aussi au cœur de l'accompagnement psychologique. Pour celles qui le sont (mais rappelons qu'elles ne le sont pas toutes), il va s'agir de les accompagner pour qu'elles puissent à nouveau porter un regard personnel sur ce qu'elles traversent, penser par elles-mêmes, être en capacité de faire des choix qui soient réellement les leurs.

La question du traumatisme est aussi au cœur de l'accompagnement et doit être prise en compte. Les situations de violence conjugale constituent des situations de trauma complexes le plus souvent, dans la mesure où ce qui fait trauma a été répété et ce, parfois, pendant de nombreuses années. Le traitement de ces situations complexes implique donc souvent un travail préalable pour cibler ce qui constitue le trauma avant d'en envisager le traitement. Et si la parole produit en soi des effets thérapeutiques, il convient aussi de prendre en compte la temporalité du sujet. Panser des plaies quand on est encore sous les coups, qu'ils soient physiques ou non, peut être prématuré et source d'une souffrance supplémentaire. Le besoin peut être ailleurs, l'urgence peut être à penser sa propre protection.

L'année a été marquée par la crise sanitaire qui nous a conduits à expérimenter de nouvelles pratiques professionnelles. Ainsi, durant la période de confinement, les entretiens psychologiques se sont déroulés par téléphone. Même si cette modalité ne remplace pas la présence physique et tout ce qu'elle engage sur le plan relationnel, les entretiens téléphoniques ont été précieux. Des femmes se sont retrouvées durant cette période dans une plus grande proximité avec leur conjoint et la violence a parfois pris une ampleur plus grande encore. Maintenir le lien avec elles était important mais pas toujours aisé. Ainsi, parfois, le confinement et la présence permanente du conjoint au domicile a rendu difficile les contacts avec nos services. Une femme par exemple, usait de son heure de dérogation pour pouvoir sortir et s'entretenir au téléphone avec moi. D'autres femmes à l'inverse, celles pour qui le contexte sanitaire permettait de maintenir à distance leur compagnon, ont vécu cette période de confinement comme une trêve au cours de laquelle elles ont pu souffler, se ressourcer, sortir de cet état permanent d'hyper vigilance, parfois prendre de la distance avec ce qu'elle vivait, se remettre à penser...

Au regard des moyens humains sur le service, bon nombre de femmes n'ont pu bénéficier de l'accompagnement psychologique. Nous n'avons pas fait le choix d'établir une liste d'attente et n'avons pas recensé le nombre de demandes non satisfaites.

Parmi les 5 femmes pour lesquelles l'accompagnement s'est arrêté en 2020 :

- 2 ont été orientées vers un psychologue libéral
- 1 a été orientée vers la psychologue d'une association d'un autre département (suivi réalisé par téléphone. La personne était confinée en Bretagne et retournait ensuite dans son département d'origine)
- 1 a intégré le Service d'Hébergement d'Urgence
- 1 n'a pas souhaité d'orientation, sa situation étant apaisée.

Groupe De Paroles :

Un groupe de parole est organisé chaque mois entre midi et 14 h le jeudi.

Il est co-animé par un.e travailleur.se social.e et la psychologue du service. Cette co-animation rend possible le soutien à une personne qui pourrait avoir besoin de s'éloigner du groupe si les émotions sont trop fortes, elle permet aussi des échanges de points de vue à plusieurs qui ouvrent à la complexité et peuvent permettre de sortir de visions binaires. Il s'agit d'un groupe ouvert et sans thématique.

Cette année, compte-tenu des mesures gouvernementales liées au contexte sanitaire, le groupe de parole s'est réuni 5 fois sur les 11 habituellement programmées. Ces temps ont été réclamés par les femmes qui trouvent une résonance particulière aux échanges avec des paires. Ils peuvent leur permettre d'être écoutées, de parler et d'entendre ce que d'autres ont vécu et comment elles ont fait face. Elles peuvent alors mettre leurs ressources en commun, réaliser que d'autres vivent ou ont vécu des choses similaires. Le groupe de parole reste un outil complémentaire d'intégration pour les femmes accompagnées. C'est aussi, parfois, le seul moment de partage avec d'autres personnes car elles sont isolées ou parce qu'elles cherchent à ménager leurs proches.

Travail avec les associations proposant des groupes de paroles autour de cette thématique :

Une réunion a été organisée à laquelle étaient présents, le planning familial, l'UAIR, le CIDFF et Revivre 53 et l'Asfad. Les objectifs de cette rencontre étaient de connaître ce qui est proposé par chaque association, de pouvoir échanger des différentes pratiques et des expériences de chacun et chacune. Ce temps a été apprécié et a permis de se rencontrer.

Travail sur un questionnaire d'évaluation :

Pour préciser notre intervention et évaluer la pertinence de notre proposition, nous avons proposé aux femmes qui participent au groupe de parole de répondre à un questionnaire anonyme.

Elles ont majoritairement répondu favorablement à notre demande, confirmant la pertinence des créneaux proposés (un midi par mois entre 12h et 14h), l'adéquation de la proposition à faire avec ce qu'elles amènent et le nombre habituel de participantes, autour de 8.

Suite aux mesures sanitaires, elles sont nombreuses à avoir réclamé de nouveau de pouvoir bénéficier des groupes de paroles. Ils peuvent parfois représenter leur seul lien social avec l'extérieur.

ALT

Rappel du cadre d'intervention

Les contrats d'A.L.T. sont signés pour trois mois renouvelables. Le suivi social global des personnes accueillies sur ces places est entièrement assuré par les assistant.e.s de service social de secteur ou référent.e.s des situations. Cela permet en outre, d'établir et/ou de maintenir le lien avec le service social référent et d'éviter ainsi que le ménage ne se retrouve isolé en sortie de dispositif, puisque les séjours en A.L.T. peuvent être assez courts.

L'équipe propose une écoute, un soutien et une orientation des femmes.

L'organisation a été modifiée en cours d'année car auparavant, des permanences étaient organisées sur le site où se trouvent les hébergements, pour désormais recevoir les femmes sur l'accueil de jour en leur proposant des RDV en fonction de leurs possibilités et dans un lieu adapté aussi pour recevoir les enfants.

Il s'agit de proposer un accompagnement spécifique autour des violences conjugales vécues et autour de la séparation d'avec le conjoint, auteur de violences, et des conséquences de celle-ci.

Les femmes suivies peuvent présenter des déficits de confiance et d'estime de soi du fait des violences vécues. C'est sur ces axes principaux qu'est dirigé l'accompagnement.

Un premier entretien est obligatoire et peut donner suite à la mise en place d'un accompagnement plus régulier. La fréquence des demandes est très variable d'une situation à l'autre. Certaines femmes peuvent solliciter de façon très rapprochée à leur arrivée, puis de manière plus espacée ensuite. D'autres sont soulagées par la décohabitation et n'expriment pas le besoin d'aller au-delà des premiers entretiens d'arrivée.

La procédure d'admission a été revue afin d'avoir un 1^{er} entretien de présentation du dispositif avec la responsable du service pour ensuite, faire une signature de contrat avec l'équipe sociale du service et le ou la référente social-e de la personne.

Un lien est possible et facilité entre l'Accueil de jour et l'ALT et ce sont les mêmes professionnel-le-s qui y exercent. Cela permet de laisser la porte ouverte aux femmes qui ont besoin d'un suivi prolongé ou d'un contact ultérieur autour de la problématique des violences conjugales sans avoir besoin de reprendre l'histoire avec de nouvelles personnes. Ces allers retours entre l'A.L.T. et l'accueil de jour, en amont ou en aval du dispositif, ont bénéficié à une femme cette année.

Les 5 hébergements dédiés

Pour l'A.L.T. l'Asfad dispose de 5 logements installés comme suit : 1 T4, 1 T3, 2 T1 bis et 1 T1 sur le quartier de Patton. Tous ces logements sont autonomes et disposent de sanitaires indépendants et d'une kitchenette. Ils permettent d'accueillir sur ce dispositif jusqu'à 14 personnes maximum.

Les personnes accueillies :

9 femmes ont été accueillies en 2020 dont 6 avec enfants, des fratries de 1 à 3 enfants. 3 d'entre elles travaillent et 8 sont arrivées directement depuis la mise en sécurité suite à une séparation pour conjugalité violente, la neuvième étant arrivée de manière anticipée.

Les sorties :

5 ont quitté le dispositif pour un logement autonome.

Une d'entre elles est restée 3 mois, toutes les autres plus de 6 mois et jusqu'à 16 mois.

Le relogement est plus tendu à Rennes, d'autant plus lorsque les configurations familiales comportent plus de deux enfants. Ceci est en lien avec le contexte sanitaire qui est venu « geler » les départs sur une partie de l'année, et donc, les entrées ont été limitées.

Travail partenarial :

Les partenaires nous sollicitent en fonction des situations qu'il.elle.s accompagnent.

Les partenariats institutionnels sont encore à travailler. Les orientations sont essentiellement faites par les collègues de l'écoute qui suivent les situations de mise en sécurité et par l'accueil de jour.

Exemples d'accompagnement sur l'ALT :

« Mme A a bénéficié d'un hébergement ALT pendant quelques mois. Au vu de notre fonctionnement, à savoir une mise à disposition des travailleurs sociaux après l'entrée dans le logement, elle a souhaité que les rencontres soient planifiées, sans cela, elle ne viendrait pas selon ses dires. Mme A a rencontré régulièrement le service, abordant ainsi la relation avec son ex-conjoint, évaluant une baisse de stress et du sentiment d'insécurité au fil de cette décohabitation. La situation restant fragile, lors de son emménagement dans le nouvel appartement, elle s'est assurée qu'elle pourrait nous solliciter. En effet, sa crainte était de se sentir isolée et en difficulté face aux réactions ou des propos de Monsieur. »

PREVENTION...

Communication du n° départemental 02.99.54.44.88

Plusieurs contacts et rencontres ont été entrepris avec les partenaires afin de présenter les missions et le n° départemental d'écoute qui est encore peu connu sur le département. Un premier travail de communication semblait donc nécessaire, soit par téléphone, soit directement en se déplaçant auprès des partenaires afin de pouvoir expliciter les missions et de donner ce numéro qui reste joignable 7j/7 et 24h/24.

Déploiement de l'outil « est-ce aimer ? »

En décembre 2019, une première rencontre a eu lieu avec une classe du lycée Bréquigny (Formation Bac Pro SPVL, Service Proximité Vie Locale). Cette rencontre avait pour objectifs de faire connaissance, présenter l'Asfad, visiter les locaux et initier un premier échange autour des violences conjugales.

Une deuxième rencontre a été organisée en janvier 2020 au sein du lycée afin de sensibiliser les élèves à la question des violences conjugales et ce, en utilisant l'outil « Est-ce aimer ? ».

Un temps de bilan s'est déroulé avec les élèves et leurs professeurs le 3 février 2020. A cette occasion, les élèves ont exprimé leur satisfaction : l'action leur a permis de mieux se repérer/se situer face à des situations de violence ; d'entendre des points de vue différents, d'en échanger dans un cadre sécurisant, d'avoir des clefs de compréhension et d'actions face à des situations de violence. Les enseignants ont par ailleurs apprécié de découvrir des outils de communication pouvant être transposables sur d'autres problématiques. La mise en lien des notions théoriques avec l'expérience de terrain a été jugée intéressante, comme les échanges que cette action a suscités tant avec les élèves qu'entre professeurs.

Ce travail a permis de construire une trame type d'animation en complément du temps de préparation toujours nécessaire en amont afin de construire en fonction des besoins repérés et des attentes. De la même manière, une réflexion a été menée afin de proposer un outil d'évaluation.

LE DISPOSITIF D'I.S.C.G

Intervention Sociale en Commissariat et en Gendarmerie

Origine des postes

Dans les années 1970/80, le rapport du député BELORGEY sur les activités de Police démontre une forte dominante sociale de la majorité des interventions, inexploitées pour prévenir la réitération des actes. Les Policiers n'étant pas destinés à remplir ce rôle social, aucune suite n'y est donnée. Une réflexion est amorcée autour d'un dispositif : l'Intervention Sociale en Commissariat. Le premier poste naît en 1990 à Limoges, et s'étend ensuite en secteur Gendarmerie. La volonté de développer les postes d'ISCG s'est concrétiser progressivement. Elle a émergé dans le département d'Ille et Vilaine en 2006 avec la création du poste **d'ISC à l'Hôtel de Police de RENNES** (1^{er} poste en BRETAGNE), porté par l'Asfad. Le 2^{ème} poste apparaît en **secteur gendarmerie, à VITRE** en 2013, porté par l'Asfad à partir de 2016. Un troisième a été créé fin 2018 à mi-temps sur la **brigade de gendarmerie de Redon couvrant 5 communes** (Redon, Renac, Bain sur Oust, Sainte Marie, La Chapelle de Brain).

En septembre 2020, 4 postes ½ ont été créés, dont 2,5 portés par l'Asfad, pour une durée initiale d'un an :

- 1 à FOUGERES (poste mixte, commissariat et gendarmerie)
- 1 sur la brigade de la Compagnie de gendarmerie de Rennes
- 0,5 sur les Vallons de Vilaine (passage à temps plein de l'ISG de Redon)

A ce jour (mai 2021), ce sont 370 postes d'IS.C.G en France qui se sont développés depuis une vingtaine d'années. 67 créations de postes ISCG au niveau national en 2020.

Développement de l'unité I.S.C.G à l'Asfad

Cinq postes portés par l'Asfad...

L'Asfad est une association qui, depuis plus de 35 ans, développe ses activités au sein de quatre pôles, spécialisés dans quatre domaines : Cohésion Sociale, Protection de l'Enfance, Petite Enfance, Insertion socio-professionnelle.

Les 5 I.S.C.G dépendent du Service de Prévention contre les Violences Conjugales et/ou Intra Familiales (SPVCIF), intégré dans le Pôle Cohésion Sociale de l'Association (cf. annexe 1).

Les ISCG sont sous l'autorité hiérarchique de l'Asfad.

.... basés....

Les ISCG sont basées dans des commissariats et gendarmeries du Département.

Les forces de l'ordre assurent la protection des personnes et des biens. Elles luttent contre la délinquance et la criminalité à travers des missions de prévention et de répression. Ces missions sont confiées localement à la Direction Départementale de Sécurité Publique (DDSP) et au Groupement de Gendarmerie d'Ille et Vilaine.

Sollicités 24h/24, toute l'année, pour répondre, parfois dans l'urgence, à des situations difficiles et dans un contexte de détresse extrême, les Policiers et les Gendarmes sont des acteurs de proximité au profit de la population.

L'activité des ISCG se révèle lorsque les forces de l'ordre sont confrontées à de telles situations. Ils apparaissent alors comme des relais de grande proximité, d'autant que beaucoup de situations relèvent davantage d'une intervention sociale que d'une mission de sécurité publique. L'action des ISCG permet aux Policiers et Gendarmes de se concentrer sur leur cœur de métier et d'intervenir à un moment de crise où se reconfigurent des choix de vie.

Les I.S.C.G sont sous l'autorité fonctionnelle de la DDSP ou du Groupement de gendarmerie d'Ille et Vilaine, qui fixe le cadre général de leur activité et les moyens de fonctionnement que les conventions mettent à leur charge.

L

Les effets du Grenelle des violences conjugales peuvent déjà se mesurer sur un dispositif qui, lors des débats, a fait l'unanimité: celui de l'intervention sociale en commissariat et gendarmerie (ISCG). La singularité de ces professionnels du travail social exerçant dans les mêmes locaux que les policiers et les gendarmes pour accueillir leurs publics en difficulté sociale est un atout. Il offre une possibilité unique d'intervenir dans ces situations si complexes. Cette position singulière et sa place complémentaire des autres types d'actions ont été reconnues et encouragées, autant lors du Grenelle que dans le cadre de la Stratégie nationale de prévention de la délinquance.

Ainsi, en se donnant l'objectif ambitieux, en novembre 2019, d'ajouter 80 postes en 2020 aux 281 qui existaient, l'Etat a réaffirmé et assuré sa présence auprès des autres acteurs de ce dispositif. Grâce à l'observatoire national que nous venons d'instaurer, nous avons pu identifier, au 1^{er} septembre, 46 créations de postes. Dans une année perturbée par la pandémie et ses multiples effets gérés par toutes les institutions, ce résultat est la marque d'une volonté partagée avec les collectivités territoriales. La dynamique des échanges actuels sur nombre de nouveaux projets le montre.

L'intervention sociale en commissariat et gendarmerie, une aide à amplifier

Le montage d'un poste d'ISCG est le fruit d'une coproduction. C'est évidemment le cas sur la question du financement. Nous accompagnons les différentes phases, de l'idée jusqu'au poste réalisé, et nous pouvons constater combien l'intelligence collective est un facteur majeur. Sans les collectivités territoriales qui, au niveau national, représentent plus de la moitié de ce financement, ce dispositif ne peut ni être créé ni pérennisé.

Or ces institutions ont au moins deux raisons d'être au cœur de ce dispositif. Si l'Etat, la police et la

tel qu'un commissariat ou une brigade de gendarmerie, elles atteignent un nouveau public que le maillage classique, aussi dense soit-il, ne permet pas. Ainsi, nous faisons le constat, jamais démenti depuis que les premiers postes existent, qu'en moyenne la moitié des personnes rencontrées par les ISCG ne sont pas connues des services sociaux.

Dans le cadre des politiques sociales territoriales, notamment sur la question des violences conjugales, qui touchent aussi l'ensemble de la sphère familiale, nul doute que ces postes répondent pleinement au choix de se porter auprès des citoyens les plus fragilisés.

A partir de ces constats, nous souhaitons amplifier la place des collectivités, tant sur les postes qu'au sein de l'observatoire national de ce dispositif, où elles sont pleinement légitimes.

(*) Inspectrice générale de la police nationale, Pascale Dubois a été nommée, le 30 juillet, directrice centrale des compagnies républicaines de sécurité au ministère de l'Intérieur. Elle préside l'ANISCG depuis 2014.



PASCALE DUBOIS,
présidente de l'Association nationale des intervenants sociaux en commissariat et gendarmerie (ANISCG) (*)

gendarmerie sont en mesure d'apporter leurs moyens matériels et leur enthousiasme, seules les collectivités territoriales portent les missions légales d'action sociale dans lesquelles s'inscrivent ces postes. En outre, elles seules possèdent les compétences techniques et garantissent le cadre déontologique du travail social, qui constituent autant de balises pour encadrer les pratiques des professionnels exerçant cette fonction.

En soutenant le déploiement du travail social qu'elles proposent déjà sur leur territoire dans un lieu

Rappel du cadre d'intervention... qui repose sur une convention tripartite

Un cadre de référence national, datant de 2006, permet d'établir les fondations d'un travail auprès des différents professionnels engagés dans le dispositif I.S.C.G.

Ces postes sont reliés à une **convention annuelle signée par l'Asfad et par les financeurs des postes** : le **Département, l'État** (au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance – FIPD) et les **villes ou communautés de communes**.

Les I.S.C.G exercent leurs missions sous l'autorité fonctionnelle du commandant de l'unité de rattachement. L'autorité hiérarchique est exercée par l'association Asfad. Le responsable de l'association Asfad est garant de la pratique professionnelle des I.S.C.G, de la cohérence de ses interventions, de la veille au respect des règles déontologiques et éthiques en vigueur dans la profession et l'institution et assure la gestion administrative de cet emploi.

Missions des I.S.C.G :

- Le premier accueil social d'écoute et d'orientation des personnes en situation de détresse, confrontées en particulier aux violences infra-familiales et aux violences faites aux femmes, et accueillies dans les gendarmeries ou les commissariats dans l'exercice de leurs missions quotidiennes,
- L'évaluation de la situation globale de la personne,
- L'orientation et l'accès aux services sociaux de droit commun, en fonction des situations (CDAS, CCAS, associations, ...) et dans le champ juridique et médico-psychologique pour une meilleure prise en charge. »

Des comités de pilotage ont lieu annuellement, l'occasion d'examiner les bilans d'activité et comptable de l'année précédente, et d'aborder des éléments de fonds. Du fait de la crise sanitaire de 2020, ces instances n'ont pas pu se tenir avant 2021.

Des bilans internes sont faits aussi avec les forces de l'ordre et l'Asfad afin d'évoquer le quotidien des postes et de pouvoir échanger autour des points importants.

Réunions Asfad :

10 % du temps d'activité des I.S.C.G est dédié à sa participation aux **réunions institutionnelles et aux temps de formation**.

L'Asfad réunit mensuellement, les I.S.C.G au siège de l'Association :

- Avec leur responsable de service : pour échanger des informations communes aux ISCG, ou plus largement aux différentes unités du SPVCIF, traiter de l'actualité et des problématiques propres à la fonction
- Entre ISCG pour participer à des temps d'Analyse de Pratiques, au cours desquels un intervenant extérieur propose un espace aux professionnels pour réfléchir à leur pratique

Une fois par trimestre, un temps individuel entre le travailleur social et le Responsable de service est programmé.

Les ISCG n'étant pas physiquement présentes à l'Asfad, ces temps favorisent le sentiment d'appartenance à l'association.

En 2020, la crise sanitaire est venue modifier ces temps de réunions qui ont tout de même pu être maintenus à distance en visio-conférence ou en télétravail à l'Asfad.

L'A.N.I.S.C.G

L'Asfad étant adhérente de l'ANISCG (Association Nationale des Intervenants Sociaux en Commissariat et en Gendarmerie), les I.S.C.G participent aux différentes rencontres et formations proposées par l'ANISCG.

Réunions régionales de l'ANISCG

L'ANISCG organise deux fois par an des rencontres régionales d'une journée, qui ont lieu à l'Asfad compte tenu de la position centrale de la capitale bretonne vis-à-vis des régions représentées, qui regroupent la Bretagne, les Pays de la Loire et la Basse Normandie (ce qui représente une trentaine d'I.S.C.G). Cette année, les réunions se sont tenues en visio.

Ces temps, animés par le coordinateur national, permettent aux I.S.C.G du Grand Ouest de :

- se retrouver, d'accueillir les nouveaux-elles I.S.C.G du territoire
- réfléchir ensemble à leur quotidien, mutualiser les expériences, échanger sur les difficultés rencontrées dans leur organisation
- rechercher une certaine cohérence : la pratique des ISCG peut être très différente en fonction du secteur d'intervention (Commissariat – Gendarmerie) ou en fonction de la structure qui porte le poste (associations – départements – collectivités)
- échanger sur des situations sociales complexes
- obtenir des informations nationales par le biais du coordinateur
- lutter contre l'isolement des professionnels.

Le coordinateur de l'association diffuse également régulièrement par mail des informations pertinentes pour la fonction et reste un interlocuteur mobilisable en cas de situation juridiquement litigieuse et de difficultés d'exercice des missions au sein des Commissariats/Gendarmeries.

L'une des ISCG de l'Asfad fait partie du binôme des référentes régionales pour la zone Grand Ouest, assurant un rôle de représentation du dispositif sur le Grand Ouest, notamment pour faire du lien entre les I.S.C.G de la zone et l'ANISCG (recensement des postes dans le Grand Ouest, actualisation du répertoire des I.S.C.G, besoins de formations, organisation matérielle pour les mettre en place, informations importantes à transmettre, etc.).

Formations dispensées par l'ANISCG :

La spécificité de la fonction des I.S.C.G génère des besoins de formations spécifiques que propose l'ANISCG.

Début 2020, certaines ISCG ont participé à une **formation sur « les violences conjugales et la protection de l'enfance »**, durant trois jours. Cette formation propose de réfléchir « aux conditions de mise en œuvre des logiques des dispositifs de protection afin de ne pas rajouter à la violence du système familial, la violence de notre intervention, aussi bienveillante soit-elle. L'objectif est d'épauler les intervenants dans la construction d'une approche qui développe un contexte favorisant le changement. Changement qui permettrait aux personnes de s'approprier les moyens de leur protection ».

Du fait de la crise sanitaire, d'autres formations se sont malgré tout tenues, en visio : les ISCG nouvellement arrivées ont participé à une formation sur « le **positionnement professionnel de l'ISCG** : secret professionnel, partage d'informations, responsabilité et éthique ». La formation est proposée pour accompagner les ISCG dans leur manière de penser leur pratique, en lien avec la nature et les sources multiples des informations dont ils ont connaissance, des partenaires avec lesquels ils travaillent et par la tension qui marque les situations rencontrées, ce qui les place dans une situation de responsabilité importante.

La crise du COVID n'a pas permis la concrétisation de tous les projets de formation : certains d'entre eux seront reprogrammés en 2021, notamment la formation autour de la prise en charge des violences conjugales, et de l'impact des violences sur les enfants.

Les différents « chantiers » qui ont été menés :

- Plaquette commune ISCG
- Outil statistique
- Gestion de la crise sanitaire
- Déploiement des postes d'ISCG sur le territoire national dont 3 sur l'Asfad pour le 35
- Travail sur les liens entre les postes ISCG et les forces de l'ordre : réunion régulières avec la MCPF
- Projection d'une instance pour la police et les ISC du 35 ; formation proposée en binôme gendarme/ISG
- Travail en proximité avec l'ANISCG : communication et outil ; indicateurs de charge pour l'activité des ISCG

L'organisation du poste :

L'ISC intervient sur la Circonscription de Sécurité Publique de RENNES, qui regroupe :

- RENNES (217 728 habitants)
- SAINT JACQUES DE LA LANDE (17 312 habitants)
- CESSON SÉVIGNÉ (10 458 habitants)
- SAINT GRÉGOIRE (9 765 habitants)
- CHANTEPIE (13 533 habitants)

Soit un secteur représentant 268.796 habitants (INSEE, recensement 2018).

L'ISC est joignable du lundi au vendredi, de 8.30 à 17.30 (aménagement possible sur l'heure de midi ou en soirée).

Les temps de rencontre ont lieu à l'Hôtel de Police. Le bureau de l'ISC est situé derrière l'accueil du Commissariat, entre le bureau de la Psychologue et celui de la fonctionnaire de Police en charge du Bureau d'Aide aux Victimes (BAV), et proche des bureaux des services d'investigation.

Le public peut appeler directement sur le téléphone portable de la professionnelle pour prendre RDV (répondeur permettant de laisser un message).

La présence de l'ISC est rendue publique par voie d'affichage dans les salles d'attente du public, à l'Hôtel de Police comme dans les Commissariats de secteur, mais aussi par le biais de cartes de visite ou plaquettes, mises à disposition des policiers ou partenaires, et remises au public.

Origine des demandes d'intervention :

La saisine de l'ISC se fait principalement par les Agents de Police (agents d'accueil, plaintiers, équipage de jour comme de nuit, services d'investigation, etc.). Les Policiers informent directement l'ISC d'une situation ou remettent ses coordonnées à la personne, après avoir repéré, au cours de l'exercice de leurs fonctions, un besoin ou une situation relevant de difficultés sociales et/ou familiales.

L'ISC peut s'autosaisir en accédant aux comptes rendus d'intervention de « Police Secours » et aux déclarations de main-courante du public, puis en se mettant à la disposition du public (par téléphone ou par courrier).

Les partenaires peuvent aussi être orienteurs, notamment lorsqu'ils rencontrent des personnes qui évoluent dans un contexte de violence, mais hésitent à engager une procédure policière. L'intérêt est d'échanger sur les freins rencontrés par la personne (crainte de représailles, méconnaissance des procédures, barrière de la langue, vulnérabilité, etc...) et sur des perspectives de changements pour briser le cercle des violences.

Il peut également s'agir de personnes déjà connues des services de Police, ayant besoin d'être accompagnées et renseignées dans la procédure déjà engagée, ou de personnes confrontées à une difficulté, ne sachant si elles doivent privilégier une voie judiciaire ou amiable. Lorsque les personnes appellent d'elles-mêmes, c'est bien souvent après avoir déjà rencontré l'ISC, en sollicitant à nouveau le dispositif pour des conseils lorsque leur situation n'a pas ou peu évolué.

L'ISC au cœur d'un maillage partenarial

Le travail avec les différents partenaires s'est poursuivi en 2020 : en renforçant le travail de collaboration avec les agents de Police, et en rencontrant d'autres partenaires pour une meilleure connaissance des dispositifs du territoire.

Un relais entre les services de Police...

Le travail avec les différents services de Police est quotidien, au travers des situations, des procédures. Ces échanges participent à une meilleure compréhension de l'institution et à un meilleur travail de collaboration.

15/01 :	Présentation du poste aux agents d'accueil
11/02 et 16/06 :	Echange avec le chef de la Sureté Départementale suite à la modification de la politique pénale du Parquet sur le traitement judiciaire des violences conjugales
3/03 :	Présentation poste ADS
18/06 :	Rencontre avec le Commandant du service Déontologie, Discipline, Prévention, Partenariat et Politique de la Ville, suite au rattachement du poste au Pôle Psycho-Social du Commissariat
10/06 :	Rencontre avec le nouveau Directeur Départemental adjoint de la Sécurité Publique
18/08 :	Echange avec le Commandant du Centre d'Information et de Commandement (Fiches App'Elles)
20/08 :	Présentation aux Patrouilles de nuit
21/08 :	Présentation aux Patrouilles de jour
29/09 :	Rencontre avec les agents du Commissariat de secteur SUD
1/10 :	Rencontre avec les agents du Commissariat de secteur CENTRE
14/10 :	Rencontre avec les agents du Commissariat de secteur de CESSON

... et les services extérieurs

L'ISC n'a pas vocation à réaliser des accompagnements au long cours. La finalité de la mission est de prévenir la dégradation de situations sociales et familiales en réorientant les personnes en détresse rencontrées par les Policiers, vers les interlocuteurs compétents et présents sur le territoire.

Cela nécessite donc d'entretenir les relations partenariales, pour favoriser l'interconnaissance et avoir une bonne connaissance des dispositifs proposés par chacun.

Plusieurs rencontres se sont déroulées à cet effet :

30/01 :	Présentation du poste à l'Université de RENNES : rencontre entre les services de Police et le groupe de travail « Harcèlement sexuel » des établissements universitaires - temps organisé par le service de communication de l'Etat-major
12/02 :	Echange avec un gardien brigadier stagiaire de la Police Municipale de SAINT GREGOIRE
2/03 :	Echange avec l'ISC de SAINT MALO sur la mise en place de la Fiche App'Elles
23/06 :	Réunion en visio avec les professionnelles du service social de la CAF
29/06 :	Réunion avec le Procureur et différents agents du commissariat, autour de la nouvelle politique pénale sur le traitement judiciaire des violences conjugales
29/06 :	Réunion avec le Département sur la question des Informations Préoccupantes
8/09 :	Rencontre avec AGV35 (Association des Gens du Voyage 35)
9/09 :	Rencontre avec le service social de Néotoa
8/10 :	Rencontre avec une élue (Conseillère municipale, déléguée à la médiation et prévention de la délinquance)
9/10 :	Rencontre avec l'association Cité et Médiation
15/12 :	Rencontre avec le CCAS Cesson

Nombre de dossiers traités / saisines ; nombre de MAD ; retour sur MAD ; nombre de situations non connues des services sociaux

En 2020, l'ISC a été saisie 363 fois.

¼ de son activité se fait au profit du public, puisqu'elle s'est adressée à 269 personnes, en réalisant 460 entretiens. Parmi les échanges avec le public :

- 76% ont donné lieu à une prise en charge avec les usagers concernés (soit 204 personnes), ce qui correspond, en moyenne, entre deux à trois entretiens par situation. Dans certaines situations, un seul entretien suffira, mais lorsque les situations sont dégradées en matière de violences conjugales notamment, un investissement soutenu est apporté.
- 17% à un contact avec la personne qui n'a pas souhaité y donner suite, quand 7% n'y ont donné aucune suite.

Le ¼ restant correspond à des échanges avec les partenaires. En effet, les partenaires s'appuient sur le poste d'ISC pour échanger sur des situations, recevoir des conseils, orienter des personnes, mais ces saisies n'aboutissent pas nécessairement à un entretien avec l'usager concerné.

Les années précédentes, les entretiens physiques étaient plus nombreux que les entretiens téléphoniques. Les échanges par téléphone venaient compléter les entretiens physiques. En 2020, la crise sanitaire est venue bouleverser la pratique de l'ISC qui a réalisé majoritairement des entretiens par téléphone. La distinction entre entretiens physique et téléphonique n'a pas été prise en compte dans l'activité 2020 de l'ISC, ce qui le sera en 2021, pour mettre en avant ce changement de pratique évoqué.

Au-delà des entretiens, l'activité quotidienne de l'ISC est marquée par la gestion journalière des sollicitations initiées par les partenaires ou le public et le temps consacré aux suites des entretiens réalisés : en fonction des situations, des recherches peuvent être nécessaires, des liens avec des partenaires peuvent s'avérer utiles. Ainsi, l'ISC a opéré plus de 530 échanges avec les partenaires, ceci en lien avec le rôle d'interface du dispositif.

Dans la majorité des cas, le public contacte directement l'ISC après avoir obtenu ses coordonnées :

- Par les services de Police dans 44% des situations (majoritairement les agents prenant les plaintes et les agents d'accueil du commissariat central).
- Par les partenaires dans 45% des situations (les services sociaux sont les principaux orienteurs).
- Dans 11% des cas, ce sont des sollicitations de personnes que la professionnelle a déjà rencontrées plusieurs mois ou années passés, ou qui ont trouvé ses coordonnées par internet, ou encore par le « bouche à oreilles ».

L'ISC ayant accès à certaines informations policières, il lui est possible de se mettre à la disposition du public qui aurait dénoncé une infraction par le biais d'une main-courante, ou auprès de qui la Police se serait déplacée (via Police Secours). Cette démarche proactive n'a été initiée que 7 fois cette année. Cela s'explique par la quantité d'orientations réalisées qui a suffi à nourrir l'activité journalière sur un territoire densément peuplé. De plus, le poste, implanté depuis douze ans au Commissariat de RENNES, est bien repéré.

Bien que les permanences de l'ISC peuvent se tenir en Bureau de Police, aucune demande n'a été formulée en ce sens. On peut en déduire que le public se déplace facilement sur la CSP de RENNES.

La convention autorise des visites à domicile (VAD) lorsque les personnes ne peuvent pas se déplacer dans les locaux des services de Police : une VAD a été réalisée du fait d'un problème de santé de la personne concernée qui l'empêchait de se rendre au commissariat.

Enfin, un accompagnement physique d'une victime de violences a pu se faire dans le cadre d'une demande d'ordonnance de protection au Tribunal, à sa demande, du fait qu'elle se trouvait relativement isolée.

Caractéristiques principales des bénéficiaires

L'ISC peut recevoir toute personne concernée par une procédure en tant que victime ou mise en cause, ou venant pour des conseils en lien avec une infraction et auprès de qui les Policiers sont intervenus et/ou sont susceptibles de le faire. En 2020, Le public reçu par l'ISC :

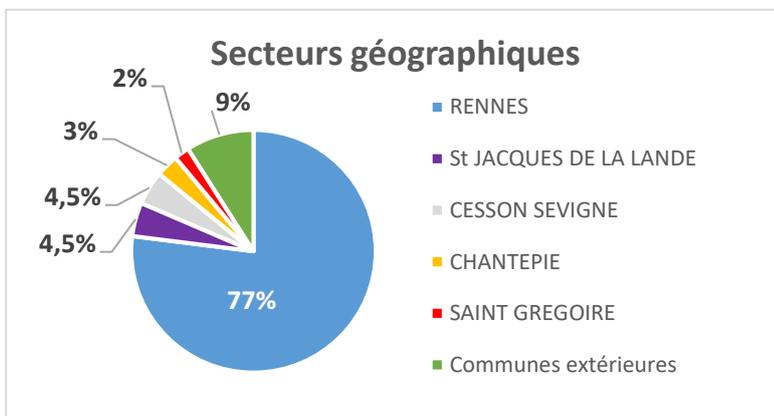
- 70 % sont comptabilisés comme « victimes » (non pas au regard d'une procédure, mais c'est fonction du ressenti de la personne reçue, qui se déclare comme tel)
- 4 % sont « mis en cause »
- 27 % des personnes rencontrées l'étaient dans une démarche de conseil (hors champ pénal). Rencontres pour lesquelles un soutien est recherché en dehors de toute procédure judiciaire, notamment si la personne ne désire pas déposer plainte ou déclarer une main courante. Il s'agit alors de permettre à la personne de décider et de choisir les moyens de mise en œuvre de sa protection.

Les personnes rencontrées sont à 80 % de sexe féminin, et la tranche d'âge majoritaire est celle des 26-50 ans.

Concernant le secteur géographique de la personne, il a été retenu, en 2020, le lieu de vie au moment de la rencontre avec l'utilisateur, et non plus le lieu où les faits se sont produits.

Les secteurs géographiques concernés correspondent à :

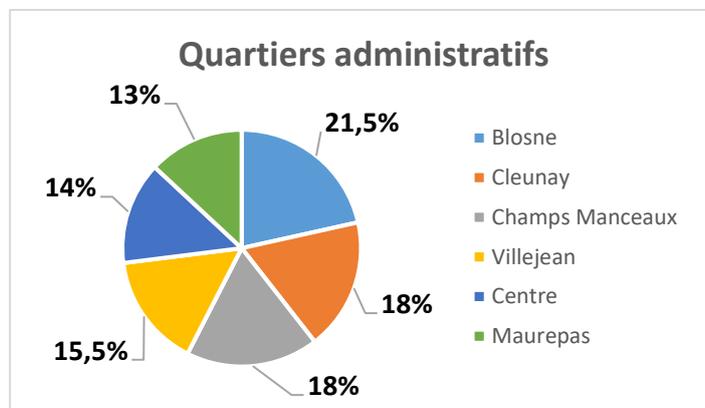
- 77 % au territoire de RENNES
- 4,5 % à celui de SAINT JACQUES DE LA LANDE
- 4,5 % à celui de CESSON SÉVIGNÉ
- 3 % à celui de CHANTEPIE
- 2 % à celui de SAINT GRÉGOIRE
- 9 % à des communes extérieures*



* Ce chiffre s'explique par le fait que les Policiers, habitués à travailler avec l'ISC, ont le réflexe de lui soumettre des dossiers qu'ils traitent, indifféremment de la commune d'habitation. En effet, le principe de « guichet unique » permet aux victimes de déclarer une main-courante ou de déposer plainte, même si le service territorial n'est pas compétent. De plus, certains territoires étaient dépourvus de la présence d'un ISCG entre janvier et août 2020, et il n'était pas dans la pratique de l'ISC de laisser les situations « hors secteur » sans réponse.

Sur le territoire de RENNES, les personnes rencontrées provenaient des quartiers administratifs suivants :

- 21,5 % des personnes rencontrées habitent le quartier du Blosne
- 18 % du quartier de Cleunay
- 18 % de celui des Champs Manceaux
- 15,5 % du quartier de Villejean
- 14% du quartier du Centre
- 13 % de celui de Maurepas



En 2020, ont été pris en compte les quartiers prioritaires relevant de la politique de la ville de RENNES (cf. carte « *quartiers prioritaires politique de la ville* » en annexe) :

- Parmi les habitants du Blosne, 54 % vivent dans le quartier prioritaire
- Villejean : 45%
- Champs-Manceaux : 37,5%
- Maurepas : 35%
- Cleunay : 12,5%

Plus d'un tiers des habitants rencontrés sur le secteur de RENNES dépendent des quartiers prioritaires de la ville de RENNES.

Nature des problématiques

Faits de violences : ils correspondent à 71 % des situations.

Ces violences sont exercées pour 72 % d'entre elles, dans le cadre d'une relation conjugale ou ex-conjugale, et la violence physique est présente dans 43 % de ces situations.

Dans 14 % des situations, les violences s'opèrent dans un contexte intrafamilial.

Dans 4.5% des situations, ce sont des violences dans le cadre de conflit de voisinage.

Ces statistiques montrent que l'ISC reste un acteur prépondérant du dispositif de lutte contre les violences faites aux femmes à RENNES.

Faits hors violence

29 % des dossiers portaient sur des faits sans violence véritablement caractérisée, ce qui n'exclut pas un contexte de vives tensions ou générant de grandes préoccupations.

Nous répertorions ainsi dans cette classification :

- Les parents d'enfants en difficulté ou à risque : 17 % des situations
- Les conflits conjugaux en lien ou non avec la garde d'enfants : 24 %
- Les personnes isolées en difficulté sociale : 5.5 %

Les situations de personnes isolées en difficultés sociales sont souvent celles de personnes en errance, âgées et/ou désorientées, ou encore des situations de logements décrits comme « encombrés » par les policiers.

Orientations

Le travail avec les différents partenaires est essentiel.

Les principaux acteurs sollicités sont les Services du Département, les Services de Police et les associations de la Plateforme de Lutte contre les Violences (UAIR, CIDFF35, SOS Victimes 35, Planning Familial, Asfad).

D'autres orientations peuvent être préconisées auprès de la CAF, des CCAS, des différents services de justice, des conseillers conjugaux, des associations de médiation, de l'Education Nationale, de la CASED (Cellule d'Accueil Spécialisée de l'Enfance en Danger), le service social hospitalier, Pôle Emploi, We Ker, etc.

Parmi toutes les personnes rencontrées, seulement 30 % font l'objet d'une réorientation vers le service de Police. Ce chiffre démontre que pour les deux-tiers restants, une réponse partenariale a été jugée plus pertinente et aidante que la saisie judiciaire.

En effet, le besoin identifié relève à 35 % d'un contact avec un service social et à 27 % d'un rapprochement avec un service médical, 43% associatif. Les besoins peuvent être pluriels et se compléter les uns les autres.

Parmi les situations orientées par les services de police, 55% des situations ne sont pas connues des services sociaux. Cela démontre bien l'intérêt de ces postes dans le repérage précoce des difficultés sociales et familiales.

La participation dans les réseaux VIF

Le RRVFF (Réseau Rennais des Violences Faites aux Femmes), animé par la Ville de RENNES

Le réseau, mis en place en juin 2019, a pour objectif de structurer le partenariat et de favoriser la prise en charge des femmes victimes de violences. C'est un lieu d'interconnaissance des partenaires et d'identification des professionnels ressources. Différents outils et travaux sont en cours :

- proposition de formation commune au réseau : présentation des formations de la Société Bretonne de Psycho-Criminologie et de Psycho-Victimologie (SBPCPV)
- guide ressources à destination des professionnels
- démarche sur le phénomène prostitutionnel à Rennes
- groupe de travail « *Violences sexistes et sexuelles la nuit* » (en commun avec le Conseil de la Nuit de la Ville de RENNES)
- démarche exploratoire - observatoire des violences faites aux femmes...
- un schéma sur la structuration du réseau est en cours de finalisation.

En 2020, l'ISC a participé à plusieurs temps de travail dans le cadre de la création du guide ressources à destination des professionnels.

Parallèlement, l'ISC a initié une prise de contact avec les quatre autres communes de son secteur (CHANTEPIE, CESSON, ST JACQUES DE LA LANDE, SAINT GREGOIRE) pour questionner l'existence de réseaux similaires, mais ce n'est pas le cas. Pour l'heure, un CLSPD est mis en place à CHANTEPIE depuis plusieurs années.

Enfin, l'ISC a pu assister à un colloque sur la prise en charge judiciaire des auteurs de violences conjugales, où plusieurs acteurs locaux étaient présents (organisé par le CDAD35).

Evolution pour le poste

Impulser une nouvelle dynamique

Sur le poste ISC

L'ISC ayant accès à certaines informations policières, elle peut se mettre à la disposition du public qui aurait dénoncé une infraction par le biais d'une main-courante, ou auprès de qui la Police se serait déplacée (via Police Secours). Cette démarche proactive a été peu initiée en 2020, la quantité d'orientations réalisées suffisant à nourrir l'activité journalière.

Pourtant, l'intérêt du poste est d'aller à la rencontre d'un public qui n'est pas toujours connu des dispositifs ou services sociaux, auprès desquels il pourrait pourtant prétendre à du soutien. La mise à disposition permet de repérer précocement certaines situations, afin de prévenir une éventuelle dégradation. Et le dispositif a l'originalité de susciter le public à oser venir parler des difficultés rencontrées, avant même parfois qu'une demande soit formulée, favorisant ainsi une intervention de proximité.

Un travail de réflexion autour des mises à disposition était déjà questionné en 2019, et n'a pas pu se poursuivre en 2020 du fait de la crise sanitaire. Impulser cette nouvelle dynamique est un des axes de travail qui s'engagera en 2021 : aller vers un public qui ne fait pas appel, qui n'est pas connu des dispositifs/partenaires.

Ces mises à disposition permettront également de diversifier les problématiques (fugues, conflits conjugaux, difficultés autour de la garde d'enfants, travail auprès des mis en cause, etc...), le poste étant surtout repéré sur la question des violences conjugales à ce jour.

Pour cela, un travail partenarial avec les Patrouilles sera à développer par le biais de rencontres à organiser, ou d'outils à créer (plaquettes, cartes de visite).

En tant que référente régionale pour l'ANISCG

L'ANISCG nomme quatorze référents régionaux sur le plan national : sept binômes de référentes titulaire/suppléante correspondent à une zone régionale déterminée par l'association.

L'ISC de RENNES a été nommée suppléante en 2019 sur la zone Grand Ouest. Etant sur une prise de poste récente, la casquette de référente suppléante a été peu investie par la professionnelle, au profit de sa pratique quotidienne à installer dans le temps.

L'ISC ayant un meilleur recul sur son activité, elle envisage en 2021 d'investir autrement cette fonction.

Des postes ISCG se sont déployés en 2020 sur le territoire. Dans le Grand Ouest, ce sont 7.5 créations de postes qui viennent agrandir la famille des ISCG portant le nombre à 40 en fin d'année. Face à cette évolution, et à la crise sanitaire, l'enjeu, en 2021, sera de faire connaissance et/ou reprendre/maintenir les liens effrités par la crise, faute de rencontres de qualité pour partager et échanger comme nous pouvions le faire avant la crise de la COVID.

Les référentes régionales se connaissant peu, l'ISC envisage d'initier une réunion entre référentes par visio, afin de comprendre comment chacune investit ce rôle, et réfléchir sur une harmonisation de la référence pour favoriser le lien entre l'ANISCG et les ISCG au niveau national.

La question de la référence dans le Grand Ouest va être amenée à évoluer en 2021 face au départ en retraite de la référente titulaire actuelle. C'est un nouveau dynamisme qu'il s'agira d'impulser sur le Grand Ouest.

Assoir les bonnes relations entre les services de Police et l'ISC/Asfad

Bilan annuel

Un bilan entre les services de Police et l'Asfad n'ayant eu lieu qu'une seule fois depuis la prise de poste de l'ISC, l'Asfad a proposé une rencontre début 2021 afin de faire un point global sur la mise en place du dispositif : l'occasion d'échanger sur les points d'amélioration de part et d'autre, et de permettre à l'ISC de travailler dans les meilleures conditions possibles.

Ce bilan pourrait être systématisé tous les ans pour favoriser le lien entre l'ISC, son autorité hiérarchique (l'Asfad) et son autorité fonctionnelle (l'hôtel de Police).

Création d'un Pôle psycho-social, rattaché à l'Etat-major

En 2020, une note de service a annoncé la mise en place de Pôles Psycho-Sociaux, au niveau national.

A RENNES, le Pôle réunit trois fonctions : la psychologue, la fonctionnaire de Police du Bureau d'Aide aux Victimes, et l'ISC.

Jusqu'ici le poste d'ISC n'était rattaché à aucun service, fonctionnant en « électron libre », ce qui nécessitait de trouver le bon interlocuteur en fonction des demandes que pouvait avoir l'ISC, générant parfois une certaine dispersion.

Le principal intérêt de ce Pôle est son rattachement à l'Etat-major, permettant à ces trois postes d'être coordonnés par une même entité, pouvant regrouper ces demandes, et les porter auprès d'autres services.

La mise en place de cette note doit prendre effet en 2021, ce qui permettra probablement de simplifier le quotidien de l'ISC dans sa pratique.

En 2020, la psychologue et l'ISC ont travaillé sur une plaquette commune afin de favoriser le travail auprès du public. Le but étant de faire connaître aux personnes, reçues par les services de Police, la présence de ces deux fonctions au sein du commissariat, sur un même support. Ainsi, l'usager peut choisir de solliciter l'une ou l'autre professionnelle en fonction de ses propres besoins. Ce nouvel outil verra le jour en 2021, et pourra être porté par l'Etat-major pour une communication la plus large possible au sein des services.

ISG Vitré Communautés et Pays de la Roche aux Fées

L'organisation du poste

L'ISG intervenant sur le sud de la compagnie de gendarmerie de Vitré intervient sur les 6 brigades de ce territoire à savoir : Vitré, Argentré du Plessis, La Guerche de Bretagne, Janzé, Retiers et Châteaubourg.

Jusqu'à présent le poste d'ISG est construit sur un principe d'itinérance. En effet, pour être au plus près des habitants et des équipes de Gendarmerie, l'ISG assure toutes les semaines des permanences fixes par demi-journée. Pour répondre aux disponibilités des personnes en activité, des créneaux horaires élargis certains soirs de la semaine sont également prévus.

Organisation du poste par brigade en 2020

Asfad : Lundi 9h-13h (1 à 2 fois par mois)

Brigade de Vitré : Mardi matin 9h-12h & le Mercredi 10h-19h (semaine impaire) & le Jeudi 14h-19h

Brigade de Châteaubourg : Mardi 14h-17h30

Brigade d'Argentré du Plessis : Jeudi matin 9h30-12h

Brigade de La Guerche de Bretagne : Lundi 9h-12h (2 à 3 fois par mois) & le Vendredi matin 9h-12h

Brigade de Retiers : Lundi 14h-17h30

Brigade de Janzé : Vendredi 14h-17h30

Les temps de rencontre avec les usagers ont prioritairement lieu en Gendarmerie et sont limités aux horaires d'ouverture des brigades respectives pour des raisons de sécurité. L'ISG essaye de concilier disponibilité et réactivité dans la fixation des rendez-vous et peut ainsi s'adapter aux disponibilités et aux contraintes de mobilité de la personne concernée. Des aménagements de permanences et des rendez-vous en mairies rurales peuvent ainsi être proposés.

Les créneaux de permanence sont volontairement rendus publics afin de constituer des repères pour les usagers des Gendarmeries. Cependant, pour des raisons pratiques, il est préférable de prendre rendez-vous en contactant directement le numéro de portable de l'ISG, lui aussi rendu public par voie d'affichage et de distribution de cartes de visite

Origine des demandes d'intervention

La saisine de l'ISG se fait principalement **par les Gendarmes** par le biais d'une fiche type (cf. annexes) dès qu'ils repèrent au cours de l'exercice de leur fonction un besoin ou une situation relevant de difficultés sociales, familiales et/ou conjugales.

Cette fiche est nationale et intégrée au logiciel de rédaction des procédures de la Gendarmerie Nationale. La fiche de liaison reprend ainsi brièvement le contexte de l'intervention, les informations administratives des usagers concernés et la place de chaque personne dans la situation décrite. Elle précise aussi si l'utilisateur est demandeur et/ou informé d'un contact avec l'ISG.

Elle est transmise par mail ou déposée dans le casier dédié à l'ISG dans chaque brigade où sont assurées des permanences. Par la suite, le professionnel prend contact téléphoniquement dans les meilleurs délais avec les personnes demandeuses ou identifiées victimes, pour leur proposer un entretien social. Ce n'est que dans un second temps, après avoir recueilli l'accord de la victime, qu'un contact peut s'établir avec le mis en cause, si cela s'avère judiciaire.

Les partenaires peuvent aussi être orienteurs de situations. Il peut s'agir de personnes déjà connues des services de Gendarmerie, ayant besoin d'être accompagnées, écoutées, renseignées dans la procédure déjà engagée ou de personnes confrontées à une difficulté et ne sachant si elles doivent privilégier une voie judiciaire ou amiable. Finalement, petit à petit, grâce au bouche à oreille et à la communication locale, il arrive que **des personnes** s'adressent directement à l'ISG avant toute démarche préalable.

L'ISG au cœur d'un maillage partenarial

L'ISG n'a pas vocation à réaliser des accompagnements au long cours. La finalité de la mission est de prévenir la dégradation de situations sociales et familiales en réorientant les personnes en détresse rencontrées en Gendarmerie vers les interlocuteurs compétents et présents sur le territoire. Cela nécessite donc d'entretenir les relations partenariales et les connaissances des dispositifs proposés par chacun.

En 2020, nombres de rencontres partenariales ont été annulées du fait du contexte sanitaire. Cependant, entre les confinements, quelques-unes ont pu se concrétiser et nourrir et développer l'interconnaissance et la mutualisation des moyens:

- 08/01/2020 : Inspection de la Gendarmerie de Janzé, permettant ainsi des échanges avec les élus locaux
- 14/01/2020 : Inspection de la Gendarmerie de La Guerche de Bretagne
- 27/01/2020 : Inspection de la gendarmerie de Vitré
- 23/06/2020 : Réseau VIF/CISPD : Echange autour des violences conjugales pendant et après le confinement
- 15/09/2020 : Réseau VIF/CISPD : Echange autour de la prise en compte de la problématique VIF par la gendarmerie
- 02/10/2020 : Temps de travail entre la brigade de protection des familles et les ISG
- 06/10/2020 : Présentation par la mission locale du projet « Les invisibles » à l'ISG
- 14/10/2020 : Réseau VIF/CISPD : Rassemblement de tous les acteurs œuvrant autour de la prévention des VIF sur le territoire pour un recensement des besoins et présentation de la politique pénale par le procureur M. ASTRUC
- 15/10/2020 : Rencontre avec l'assistante sociale de la CAF pays de la Roche aux fées
- 04/12/2020 : Temps de travail entre la brigade de protection des familles et les ISG
- 09/12/20 : Réseau VIF/CISPD : Réunion du comité d'animation élargi, préparation de 2021

L'activité de l'ISG en 2020

Nombre de dossiers traités

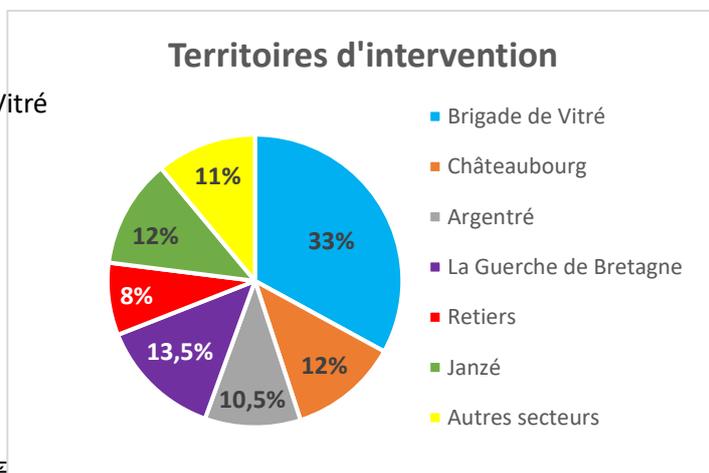
Sur l'année 2020, l'intervenant social a été saisi pour 403 situations impliquant 472 personnes. Si le nombre de saisine est légèrement inférieur à 2019 (- 26) et peut s'expliquer par la période de flottement au moment du 1^{er} confinement COVID, le nombre d'accompagnement engagés a en revanche sensiblement augmenté. En effet, l'ISG a 338 accompagnements individuels (soit 18% de plus qu'en 2019), soit un taux de retour sur mise à disposition de 71 %. Cela peut s'expliquer par une meilleure pertinence des orientations adressées à l'ISG et/ou peut être par des besoins d'écoute accrus pour le public en cette année 2020 si particulière.

L'ISG a réalisé pour ce faire 754 entretiens avec les usagers concernés et 514 échanges partenariaux. Cela représente 24 % d'entretien supplémentaires par rapport à 2019 pouvant s'expliquer par le développement des échanges téléphoniques lors des périodes de confinement et de travail en distanciel. Si la plupart des personnes n'ont besoin que d'une seule rencontre, certaines en revanche, souvent du fait d'un isolement important, nécessitent un investissement plus soutenu.

58 % des dossiers émanent directement des services de Gendarmerie. En revanche, 18 % des saisines sont des orientations des services sociaux (CDAS, CCAS de Vitré...) et 17% sont des sollicitations directes d'usagers.

Les secteurs géographiques concernés correspondent à :

- 33 % au territoire d'intervention de la brigade de Vitré
- 12 % celui de Châteaubourg
- 10.5 % celui d'Argentré
- 13.5 % celui de la Guerche de Bretagne
- 8 % celui de Retiers
- 12 % celui de Janzé
- 11 % secteur autres (dont 5 % sur Châteaugiron)



L'activité enregistrée sur les communes extérieures à VITRE Communauté peut s'expliquer par le fait que l'organisation des brigades de Gendarmerie ne correspond pas exactement au découpage administratif de l'intercommunalité. Ainsi, la brigade de Châteaubourg forme une communauté de brigades avec celle de Châteaugiron. Les équipes de ces unités mutualisent leurs moyens, leurs interventions, leurs temps et leur commandement. Ainsi habitués à travailler avec l'intervenant social, les Gendarmes ont pris le réflexe de lui soumettre, indifféremment de la commune d'habitation, des situations extérieures au territoire prévu, dont l'ISG peut se saisir si l'utilisateur semble isolé, en grande détresse et si la charge de travail le permet.

Caractéristiques principales des bénéficiaires

Sur les 338 situations traitées, 66 % ne sont pas connues des services sociaux. Ce chiffre reste sensiblement identique au fur et à mesure des années. Cela continue de positionner l'ISG, et de ce fait la Gendarmerie, comme les premiers interlocuteurs pour beaucoup de familles en difficulté sociale et/ou familiale.

Les victimes rencontrées sont à 76 % de sexe féminin et la tranche d'âge majoritaire est celle de 26-50 ans.

- 52 % des accompagnements s'adressaient à des personnes pouvant être comptabilisées comme victimes au sens ou une dénonciation a été déposée en Gendarmerie (plainte, main courante, renseignement judiciaire) et/ou une procédure est en cours
- 38 % des bénéficiaires engageaient juste une démarche de conseil
- 9 % étaient rencontrés en tant que mis en cause dans une situation délictuelle

Nature des problématiques rencontrées

47 % des situations pour lesquelles l'ISG a été interpellée portaient sur des faits de violence, dont 93 % dans un contexte familial (l'agresseur est un conjoint, ex-conjoint ou membre de la famille). Nous incluons dans cette catégorie les violences physiques, psychologiques, sexuelles ainsi que le harcèlement.

Il est notamment intervenu auprès de 94 victimes de violences conjugales ou extra-conjugales (90 femmes et 4 hommes) et 64 % d'entre elles déclaraient avoir subi des violences physiques et 20% des violences sexuelles. Ce nombre est légèrement inférieur à 2019 alors même que la proportion de victimes de VIFS a explosé du côté des forces de l'ordre. Cela peut cependant s'expliquer par la mobilisation du gouvernement et des acteurs médico-social-judiciaire pour la problématique des violences conjugales qui a engendré des prises en charge plus rapides, systématiques et complètes. L'articulation efficace des partenaires ne justifiait dans un certain nombre de cas plus l'intervention de l'ISG.

Cependant, sur les 137 personnes venues rencontrer l'ISG pour un problème de conflit familial ou de difficultés d'exercice de la parentalité, 8 disaient avoir connu, ou connaître avec l'autre partie concernée, des violences physiques et 31 des violences psychologiques et 3 des violences sexuelles.

Le reste des dossiers (soit 53%) portait sur des faits sans violence véritablement caractérisée, ce qui n'exclut pas un contexte de vives tensions ou générant de grandes préoccupations. Nous répertorions ainsi dans cette classification :

- les différends liés à la garde des enfants : 25 % des situations totales
- les parents en difficulté ou inquiet pour leur enfant : 16%
- les personnes confrontés à un conflit qu'il soit conjugal, familial ou de voisinage : 9%
- les personnes ayant à des conduites à risques : 7%

Sur l'année, l'ISG a été amené à saisir 2 fois la Protection de l'Enfance via une information préoccupante et a rédigé 1 signalement au Procureur.

Dans toutes les situations traitées, seulement 31 % font l'objet d'une réorientation vers le service de Gendarmerie dont seulement 18% vers une plainte. Il est à noter qu'en matière de violence intra familiale, la politique pénale du procureur de Rennes donnait pour consigne à partir de 2020 d'ouvrir une enquête pour toute situation portée à la connaissance des forces de l'ordre. La réorientation d'une victime vers les gendarmes par l'ISG n'était donc parfois plus nécessaire.

Au regard des 338 situations accompagnées, ce chiffre démontre que pour les deux tiers restants une réponse

partenariale a été jugée plus pertinente et aidante que la saisie judiciaire. En effet, le besoin identifié relève en revanche à 30 % d'un contact avec un service social et à 18 % d'un rapprochement avec un service médical.

Les besoins peuvent bien entendu être pluriels et se compléter les uns les autres.

La participation à des groupes de travail et à des formations

La participation au réseau VIF au sein du CISPD

Depuis 2019, le réseau VIF est coordonné et animé par le CISPD et l'agence départementale. Le CISPD s'est en effet structuré autour de trois instances partenariales autour des thématiques suivantes :

- Prévention des violences faites aux femmes, violences intrafamiliales et aide aux victimes = thématique prioritaire adoptée en Bureau communautaire en 2019
- Prévention à destination des jeunes = thématique prioritaire adoptée en Bureau communautaire en 2019
- Prévention situationnelle et amélioration de la tranquillité publique

Le réseau VIF, suspendu sur le bassin vitréen depuis 2017, a donc vu son activité reprendre peu à peu en 2019 et 2020.

Les objectifs fixés sont :

- Informer et prévenir les violences sur le territoire
- Le partage, interconnaissance entre partenaires: renforcer le réseau partenarial local de prévention et d'accompagnement médical, social et juridique
- Meilleure compréhension des mécanismes de violences intrafamiliales
- Meilleure prise en charge des victimes et auteurs
- Sensibilisation des professionnels, élus et public : Rappel historique de l'activité du réseau VIF depuis sa création :

* De 2012 à 2017

- Mise en place de groupes de travail pour compléter le travail du groupe local d'échanges :
- Projet d'accueil dans les logements d'urgence : objectif : optimiser l'accueil des personnes victimes de violence conjugale dans les logements d'urgence.
- Identification des hébergements d'urgence sur le territoire pour les victimes de violence conjugale : objectif : identifier et cartographier sur le PVPB les hébergements d'urgence mobilisables pour la mise à l'abri des personnes victimes de violence conjugale
- Fiches pour le recueil de données statistiques
- Relayer les campagnes de sensibilisation
- Actions grand public : ciné-débat sur les violences intrafamiliales
- Fiche spécifique élu(e) (« Violences conjugales : les démarches à suivre ») et dossier d'information
- Recensement des solutions par communes dans les situations de violences conjugales
- Actions dans les établissements scolaires autour du respect, des préjugés, de la violence

*2017: modification des missions de l'animatrice territoriale de santé puis suppression du poste

*2018: le CISPD reprend la charge de l'animation du réseau sur le territoire de Vitré communauté

* 2020: co-animation du Réseau VIF, Vitré communauté (CISPD) – Département (Agence départementale)

Plusieurs actions ont déjà été déployées depuis 2019 :

- Mobilisation des acteurs du Réseaux 2 réunions
- Extension du périmètre d'intervention de l'intervenante Sociale en Gendarmerie à Roche aux fées Communauté en janvier 2019 (signature en présence du Président Chenut (CD35), Président Méhaignerie (Vitré Co), du Président Gaillard (Roche aux Fées Communauté), Président ASFAD, Colonel de Gendarmerie, le Sous-Préfet
- Communication via la presse sur la mission ISG
- Demande de soutien de l'ARS pour mise en place de permanences d'accueil et d'écoute pour les femmes ayant subi des violences : demande déboutée
- Campagne de communication en lien avec la journée mondiale de lutte contre les violences faites aux femmes,

L'ISG du pays de Vitré a ainsi été invitée à participer activement au groupe de travail axé sur la prévention des VIFS. Il fait partie du comité d'animation élargi et va animer le groupe de travail intitulé « Regard croisé sur la problématique violences » à raison d'une rencontre par trimestre à partir de 2021.

La participation à des actions de communication médiatique

En février 2020, le magazine spécialisé les ASH (Actualités sociales Hebdomadaires) a consacré ses pages « Reportage » au poste d'intervenant social en gendarmerie en milieu rural et l'a illustré à partir du poste de Mme MEZIERE Christelle.

Cf. annexes article ASH qui présente la particularité de ces postes, immergés dans l'institution de gendarmerie, dans sa temporalité et la réalité de ses interventions quotidiennes mais toujours bien ancrés dans le champ social. L'article met en évidence, à travers des témoignages de gendarmes et d'un usager la plus-value que l'assistance des ISG offre aux gendarmes et aux victimes pour les situations sensibles.

ISG Compagnie de Gendarmerie de Redon

L'intervenante sociale en gendarmerie sur le territoire d'intervention de la brigade de Redon se réfère pour son activité, à la convention annuelle tripartite signée le 25 Octobre 2018 entre le Groupement de Gendarmerie, l'État, les 5 communes signataires qui sont REDON, SAINTE MARIE, BAINS SUR OUST, RENAC et la CHAPELLE DE BRAIN et l'Asfad. Elle s'engage pour les 3 années à venir. Le poste s'est étendu pour couvrir le territoire de la Compagnie de Gendarmerie de Redon à compter de Septembre 2020.

Le territoire d'intervention comprend les secteurs d'intervention de la communauté de Brigades de Redon (Redon, Pipriac), de la brigade autonome de Bain de Bretagne et de la communauté de Brigades de Guichen (Guichen et Val d'Anast). Il couvre 52 communes pour **108 167 habitants**.

De ce fait, il correspond à deux temps de travail distincts :

- 0,5 ETP en CDI sur la Brigade de Redon (sans la commune de Langon)
- 0,5 ETP en CDD jusqu'au 31 Août 2021 (sur le territoire de la COB de Guichen, de la BTA de Bain de Bretagne et de la BP Pipriac + la commune de Langon).

Organisation du poste

Pour être à proximité des habitants et des équipes de gendarmerie, l'ISG assure toutes les semaines des permanences au sein des gendarmeries du lundi au vendredi de 9h à 17H30. Au vue du contexte sanitaire, l'ISG a la possibilité de télétravailler plusieurs journées dans la semaine. Les temps de rencontre avec les bénéficiaires sont prioritairement en gendarmerie et limités aux horaires d'ouverture de la brigade pour des raisons de sécurité. Les permanences à la gendarmerie sont publiques pour constituer des repères avec les personnes accueillies dans les locaux. Cependant, pour des raisons pratiques, il est préférable de prendre rendez-vous en nous contactant directement sur la ligne mobile.

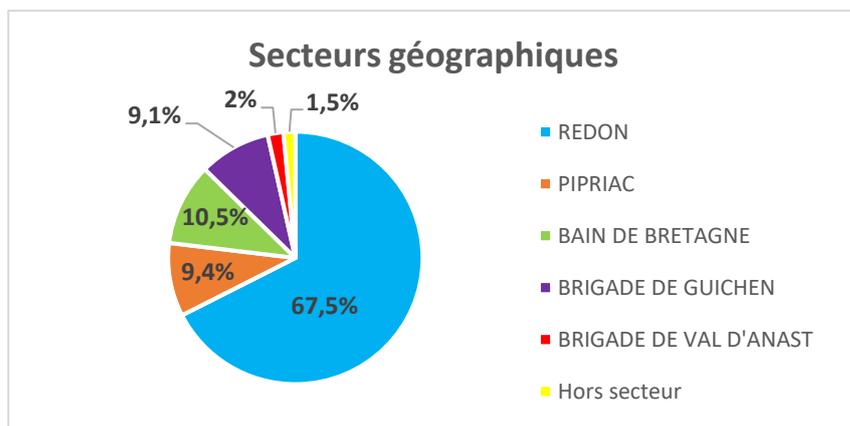
L'activité de l'ISG en 2020

Sur l'année 2020, l'ISG a été saisie 164 fois avec situations rencontrées, soit un taux de retour sur mise à disposition de 80 %.

D'ailleurs 82 % des dossiers émanent directement des services de la gendarmerie et 11 % sont des sollicitations directes des usagers.

Les secteurs géographiques concernés :

- 67.5 % de Redon
- 9.4 % Pipriac
- 10.5 % Bain de Bretagne
- 9.1 Brigade de Guichen
- 2% Brigade de Val d'Anast
- 1.5 % Hors Secteur



181 entretiens ont été réalisés. Certaines situations nécessitent une seule rencontre, cependant, certaines personnes ont besoin de plusieurs rendez-vous. Cela peut s'expliquer par un isolement important des personnes qui peuvent investir davantage la rencontre.

146 échanges ont lieu avec les partenaires...

164 situations orientées vers l'ISG soit en moyenne, 96 saisines avant l'extension avec toutes les suites d'entretien que cela implique. Cela correspond à 12 saisines par mois.

Sur les 164 situations, 90 émanent de la brigade de Redon.

Caractéristiques principales des bénéficiaires

Sur les situations traitées, 78.3 % ne sont pas connues des services sociaux.

Cela positionne l'ISG comme l'interlocuteur premier pour beaucoup de personnes et familles avec des difficultés sociales et/ou familiales.

Les victimes constituent 64.5 % des personnes rencontrées et la tranche d'âge majoritaire est celle de 26/60 ans.

35.4% des bénéficiaires engageaient juste une démarche de conseil

Nous sommes notamment intervenus auprès de 46.5 % des situations de violences pour des faits de violences conjugales ou ex-conjugales.

Dans toutes les situations traitées, seulement 14.5% font l'objet d'une réorientation vers le service de gendarmerie.

Cela montre que pour la plupart des situations, une réponse sociale a été jugée plus pertinente et aidante que la saisie judiciaire.

Le besoin identifié relève en revanche à 21% d'un contact avec un service social et à 11% d'un rapprochement avec un service médical.

Les besoins peuvent bien entendu être pluriels et se compléter les uns les autres.

Nature des problématiques rencontrées

52.7% des situations pour lesquelles nous avons été interpellées portaient sur des faits de violence.

Les autres dossiers portaient sur des faits sans violence véritablement caractérisés, ce qui n'exclue pas un contexte de vives tensions ou générant de grandes préoccupations.

Nous répertorions ainsi dans cette classification :

- les parents d'enfants en difficulté ou à risque et les différends liés à la garde des enfants
- les conflits conjugaux ou les séparations difficiles
- les personnes isolées en difficulté sociale
- les personnes atteintes de troubles psychiques en difficulté
- les différends de voisinage sans violence

Le partenariat et la participation dans les réseaux VIF

La participation au groupe d'échange local sur les violences intrafamiliales du secteur de Redon et du réseau VIF des Vallons.

Un groupe de travail avec les différents partenaires de la communauté de communes de pays de Redon se réunit environ une fois par trimestre afin d'améliorer la prise en charge des femmes victimes de violences intrafamiliales. Depuis plusieurs mois, il émerge la volonté des professionnels associés à ce groupe de faire du lien avec celui du pays de Vallons de Vilaine pour mutualiser les réflexions et les projets de formation retenus.

En 2019, ce groupe d'échanges a permis de mettre en place une formation à destination des professionnels sur le repérage des **victimes de violence conjugales avec l'intervention des professeurs PIGNOL et VILLERBU, membres de l'association de criminologie et victimologie de Bretagne.**

En effet, à la suite du projet du 5 Octobre 2018 qui avait permis la mise en place d'une conférence débat animée par Karen SADLIER sur les violences dans le couple et les répercussions sur les enfants, des perspectives pour une nouvelle action semblent portées communément. En 2020, une formation pratique à l'accompagnement à la parentalité avec une volonté de bénéficier d'une formation avec des outils concrets d'intervention auprès des publics était en projet. Ce projet tombant en plein dans la crise sanitaire s'est vu quelque peu modifié afin de pouvoir traiter ce sujet. A nouveau, Karen Sadlier a pu intervenir en visioconférence.

Le partenariat local

L'ISG est un maillon important dans la chaîne partenariale. En effet, sa place privilégiée au sein de la gendarmerie lui permet de prendre connaissance des situations en premier lieu. Cependant, l'ISG n'a pas pour mission de réaliser des accompagnements sur le long terme. La finalité recherchée est de prévenir la dégradation des situations sociales et familiales, en réorientant les personnes en détresse vers les interlocuteurs compétents et présents sur le territoire. Il est indispensable d'entretenir les relations partenariales et de connaître les dispositifs existants.

La participation à des groupes de travail et à des formations

Durant l'année, nous avons eu l'opportunité de participer à plusieurs formations.

En Novembre : Violences dans le couple : accompagner la parentalité (Karen SADLIER)

En Décembre : Les violences post-séparation (Gwenola Sueur et Pierre Guillaume Prigent).

Participation à des groupes de travail

Participation à la formation de stagiaires

La participation au CISPD

Le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance a pour objet d'éviter de multiplier les instances de prévention. Depuis la création du poste d'ISG en octobre 2018, l'Asfad a été associée avec l'ISG au groupe de travail.

Evolution pour le poste

L'extension du poste a permis de couvrir l'ensemble du territoire d'intervention de la Compagnie de Gendarmerie de Redon sans toutefois avoir des financements pérennes. Il est donc possible et envisagé que le poste soit pérennisé en CDI sur un 1 ETP.

ISCG Fougères (en CDD jusqu'au 31.08.21)

Contexte

Données calculées à partir de l'activité du 1^{er} septembre au 31 décembre 2020.

Seul poste mixte ISCG pour l'Asfad...

Dans la construction du poste, il a été décidé en accord avec les forces de l'ordre (Police et Gendarmerie) et pour respecter la convention de répartir le temps ainsi :

60% du temps en gendarmerie de fougères

30% en Commissariat de Fougères

et à 10 % au siège de l'Asfad pour participer aux réunions institutionnelles, temps de formation et travail partenarial de territoire.

Etre régulièrement dans la brigade de Gendarmerie de Fougères tout en pouvant aller sur les autres brigades si nécessaire (Maen Roch et St Aubin du Cormier) et être en Commissariat de Fougères tous les lundis et mercredis par quinzaine.

L'ISCG dispose d'un bureau personnel à la Brigade de Gendarmerie de Fougères ainsi qu'au Commissariat de Police de Fougères.

Des liens ont pu se faire entre ISCG et avec la collègue travaillant sur St Malo qui occupe elle-aussi un poste mixte.

L'intervenante sociale a été en arrêt maladie sur une partie de l'année 2020 (un peu plus de 5 semaines) ce qui ne donnera qu'une lecture partielle de l'activité.

de plus, elle n'aura pas pu développer le partenariat souhaité et répondre aux diverses demandes du territoire sur les 4 derniers mois de l'année.

L'activité de l'ISG

La ventilation des **42 saisines** est la suivante :

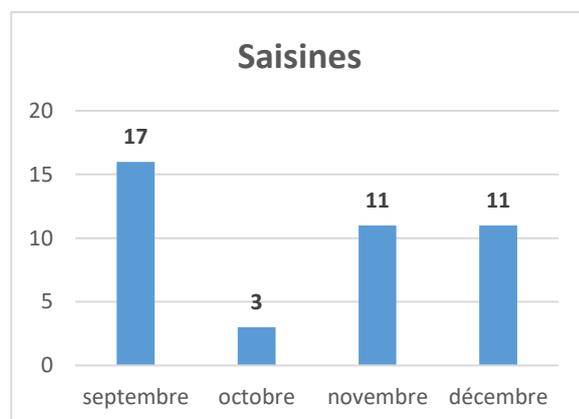
17 situations en septembre

3 situations en octobre

(absence de la professionnelle sur le mois d'octobre du 5 au 30)

11 situations en novembre

11 situations en décembre



Répartition entre les forces de l'ordre et les autres demandes

11 situations sont issues de l'hôtel de police de Fougères

16 situations sont issues de la Gendarmerie dont 8 de Fougères ; 5 par St Aubin du Cormier et 3 par Maen Roch.

14 situations sont orientées en dehors des forces de l'ordre dont 11 par le service social

1 hors champ pénal

Le profil des personnes concernées par les saisines de l'ISCG

Caractéristiques principales des 42 bénéficiaires :

35 majeurs et 7 mineurs (de 3 à 16 ans)

34 femmes et 8 hommes : de 3 à 85 ans

24 victimes dont 3 mineures

6 mis en cause dont 2 mineurs (1 femmes – 5 hommes)

12 hors champ pénal

Environnement autour des situations :

10 situations étaient en lien avec un contexte d'alcool
6 concernaient des pathologies psychiques identifiées
4 relevaient d'un contexte de stupéfiant

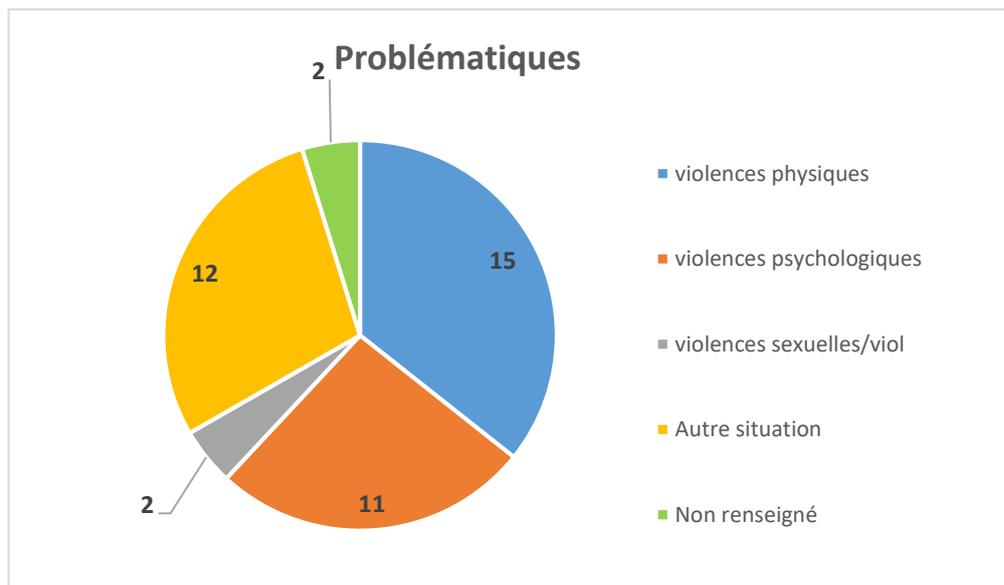
La nature des problématiques rencontrées pour les 42 personnes concernées par les saisines

28 situations sur les 42 étaient en lien avec des violences conjugales

15 (35,7 %) ont déclaré subir des violences physiques
11 (26,2 %) ont déclaré subir des violences psychologiques
2 (4,8 %) ont déclaré subir des violences sexuelles/viol

14 hors situations de violence :

12 (28,6 %) situations « autre » (conflit, difficulté éducative/ autorité parentale /harcèlement)
2 (4,8 %) situations non renseignées



Compte-tenu du contexte sanitaire en 2020, La plupart des personnes ont été « rencontrées » par téléphone.

66 entretiens ont été proposés
Sur les 42 situations, 27 n'étaient pas connues des services sociaux (64%)
20 étaient déjà connues des forces de l'ordre (48%).
6 des 42 situations ont été « sans suite », donc 36 ont pu être orientées (86%)
Sur les situations 115 contacts avec des partenaires

Les orientations (elles peuvent être plurielles) :

21 orientations vers les forces de l'ordre
24 orientations vers les services sociaux
13 orientations vers des services de santé
10 orientations vers l'éducation nationale
9 orientations vers le logement/hébergement
7 orientations vers des associations
7 orientations vers l'aide aux victimes

Formations

29/09/20 : Formation OPCO sur le CPF
20/11/20 : Conférence de Karen Sadlier sur « les violences dans le couple : accompagner la parentalité »
La plupart des formations prévues ont été annulées ou reportées en 2021 (violences sexuelles)

ISG Compagnie de Gendarmerie de Rennes

La mise en œuvre générale de la mission

Le poste ayant été créé en septembre 2020, l'activité ne couvre donc que la période du 22 septembre au 31 décembre. Il est exercé à 90 % sur les six brigades du territoire et à 10 % au siège de l'Asfad pour participer aux réunions institutionnelles, temps de formation et travail partenarial de territoire.

L'organisation du poste

L'ISG dispose d'un bureau personnel à la Brigade Territoriale de Vern sur Seiche. Chacune des cinq autres brigades lui met un bureau à disposition à la demande, via le Commandant de Brigade. Le contexte sanitaire et ses exigences ont eu un impact sur les modalités d'exercice de l'ISG : déplacements limités entre les brigades, priorisation d'entretiens téléphoniques pour limiter les déplacements durant le confinement fin 2020.

Les temps de rencontre avec les usagers ont lieu quasi exclusivement en gendarmerie et sont limités aux horaires d'ouverture des brigades respectives pour des raisons de sécurité. L'ISG essaye de concilier disponibilité et réactivité dans la fixation des rendez-vous et peut ainsi s'adapter aux disponibilités et aux contraintes de mobilité de la personne concernée.

Origine des demandes d'intervention

La saisine de l'ISG se fait principalement par **les Gendarmes** par le biais d'une fiche type (cf. annexes) dès qu'ils repèrent au cours de l'exercice de leur fonction un besoin ou une situation relevant de difficultés sociales et/ou familiales.

Cette fiche est nationale et intégrée au logiciel de rédaction des procédures de la Gendarmerie nationale. La fiche de liaison reprend ainsi brièvement le contexte de l'intervention, les informations administratives des usagers concernés et la place de chaque personne dans la situation décrite. Elle précise aussi si l'utilisateur est demandeur et/ou informé d'un contact avec l'ISG.

Elle est transmise par mail. Par la suite, le professionnel prend contact téléphoniquement dans les meilleurs délais avec les personnes demandeuses ou identifiées victimes, pour leur proposer un entretien social. Ce n'est que dans un second temps, après avoir recueilli l'accord de la victime, qu'un contact peut s'établir avec le mis en cause, si cela s'avère judicieux.

Les partenaires peuvent être aussi orienteurs de situations. Il peut s'agir de personnes déjà connues des services de Gendarmerie, ayant besoin d'être accompagnées, écoutées, renseignées dans la procédure déjà engagées ou de personnes confrontées à une difficulté et ne sachant si elles doivent privilégier une voie judiciaire ou amiable.

Grâce au bouche à oreille et la communication locale, il arrive que **des personnes** s'adressent directement à l'ISG avant toute démarche préalable.

L'ISG au cœur d'un maillage partenarial

L'ISG n'a pas vocation à réaliser des accompagnements au long cours. La finalité de la mission est de prévenir la dégradation de situations sociales et familiales en réorientant les personnes en détresse rencontrées en Gendarmerie, vers les interlocuteurs compétents et présents sur le territoire.

Cela nécessite donc d'entretenir les relations partenariales et les connaissances des dispositifs proposés par chacun.

L'activité de l'ISG en 2020

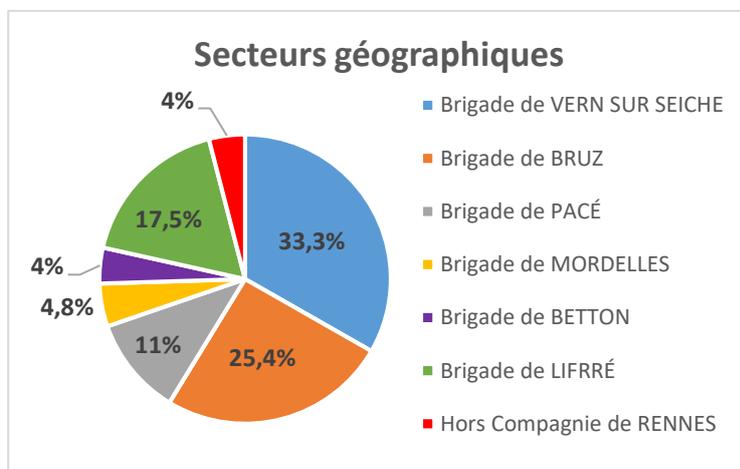
Nombre de dossiers traités

Entre le 22 septembre 2020 et le 31 décembre 2020, l'ISG de la Compagnie de Rennes a été saisie **126 fois** par les militaires des six brigades territoriales mais aussi par le PSIG et la Brigade de Recherche.

Ces **126 situations familiales** ont généré un lien de l'ISG avec **165 personnes**, concernées directement par ces interventions en gendarmerie (dont les enfants de certaines victimes majeures ou les parents de certains mineurs victimes ou mis en cause). Sur les 165 personnes contactées, 28.5 % (47) n'ont souhaité qu'un échange de présentation des missions de l'ISG, sans s'inscrire dans une démarche de rencontre. Nous ne sommes parvenus à entrer en contact direct (malgré deux messages et/ou un courrier) avec 7.3 % (12) des personnes identifiées.

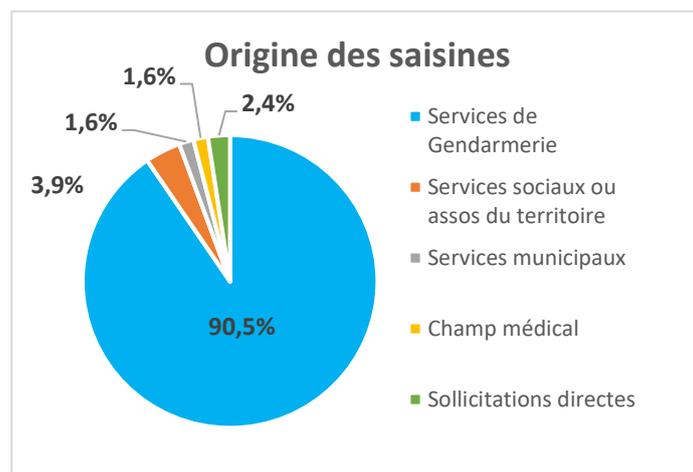
Les secteurs géographiques concernés par ces **126 saisines** correspondent à :

- 33.3 % (42) au territoire d'intervention de la brigade de VERN
- 25.4 % (32) celui de la brigade de BRUZ
- 11 % (14) celui de la brigade de PACE
- 4.8% (6) celui de la brigade de MORDELLES
- 4 % (5) celui de la brigade de BETTON
- 17.5 % (22) celui de la brigade de LIFFRE
- 4 % (5) sont situés hors compagnie de RENNES



La ventilation de l'origine des **126 saisines** est la suivante :

- 90.5 % (114) des situations émanent directement des services de Gendarmerie
- 3.9 % (5) sont des orientations des services sociaux ou d'associations du territoire
- 1.6 % (2) sont des orientations des services municipaux
- 1.6 % (2) sont des orientations du champ médical
- 2.4 % (3) sont des sollicitations directes par les usagers.



Caractéristiques principales des bénéficiaires

Les 165 personnes concernées par les saisines ISG entre fin septembre et fin décembre 2020 sont :

- 146 majeurs et 19 mineurs : de 4 à 17 ans
- 125 femmes et 41 hommes : de 18 à 81 ans
- 76 victimes : 72 majeur(e)s, 4 mineur(e)s
- 19 mis en cause : 17 majeurs, 1 mineur – 4 femmes et 15 hommes
- 70 personnes rencontrant des difficultés hors procédure pénale (conflit conjugal, parental, familial...)

Compte-tenu du contexte sanitaire en 2020, la plupart des personnes ont été « rencontrées » par téléphone, à l'exception des situations relatives aux mineurs (j'ai proposé des rencontres physiques pour les parents et jeunes enfants en brigade ; avec certains adolescents, les échanges se sont déroulés par téléphone en accord avec leurs parents).

L'ISG se voit donc orienter : pour 46 % des victimes, pour 11.5 % des mis en cause et pour 42.4% des personnes sollicitant un soutien hors procédure, dans le champ des difficultés relationnelles au sens large.

Faisant suite aux **126 saisines ISG**, 164 entretiens ont été menés au profit du public entre fin septembre et fin décembre 2020, avec selon les situations un entretien unique ou plusieurs entretiens.

En complément de ces entretiens avec les usagers des services de gendarmerie, 90 échanges ont été réalisés avec des partenaires territoriaux issus du :

- Secteur social (les CDAS de CHARTRES, de THORIGNE, de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, de PACE)
- Secteur médical (CHGR, CMP, pédopsychiatrie, CHU de Rennes)
- Secteur associatif (Asfad, ALFADI)
- Secteur éducation spécialisée (APASE enfants)
- Secteur majeurs vulnérables (APASE adultes)
- Services publics (CAF)
- Services territoriaux (mairies)

Nature des problématiques rencontrées

Pour **les 165 personnes concernées par les saisines**, 57 % (94) des situations relèvent d'un problème de violences, quasi exclusivement dans le cercle familial (le/la mis(e) en cause étant un conjoint(e), ex-conjoint(e) ou un membre de la famille élargie).

- 70.2 % (66) ont déclaré subir entre autres des violences physiques
- 22.3 % (21) ont déclaré subir entre autres des violences psychiques
- 7.4 % (7) ont déclaré subir entre autres des violences sexuelles

Le reste du public représente 43% des saisines (71) et est concerné par d'autres problématiques :

- 9.7 % (16) développent des conduites à risque ayant des conséquences directes sur leur environnement (addictions, fugues...)
- 20% (33) ne parviennent pas à dépasser des situations des conflit conjugaux et familiaux au sens large (garde d'enfants, séparation des biens suite à une séparation ou un décès...)
- 9.7 % (16) relèvent de difficultés éducatives, à exercer leur parentalité
- 3.7 % (6) dénoncent du harcèlement

Sur **les 126 saisines ISG**, seulement 13.5 % (17) ont fait l'objet d'une réorientation vers le service de Gendarmerie pour plainte ou complément de plainte. Pour rappel, 49,1 % (81) des 165 personnes concernées par les saisines ISG étaient déjà connus des services de gendarmerie avant orientation vers la professionnelle. Deux hypothèses sont envisagées comme complémentaires :

- Les situations de VIF « récurrentes », déjà connues habituellement des services, ont fait l'objet d'une attention particulière des gendarmes dans toutes les unités lors de la prise de poste de l'ISG. Cela a généré des saisines parfois a posteriori des faits survenus en amont de l'arrivée de l'ISG sur la Compagnie. Le caractère préventif de l'action d'un(e) ISG sur le terrain prend tout son sens à travers cette statistique.
- Les victimes rencontrées avaient pour la plupart eu le sentiment d'avoir été entendues, au sens qu'une action (RJ, plaintes...) avait déjà été proposée avant la mise en lien avec l'ISG.

L'intervenante sociale en Gendarmerie est intervenue majoritairement auprès de ménages non connus des services sociaux (67.3 %). Cela démontre bien l'intérêt de ces postes dans le **repérage précoce des difficultés sociales et familiales**.

La participation à des actions de communication médiatique

A l'occasion du développement du poste d'ISG sur la Compagnie de RENNES, **la presse locale a souhaité publier des articles pour faire connaître le service au grand public**.

Ainsi fin 2020, deux articles sont parus dans :

- ACTU RENNES, un web média
- Ouest France

Evolution pour le poste

Une plus grande visibilité et implication dans le traitement des violences intrafamiliales

Situation 1 :

Une des ISG est accueillie au quotidien dans une Brigade Territoriale qui lui met à disposition un bureau personnel dans un bâtiment dédié aux logements des militaires, juste à côté de la brigade. Cette localisation du bureau, au cœur de l'action au quotidien mais « hors » des murs, permet à l'ISG d'être très réactive auprès des victimes et de les accueillir dans un lieu plus neutre et plus calme qu'une brigade.

A 8 h 30 un matin, l'ISG est saisie d'une situation de violences intrafamiliales survenue durant la nuit. Le conjoint (et père des enfants) est en garde à vue dans les locaux, la victime Mme A (et mère des enfants) est aussi présente car elle doit être auditionnée vers 9 heures. Après échange avec les gendarmes en charge de cette procédure, nous convenons que l'ISG puisse prendre un temps avec la victime avant son dépôt de plainte, afin de la rassurer et lui expliquer la procédure le temps de la garde à vue de son conjoint et après.

La jeune femme peut ainsi nous poser les nombreuses questions qu'elle a accumulés dans la nuit : comment organiser la séparation conjugale, comment organiser la garde des enfants en attendant une saisine de la justice des affaires familiales, comment organiser le rendu du logement loué en couple car le loyer de la maison individuelle est trop onéreux pour être assumé seule par la victime... La jeune femme peut aussi nommer son attachement à son conjoint et le lien ténu de ce dernier avec leurs enfants. L'ISG propose à la victime de s'entretenir avec son conjoint après sa garde à vue et Mme A se déclare soulagée par cette proposition.

Le lendemain matin à 8 h 30 les enquêteurs sollicitent à nouveau l'ISG à son arrivée à la brigade car devant les dénégations du mis en cause la veille, le Parquet souhaite que l'enfant témoin des violences conjugales soit entendue en accord avec la victime. L'ISG reçoit (avec l'accord de sa mère) la fillette et la prépare à la rencontre avec un gendarme de l'unité. La petite fille se livre assez aisément et profite de notre rencontre pour exprimer ses ressentis sur les événements des dernières 24 heures. L'ISG reçoit à nouveau la victime et l'oriente cette fois vers l'Accueil de Jour de l'ASFAD et la ligne d'écoute ainsi que vers des partenaires sociaux dédiés : le CDAS, Action Logement car elle est salariée ainsi que la chargée des Affaires Sociales de sa commune pour sa demande de logement social. Le Parquet souhaite aussi une orientation de la victime vers SOS VICTIMES pour être accompagnée dans les prochaines étapes de la procédure (notamment l'audience à venir).

Quelques jours plus tard, le mis en cause sollicite un rendez-vous avec l'ISG qui le reçoit dans son bureau pour mener un entretien social d'évaluation des besoins. L'homme manifeste beaucoup de souffrance psychique et d'angoisses pour ses enfants car il craint de ne plus revoir. Au vu de sa détresse psychologique l'ISG l'oriente vers le CMP de son territoire et la consultation dédiée aux auteurs de violences conjugales à l'ASFAD. L'ISG vérifie aussi si cet homme a besoin d'être soutenu dans ses démarches de logement car il est soumis à une mesure d'éloignement (complétée d'un contrôle judiciaire) en attendant le jugement cinq mois plus tard et doit quitter le logement familial. Il indique avoir trouvé un arrangement avec un frère qui dispose temporairement d'un appartement vide de son frère, disponible dans la quinzaine de jours. Il peut être hébergé entre-temps.

La victime appelle l'ISG le jour-même pour l'informer de toutes les démarches engagées en l'espace de quelques jours : elle a déposé sa demande de logement social, elle a obtenu un rendez-vous au CDAS dans la quinzaine de jours à venir et elle rencontre le lendemain une juriste du CIDFF pour réfléchir à sa demande auprès du JAF. La jeune femme a aussi rencontré un médecin légiste à l'Institut Médico-Légal et a accepté de consulter leur psychologue, qui pourra aussi rencontrer ses enfants.

Cette situation est particulièrement enseignante sur la spécificité des postes d'intervenant social en gendarmerie ou en commissariat. Les professionnels doivent être réactifs au quotidien pour apporter accueil, écoute, soutien et orientations aux victimes (et à leurs enfants témoins de ces violences). L'ISG apporte une expertise dans l'évaluation sociale sur la problématique singulière des VIF et mobilise tout son réseau pour orienter au mieux les victimes, rapidement et efficacement.

Les ISCG ont aussi pour mission d'accompagner les mis en cause qui le souhaitent. Dans cette situation très particulière, les liens d'affection ténus entre tous les membres de cette famille ont pu être entendus, respectés et valorisés. L'ISG apporte régulièrement un soutien à ce type de couple où une mesure d'éloignement empêche le lien conjugal mais permet le lien parental dans l'intérêt des enfants, dans l'attente d'une décision du JAF. Pour ce faire, l'ISCG mobilise les partenaires du droit commun (services sociaux territoriaux) mais aussi les associations dédiées à la médiation familiale (sur le territoire de la Compagnie de Rennes UDAF 35 et Espace Médiation).

Situation 2 :

Bien repérée localement, il est possible que des orientations soient effectués par les partenaires locaux.

C'est ce qu'il s'est passé pour Madame G, orientée par un médecin urgentiste. Madame s'est présentée aux urgences suite à des violences conjugales et un certificat médical a été établi. Elle présentait des hématomes et avait le visage tuméfié.

Le médecin m'oriente Madame en me contactant pour faire le lien avant son arrivée. Je prends le soin de la recevoir dès qu'elle se présente à la brigade.

Madame est dans un état de stress important et cet espace que je lui propose lui permet dans un premier temps de nommer toutes ses inquiétudes.

Lors de cet entretien, j'y apprendis que les violences ont été exercées par son ex-conjoint et également père de leur enfant Lou, 3 ans présente lors des violences. Madame vient de la région parisienne et elle a quitté le logement brutalement pour s'enfuir chez de la famille en Bretagne.

Madame m'évoque qu'elle est dans la crainte que Monsieur la retrouve. Nos échanges permettent peu à peu de poser les choses et de comprendre la manière dont elle peut se mettre en protection.

Madame affirme le fait que Monsieur ne sait pas où elle est partie mais sait qu'elle a de la famille dans le secteur.

Elle me demande à être protégée ainsi que sa fille. Après l'avoir informée sur ses différentes possibilités, Madame souhaite qu'un gendarme prenne sa plainte.

Un gendarme, a pu la recevoir dans la foulée. Il a été nommé le soulagement pour Madame que tout soit coordonné et bien expliqué.

Madame a pu reprendre toute son histoire et la prise de plainte s'est bien déroulée.

Avec accord de Madame, je suis restée en lien avec le gendarme afin d'avoir les informations nécessaires pour accompagner Madame en ce qui concerne la procédure.

Madame a pris contact avec l'ISG à plusieurs reprises. L'ISG a été le professionnel présent en attente des relais nécessaires. Il est crucial dans cette temporalité de rester disponible pour Madame afin qu'elle puisse s'appuyer sur une personne ressource.

Lou, était alors déscolarisée depuis une semaine, nous avons donc échangé avec Madame sur la possibilité de l'inscrire sur la commune. De ce fait, un contact a eu lieu avec l'ancienne école pour expliquer l'absence de Lou.

J'informe également des démarches à entreprendre afin de scolariser sa fille dans l'école qui correspond à son secteur d'habitation et un rendez-vous a pu se faire avec la mairie.

Au vu de son départ précipité, Madame se retrouvait sans affaire pour elle et pour sa fille. La question de l'hébergement était moins prioritaire car de la famille pouvait accueillir Madame et sa fille.

Nous avons également sollicité le CDAS afin qu'une aide financière exceptionnelle puisse être accordée. Une demande de logement social prioritaire a été complété.

De plus, Madame évoquait le besoin de dormir et d'être plus apaisée. Un lien a pu se faire avec l'équipe du CMP pour une prise en charge médicale et psychologique.

Lors de nos premiers échanges, Madame évoquait ses inquiétudes quant au fait que Lou était présente et témoin de ce qu'il s'était passé. J'informe Madame sur le CRIFEM, un partenaire incontournable lorsqu'il s'agit de violences intra familiales pour la prise en charge des enfants.

Avec accord et à la demande de Madame, nous sollicitons une prise en charge par le CRIFEM afin que Lou puisse avoir un espace à elle et qu'il puisse y avoir une évaluation psychologique.

Toujours en lien avec le gendarme, nous informons Madame des scénarios de protection notamment, l'importance de changer mot de passe et d'adresse mail et de réinitialiser son téléphone car Mr avait accès. Madame est informée sur ce qu'est une ordonnance de protection et qu'elle peut être sollicitée auprès d'un avocat au vu de sa situation.

Un rendez-vous est rapidement prévu avec un avocat de permanence sur Rennes.

Nous voyons bien qu'à travers une situation, moult professionnels ou partenaires peuvent intervenir et que pour fluidifier tous ces personnels il est nécessaire qu'il y est une bonne coordination entre eux. En effet, chaque professionnel ayant ses propres missions et limites d'intervention, l'orientation adaptée vers tel ou tel professionnel fait alors sens pour la personne accueillie. Grâce à ce tissage partenarial, l'accompagnement des victimes peut être facilité.

Cette situation montre que l'ISCG, par ses missions d'accueil, d'écoute et d'orientation, et grâce à son expertise, agit efficacement pour accompagner et orienter au mieux les personnes rencontrées, notamment les situations de VIF.

Situation 3 :

L'année 2020 est sans conteste celle qui a fait évoluer et avancer la prise en compte des violences conjugales dans notre pays. Le renforcement des moyens partenariaux, la priorisation des procédures au niveau judiciaire et une meilleure coordination des acteurs ont permis, nous l'espérons, de préserver quelques vies tout du moins quelques parcours de vie.

Voici ci-dessous une situation illustrant à travers le développement des postes d'ISCG, l'apport qualitatif que ce service peut offrir dans l'accompagnement de victimes de violences conjugales.

En juillet 2018, l'ISG est contacté par Mme X sous les conseils d'une assistante sociale du CDAS. Mme X cherchait en effet à prévenir les risques d'une situation qu'elle appréhendait. Un échange avec le service ISG apparaissait opportun pour sa référente sociale afin qu'elle puisse être guidée dans les démarches à engager pour la sécuriser. En effet, elle s'apprêtait à devoir se confronter à son ex-compagnon qu'elle avait quitté précipitamment peu de temps avant pour fuir des violences conjugales.

Reprenant le contexte sous-jacent, Mme X a expliqué qu'elle venait de se réinstaller auprès de ses enfants, après un déménagement express dans le sud pour suivre son conjoint. En effet, en couple depuis 18 mois avec son compagnon, Mr. Z, Mme avait consenti à le suivre pour construire leur projet de vie dans un autre département. Ils avaient déménagé tous les deux en mai 2018 et Mme comptait y accueillir ses enfants adolescents à la fin de leur année scolaire. Cependant, très peu de temps après leur installation, Mme explique avoir eu l'impression que le piège s'était refermé sur elle. M. serait en effet devenu jaloux et possessif d'autant plus qu'elle avait, contrairement à lui, retrouvé immédiatement un travail qui lui plaisait. A son retour le soir, elle retrouvait son conjoint bouillonnant de colère, persuadé qu'elle avait fréquenté au cours de la journée d'autres hommes. Les crises de violences verbales avaient laissé place à de la violence physique (coups, une tentative d'étranglement) et à des humiliations et violences sexuelles.

Mme X décrivait ainsi une dégradation très brutale de la relation, favorisée selon elle, par le fait qu'elle se retrouvait là-bas très isolée, loin de ses proches et de ses enfants qui veillaient sur elle.

Le 20/06/18, Mme explique que lors d'une énième dispute, les voisins ont alerté la gendarmerie. Un renseignement judiciaire aurait été établi et une main courante enregistrée. Mme dit avoir alors eu le courage de mettre directement un terme à la relation et le 30/06/18, elle déménageait avec l'aide de ses amis venus la chercher.

Lors de notre RDV, Mme se considérait comme une survivante mais était déterminée à mettre loin d'elle cette relation pour reprendre le cours de sa vie près de ses enfants et de ses amis. Elle présentait une certaine assurance et voulait tourner la page au plus vite. En revanche, elle demandait de l'aide pour sécuriser la restitution des affaires qu'il lui réclamait et qu'il prévoyait de récupérer quelques jours plus tard.

Face à la gravité des faits de violences énoncés, l'ISG a ainsi repositionné les actes dans le cadre légal et invité Mme à déposer plainte pour obtenir la reconnaissance de son préjudice et prévenir la récurrence de cet homme. Le déroulé et le sens d'une procédure judiciaire lui ont ainsi été présentés. Pour autant, bien que Mme ait parfaitement conscience de la gravité des actes subis, elle n'estimait pas avoir besoin de cette démarche pour se reconstruire. Elle pouvait dire en revanche avoir peur que la plainte réactive la violence de Monsieur et l'empêche de tourner la page.

Pour respecter le choix et le rythme de Mme X, l'ISG s'est donc limité à la préparation de la restitution des affaires en choisissant un lieu, un contexte et un environnement le plus sécurisant pour elle. Le professionnel, à l'appui de ces éléments, a également prévenu la patrouille pour qu'elle puisse avoir les éléments de contexte si Mme était dans l'obligation de faire appel au secours, et a affirmé sa disponibilité ultérieure pour ré-échanger sur les besoins de Mme X.

Cette demande a ainsi été reformulée à l'identique en février 2020. Mme X, paniquée, a en effet recontacté l'ISG pour faire face à la venue prochaine de Monsieur sur le territoire pour récupérer un objet qui en soi paraissait bien anodin mais qu'il souhaitait récupérer avec insistance. Bien que 2 ans se soient écoulés depuis leur séparation, l'angoisse manifeste de Mme était révélateur d'un traumatisme toujours intense...

Puis en juillet 2020, Mme X est revenue vers l'ISG pour lui demander d'être accompagnée vers un dépôt de plainte. Mme X a expliqué vouloir faire cette démarche en solidarité avec la dernière compagne de Monsieur Z qui l'avait contactée pour partager son expérience de violence conjugale et lui demander de l'aide pour s'en extraire. Cette femme, que nous appellerons Mme Y, avait commencé une relation quelques jours seulement après le départ de Mme X. Originaire d'un autre département, elle vivait depuis 2 ans avec Monsieur Z. Elle l'avait accompagné lors de son dernier aller-retour sur la commune d'intervention de l'ISG en février 2020 et avait été interpellée par les précautions prises par Mme X pour cette rencontre. Mme Y a d'ailleurs confirmé que Monsieur Z s'était débarrassé immédiatement de l'objet récupéré n'y voyant surtout qu'un prétexte pour la revoir.

Ayant intercepté son numéro de téléphone, elle cherchait à savoir si elles partageaient le même vécu de violences conjugales. Mme Y était pacsée avec Monsieur Z et était copropriétaire d'un bien commun. La démarche de séparation était pour elle plus difficile à accomplir c'est pourquoi elle cherchait du soutien. Invitée à contacter directement l'ISG, Mme Y est apparue en effet plus vulnérable, abîmée notamment par des violences sexuelles multiples qui l'emprisonnait dans un sentiment de honte et de culpabilité. Pour répondre à l'attention et la bienveillance dont elle avait besoin, elle a ainsi été orientée vers l'ISG de son territoire, repéré grâce à la cartographie des ISG de France édité sur le site de l'ANISG. Un entretien préalable entre homologues a permis de croiser les situations et de définir une stratégie commune.

Sur chacun des territoires, un accompagnement à la préparation du récit des violences, un relais des victimes vers un gendarme formé, ainsi qu'une coordination entre les enquêteurs respectifs ont été réalisés. Plusieurs semaines ont été nécessaires pour parvenir à construire ce dossier commun car la démarche de révélation a été très compliquée pour Mme X et Mme Y. La peur des représailles, la honte, le découragement face à la lourdeur de la procédure ont pu leur donner envie plusieurs fois d'abandonner. Mme X, si forte en apparence dans son discours, a vu son traumatisme ravivé par la procédure et elle a traversé, à l'issue, une période de dépression difficile ...

Pour le moment « leur effort » n'a toutefois pas été récompensé car au 1^{er} avril 2021, elles n'avaient toutes les deux toujours aucune nouvelle de la procédure.

Situation 4 :

La libre adhésion est une des conditions pour que la rencontre s'opère entre le public et le professionnel.

Dans le cadre de ces rencontres, lorsque l'ISG évalue une situation à risque, il peut être amené à intervenir dans le champ de la protection de l'enfance, et à saisir les services compétents.

« En pleine nuit, les services de Police sont appelés pour des enfants laissés seuls dans leur logement fermé à clef. Les policiers font appel aux Pompiers pour pénétrer dans le domicile, et interviennent auprès de trois enfants âgés d'un an, deux ans ½ et huit ans, entre 2H et 4H du matin, jusqu'au retour de leur mère qu'ils ont appelée en trouvant son numéro de téléphone dans une pièce. A son retour, Madame indique s'être rendue dans une commune, située à une dizaine de kms, pour récupérer son portefeuille resté chez une amie.

Sans réel motif pénal répréhensible, la Brigade des Mineurs, informée de cette intervention, saisit l'ISC.

Arrivée de l'Est de la France depuis un mois, suite à une séparation dans un contexte de violences conjugales, Madame a décidé de se rapprocher des membres de sa famille, dont son père, basés en Ille-et-Vilaine. Hébergée dans un premier temps par une tante paternelle, Madame a rapidement trouvé un studio dans lequel elle vit avec ses deux plus jeunes enfants. L'aîné reste auprès de sa tante en semaine. Madame envisage de trouver un logement plus grand pour l'accueillir. En attendant, elle ne souhaite pas que son enfant change de nouveau d'école.

Madame fait part à l'ISC du fait qu'elle n'est pas complètement sécurisée dans ce logement, ayant été approchée par un homme du quartier qu'elle décrit comme « drogué avec un passé carcéral ». Ce dernier pouvait l'importuner de jour comme de nuit.

Concernant l'intervention de Police, Madame précise s'être rendue compte, tardivement ce soir-là, que son portefeuille était resté dans le véhicule d'un ami qui quittait la région le lendemain matin. En soirée, ce dernier était trop alcoolisé pour prendre le volant et lui ramener son portefeuille. Madame a fait appel à une connaissance de son quartier qui s'était engagée à lui garder les enfants, pendant que le compagnon de cette dernière la conduisait à l'endroit où se trouvait son portefeuille, celle-ci n'ayant pas le permis.

Madame pense avoir quitté son logement entre 0H30 et 2H. Au moment de son départ, ses plus jeunes enfants dormaient pendant que l'aîné regardait un dessin animé.

Madame s'est retrouvée dépendante du conducteur : celui-ci est resté échanger avec des personnes qui étaient à la soirée. Mal à l'aise, Madame a pressé la personne pour retourner auprès de ses enfants, mais celui-ci a poursuivi ses échanges, jusqu'à ce que Madame reçoive l'appel des policiers.

Madame pensait pouvoir faire confiance à sa connaissance, mais apprend par les policiers que cette personne n'est pas restée auprès de ses enfants comme convenu. Elle n'en comprend pas la raison : celle-ci lui aurait indiqué être allée faire une lessive à la hâte.

Madame explique ne pas avoir pour habitude de se retrouver dans ce genre de situation, s'être retrouvée dépassée. Elle n'exprime pas de difficultés par rapport à la prise en charge de ses enfants. Bien qu'elle soit arrivée depuis peu en Bretagne, Madame indique pouvoir compter sur son réseau familial qu'elle voit régulièrement, notamment pour récupérer ou voir son enfant aîné les week-ends.

Elle manifeste son souhait d'être accompagnée dans certaines démarches, notamment de logement.

Les jeunes enfants de Madame étant présents durant l'entretien, ce premier échange est limité. Une nouvelle rencontre lui est proposée pour approfondir certains points. Madame en était d'accord, mais elle n'y a pas donné suite, malgré plusieurs relances, bien que l'ISC lui ait fait part de son étonnement et de ses inquiétudes face à son silence.

Une note a été transmise aux autorités compétentes, démarche dont Madame a été prévenue au préalable, puis informée ».

Face à la difficulté de Madame de se mobiliser, cette note a été transmise afin que la famille puisse obtenir l'aide dont elle aurait besoin.

Conclusion et Perspectives 2021 pour le S.P.V.C.I.F :

Cette année 2020 aura été riche, tant en termes de projets à mener que de contraintes qui nous ont amenés à nous adapter et à trouver les moyens pour continuer à répondre aux missions du service.

Tout particulièrement, pour l'unité ISCG, dont l'effectif a été doublé et pour l'Accueil de Jour qui expérimente de nouvelles modalités de travail : en équipe pluridisciplinaire, accueil sans RDV, accompagnement des hommes et des enfants...

Pour 2021, quelques pistes se dessinent...

pour l'accueil de jour et l'écoute :

- Projet de service SPVCIF parallèlement au projet d'établissement du pôle cohésion sociale
- Poursuite de l'expérimentation sur l'accueil de jour de janvier à juin 2021 et la suite
- Permettre de développer une dimension collective sur l'accueil de jour par les femmes qui y sont accueillies
- Mettre en place un second groupe de parole pour les femmes
- Déployer les permanences sur l'accueil de jour : l'UAIR, permanence médicale, permanences des acteurs de la plateforme départementale...
- Plateforme départementale DRDFE et les acteurs : CIDFF35 / Planning Familial / UAIR / Frances Victimes SOS Victimes / Asfad
- Projet Ville de Rennes : lieu d'accueil femmes
- Installation du Centre d'accueil régional des auteurs de violences par l'AS35 et lien avec l'accueil des hommes confrontés à une conjugalité violente
- Révision des outils de communication
- Intensifier les liens partenariaux sur le territoire
- Numéro d'appel à 4 chiffres et gratuit et développer les tchats
- Avoir des personnes ressources pour l'appli App'elles
- Accompagnement des enfants et de la parentalité dans un contexte de VC/VIF : Ateliers enfants autour de la question du genre et groupe de parole enfants
- Mise en sécurité : remise à jour de la convention et réponses adaptées aux besoins remontés
- Bénévolat...

Et sur l'unité ISCG à l'Asfad :

- création d'un 8^{ème} poste sur le 35 en réflexion au niveau des financeurs
- outil de communication : film
- outil pour évaluer la charge des postes et planifier à l'année la répartition des sollicitations toujours plus nombreuses
- montée en charge des VIF : vigilance à conserver le public initial et les missions de prévention
- cohésion d'équipe à 5
- homogénéisation des outils (rapport d'activité, présentation COPIL...)
- Cartographie officielle du département
- intervention à Askoria/IFSI
- rencontre avec le SDIS
- avoir des rencontres régulières avec la police Dispositif ISC sur le 35

ANNEXES :

Organigrammes Pôles Cohésion Sociale et SPVCIF

Plaquette ISCG

Carte des quartiers prioritaires de la politique de la ville de RENNES

Fiche de saisine gendarmerie

Site ANISCG

<http://www.aniscg.org/fr/pages/documentation-6.html>

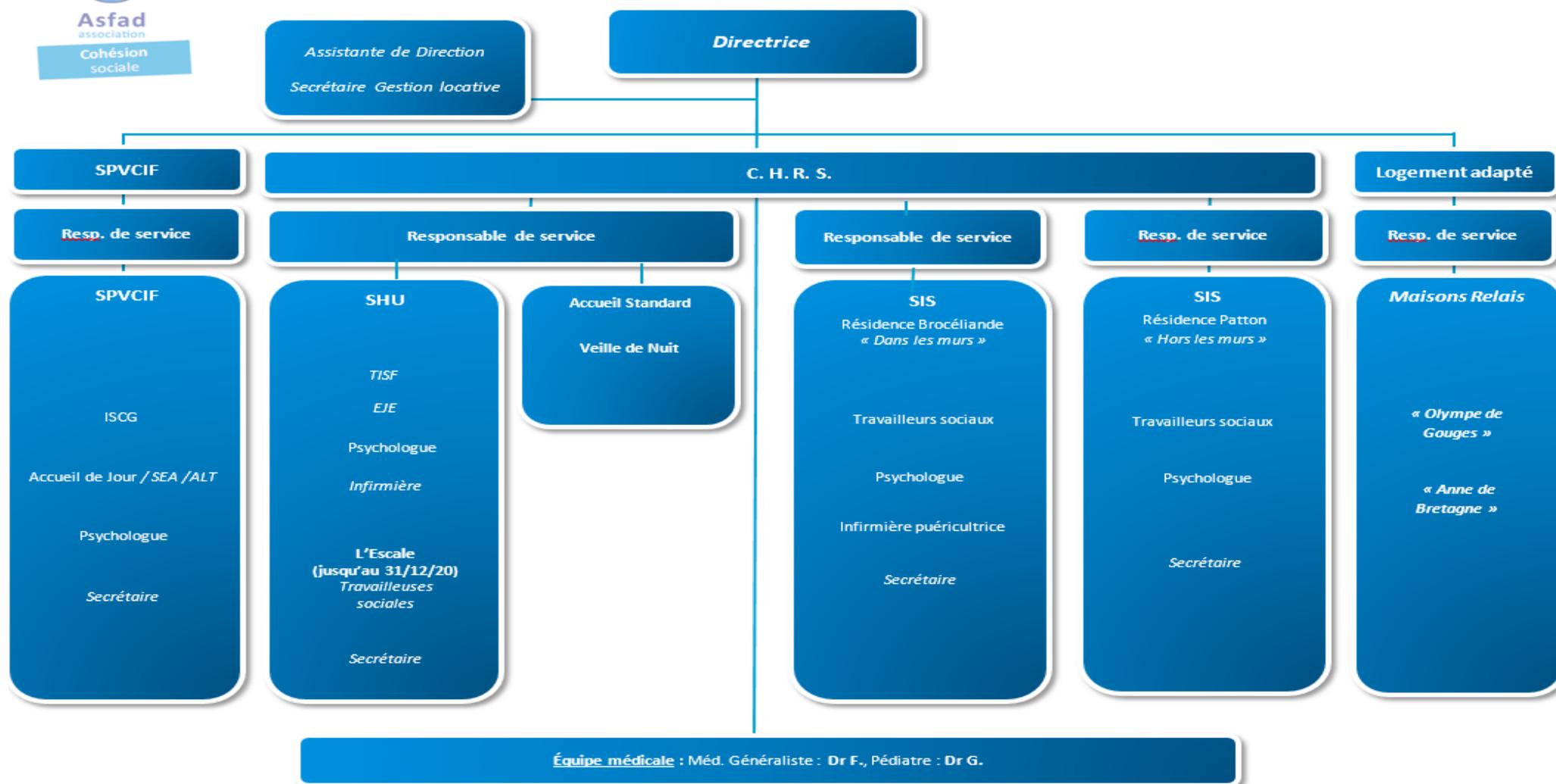
Document de l'ANISCG « *ISCG, atout pour la protection de l'Enfance* »

Bilan expérimentation 2020 de l'extension de l'Accueil de jour + affiches de communication

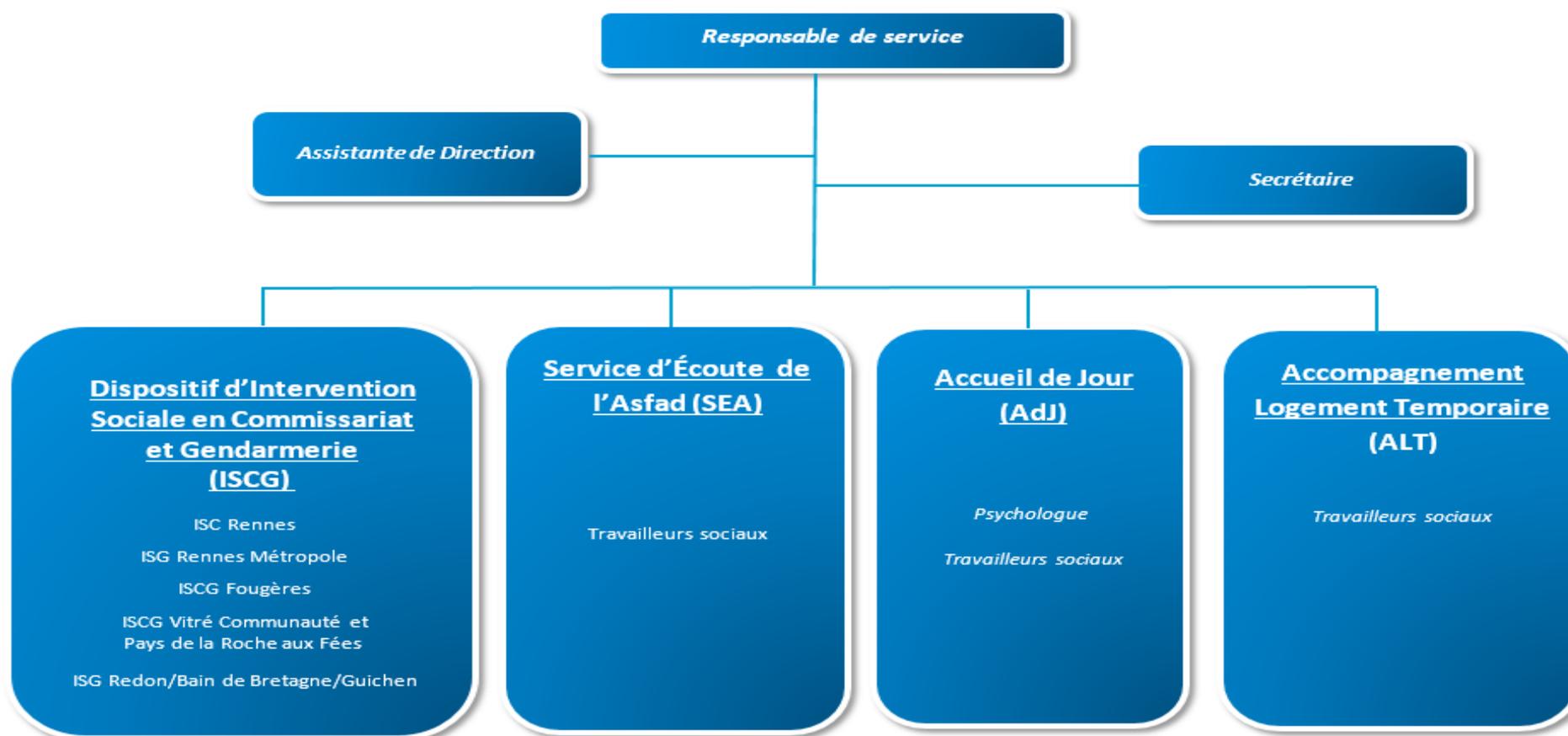
Témoignage d'une femme

Article du Nous Vous Ille (nov. déc 2020 – janv. 2021)

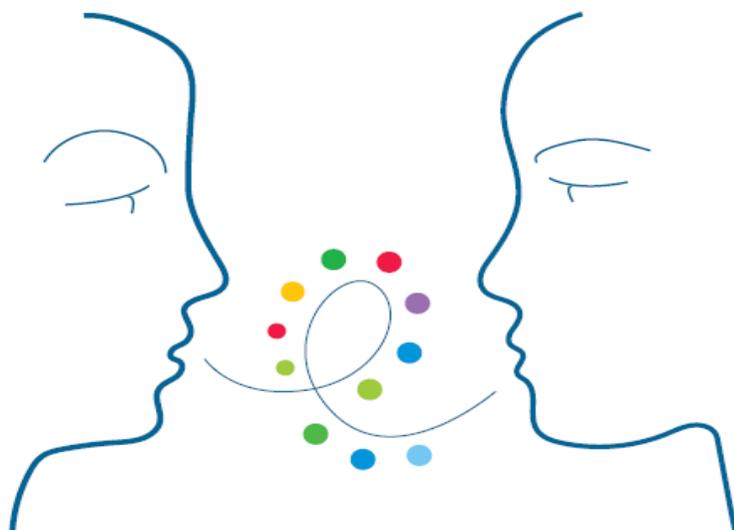
Article des ASH sur le poste ISG Vitré (21/02/2020)



L'équipe du « S.P.V.C.I.F. » Service de Prévention des Violences Conjugales et/ou Intra Familiales



AVANT, PENDANT ET APRÈS L'INTERVENTION DES FORCES DE L'ORDRE



Intervenants
Sociaux en
Commissariat et
Gendarmerie

Asfad
Cohésion sociale

VOUS OU UN PROCHE AVEZ ÉTÉ VICTIME, MIS-E EN CAUSE OU TÉMOIN

- d'un conflit familial
- d'inquiétudes au sujet de vos enfants
- de violences intra-familiales
- d'une agression
- de harcèlement, de menaces
- de conduites addictives
- d'un accident de la vie
- ...

LES ISCG SONT DES TRAVAILLEURS SOCIAUX PRÉSENTS POUR

- vous accueillir et vous écouter
- vous soutenir
- prendre en compte vos besoins
- vous informer
- réfléchir avec vous à des solutions
- ...

QUE VOUS SOYEZ MINEUR-E OU MAJEUR-E
concerné-e ou non par un contentieux judiciaire
**une aide pourra vous être proposée et, si besoin, une orientation
vers des professionnel-le-s et/ou associations.**

LIBRE ■ GRATUIT ■ CONFIDENTIEL

NOS COORDONNÉES (AVEC OU SANS RENDEZ-VOUS)

ISC Cesson-Sévigné, Chantepie,
Rennes, St-Grégoire,
St-Jacques-de-La-Lande
06 18 83 10 07

ISG Redon
et communes proches
06 43 20 68 36

ISG Vitré Communauté
et Pays de la Roche aux fées
06 71 01 69 23

Les ISCG sont rattachés à l'association Asfad.
L'Asfad est une association sociale et solidaire
basée à Rennes qui œuvre en faveur de la prévention des violences
intra-familiales, l'inclusion sociale et professionnelle, la parentalité.



Asfad
Cohésion sociale

www.asfad.fr

Quartiers Prioritaires

QP

● Cluster des quartiers prioritaires

CGET

QP par région

■ Cluster des quartiers prioritaires par région

CGET

QP par département

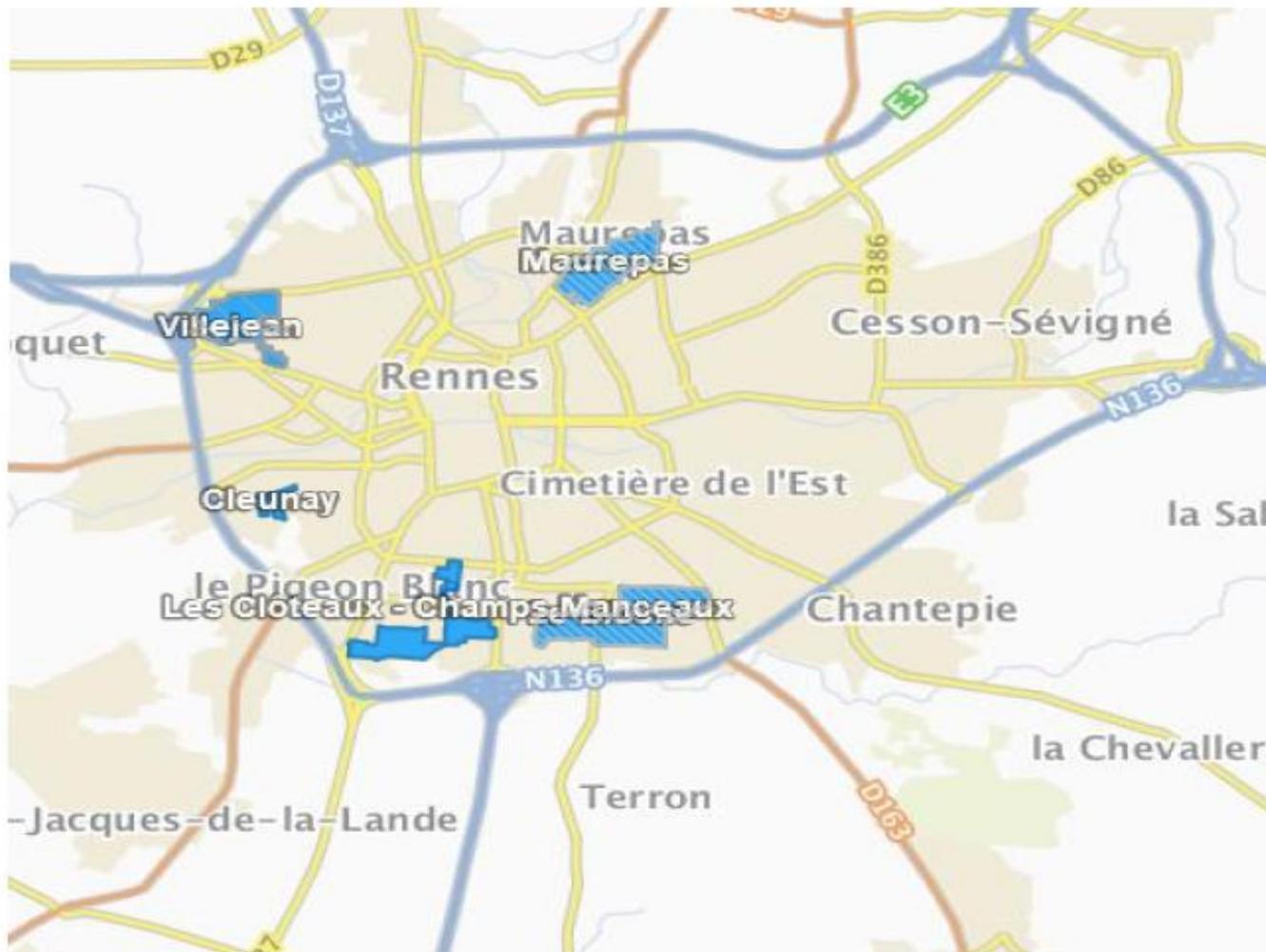
■ Cluster des quartiers prioritaires par département

CGET

Quartiers

Quartiers d'intérêt national du NPNRU

CGET - ANRU, Arrêté du 29 avril 2015 relatif à la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville présentant les dysfonctionnements les plus importants



FICHE DE SAISINE DE L'INTERVENANT SOCIAL GENDARMERIE

DOCUMENT CONFIDENTIEL

Informations à destination exclusive de l'ISG communiquées dans le cadre d'une situation de détresse sociale identifiée

- Cette fiche ne se substitue pas à l'ouverture d'une enquête judiciaire en cas d'infraction -

ORIGINE DE L'ALERTE

Militaire ou unité à l'origine de l'alerte :
Compagnie ou escadron

Date, heure et lieu des faits ou intervention :

PERSONNE(S) CONCERNÉE(S)

IDENTITE DE LA PERSONNE MIS(E) EN CAUSE

Sexe	Nom	Prénom		
Situation de famille		Validité état-civil		
		Identité déclarée		
Date naissance	Commune naissance et Code Postal		Pays	INSEE
		France		
Adresse				
Commune résidence et Code Postal		Pays	INSEE	
N° de téléphone	N° tph portable	Profession		Nationalité
				Française
e-mail		Fax		

SITUATION

Nature des faits :

- physiques psychologiques sexuelles
- Violences
- Harcèlement Abus de confiance Conflits
- TEH Dérive sectaire Radicalisation
- Atteinte aux biens (vol, dégradations, ...)
- Difficultés éducatives / autorité parentale
- Conduites à risques (fugue, addictions, TS, dépression, ...)
- Autres

Facteurs aggravants :

- Alcool Stupéfiants Santé
 Logement en désordre et/ou sale

Oui Non

Présence d'enfants :

(en cas de réponse positive, précision possible identité et âge de l'enfant)

Fréquence des interventions :

- Situation non connue Interventions multiples

Positionnement sur une intervention ISG :

- N'a pu être informé du dispositif
 A refusé sur l'instant l'intervention ISG
 Accepte et peut être contacté par téléphone

Mesures prises :

- Aucune MCG RJ PVE

ÉLÉMENTS DE SITUATION



ANISCG – Association Nationale d'Intervention Sociale en Commissariat et Gendarmerie

Sélectionner une langue ▼

HISTORIQUE COMPÉTENCES FORMATIONS OFFRES D'EMPLOI **DOCUMENTATION** PARTENAIRES CONTACT

LIEUX D'IMPLANTATIONS ET CONTACTS DES ISCG ISCG ET CRISE CORONAVIRUS



DOCUMENTATION

La Documentation de l'ANISCG

L'ANISCG vous donne ici accès à :

- des documents-ressources incontournables concernant les postes d'Intervenants Sociaux en Commissariat et Gendarmerie.
- des articles de presse qui traitent des postes d'intervenants sociaux en commissariat et gendarmerie.
- des liens et documents utiles pour l'exercice quotidien des intervenants sociaux en commissariat et gendarmerie.

Les Documents Ressources

Des documents essentiels pour saisir le cadre des postes d'intervenant sociale en commissariat ou gendarmerie

2006 Cadre de référence des ISCG

http://www.aniscg.org/public/Medias/cadre_de_reference_signe.pdf

2008 Guide pratique "Les intervenants sociaux en commissariat et en gendarmerie"

http://www.aniscg.org/public/Medias/reperes_-_guide_interv_sociaux_cle7bb2d8.pdf

L'ANISCG accompagne le développement de ce dispositif innovant et complémentaire d'autres formes d'action sociale.

UN DISPOSITIF EN PROGRESSION

Plus de 240 postes sont déjà créés. Ils s'inscrivent dans la conjugaison de volontés locales et d'une volonté nationale inscrite dans plusieurs programmes : programme 2 de la stratégie nationale de prévention de la délinquance 2013-2017, IVème plan interministériel de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes 2014-2016, convention triennale d'objectifs pour les quartiers populaires 2013-2015, du 27 septembre 2013. Tous préconisent la consolidation des effectifs d'intervenants sociaux en commissariats et en gendarmerie.

UN INTÉRÊT UNANIMEMENT RECONNU

Dès qu'ils existent, ces postes montrent rapidement leur intérêt tant pour le public que pour les partenaires des intervenants sociaux (policiers, gendarmes, travailleurs sociaux).
Quant aux professionnels qui travaillent pour un conseil départemental, 97 % se disent satisfaits ou très satisfaits de leur fonction. (Source : Etat des lieux du dispositif, FORS – Recherche sociale, 2012)

DES PROFESSIONNELS QUALIFIÉS POUR ÉVALUER DES SITUATIONS SENSIBLES

Le cadre de référence privilégie les professionnels du travail social de niveau III. On retrouve ainsi principalement des assistants sociaux (55 %), des éducateurs spécialisés (14 %) et des Conseillers en Economie Sociale et Familiale (5 %) (Source : Etat des lieux du dispositif, FORS – Recherche sociale, 2012).

UNE AUTORITÉ HIÉRARCHIQUE CLAIREMENT DÉSIGNÉE

Le cadre de référence impose que l'autorité hiérarchique reste l'employeur. Cela garantit que l'intervention sociale reste une démarche d'action sociale s'inscrivant dans des missions relevant de ce champ. Cela limite les risques de confusion des rôles entre intervenants sociaux et forces de police ou gendarmerie. Le cadre de référence interdit aussi toute action se situant dans le cadre d'une instruction ou enquête, ainsi que toute coercition dans l'accompagnement : la libre-adhésion du public est une condition de l'accompagnement social à partir de ces postes.

DES PUBLICS ACCESSIBLES UNIQUEMENT VIA CES POSTES

Un travail sur des situations inconnues des services sociaux de secteur dans près de 50 % des cas. C'est un résultat étonnant et régulièrement constaté qui montre que dans de nombreuses situations, le public et le service social ne sont pas en contact alors que les besoins des personnes le nécessiteraient. Ces postes sont donc la possibilité unique d'un contact.

UNE POSSIBILITÉ D'INTERVENIR AU PLUS PRÈS DES BESOINS

Le public est rencontré généralement dans un temps de crise ou consécutif à une crise. Cela permet de travailler au moment où se reconfigurent des choix de vie et où les besoins des enfants comme de leurs parents sont particulièrement saillants. Le respect de la libre-adhésion du public, condition prévue par le Cadre de référence de 2006, constitue une garantie pour une relation de confiance.

UNE ARTICULATION NOUVELLE ENTRE SERVICES SOCIAUX ET POLICE/GENDARMERIE

Dans le respect des déontologies et cadres respectifs de chacun, ces postes facilitent les complémentarités et articulations quand elles sont nécessaires. Ils aident à modifier les représentations des uns et des autres. Situés essentiellement à l'intérieur des commissariats et gendarmeries, ils offrent une qualité incomparable de relation avec les services sociaux.

DES PARTENAIRES SOCIAUX D'ABORD DANS LES CONSEILS DÉPARTEMENTAUX

Les « travailleurs sociaux des Conseils Généraux sont les partenaires privilégiés. Les collaborations avec les assistants sociaux de secteur s'exercent dans 94 % des cas et avec les services de protection de l'enfance à plus de 90 %. » (Source : Guide Promouvoir et développer les intervenants sociaux en commissariats de police et unités de gendarmerie, Secrétariat Général du CIPD, juin 2014)

UN INVESTISSEMENT QUI ÉVITE DES COÛTS IMPORTANTS

En commissariat ou gendarmerie, l'intervenant social est au plus près de familles dans les moments de crise. Cela facilite une intervention en amont, un travail qui peut s'enclencher sans qu'il soit nécessaire d'engager le dispositif consécutif à une information préoccupante. De plus, par la fréquence des situations de crise, notamment au sein des couples, qu'il rencontre, l'ISCG est un acteur ressource pour l'ensemble de l'institution départementale.

Ces postes sont des investissements qui évitent de nombreux coûts*.

* Le coût moyen d'une information préoccupante est évalué par l'Observatoire de l'Action Sociale Décentralisée (ODAS) entre 850 et 1 700 euros selon les départements (Source : Alain Grevot, L'évaluation ne peut faire l'impasse d'une analyse des coûts. Le Journal de l'Action Sociale, janvier-février 2012, page 11)

DES DOCUMENTS-RESSOURCES

Retrouvez sur notre site www.aniscg.org tous les documents pour mieux connaître le dispositif, son intérêt, son cadre de référence, les études réalisées.

UN CO-FINANCEMENT DES POSTES

L'engagement de l'Etat sur ces postes s'inscrit dans la durée et se traduit matériellement. La mobilisation du Fond Interministériel de Prévention de la Délinquance permet un co-financement du poste dans des proportions variables selon les secteurs et les institutions mobilisées. Cette participation du FIPD va jusqu'à 50% dans certains départements.

L'ANISCG À VOS CÔTÉS

Du projet de création jusqu'au lancement du poste,
Dans l'accompagnement du professionnel et de son institution.
N'hésitez pas à nous contacter si vous avez des questions ou un projet !
Nos contacts : 06 50 55 20 60 – contact@aniscg.org
Notre site : www.aniscg.org

BILAN DE L'EXPERIMENTATION MENEES SUR L'ACCUEIL DE JOUR DE SEPTEMBRE A DECEMBRE 2020

Présentation de la méthodologie qui a précédé la mise en œuvre de cette expérimentation

Le FIDP a accordé à l'Asfad une subvention pour l'année 2020 pour l'écoute spécialisée femmes victimes de violence et pour l'accueil de jour dédié à ces femmes. Cela nous a permis d'expérimenter de nouvelles modalités d'accueil pour répondre à des besoins repérés :

Les choix d'actions selon l'élaboration d'un budget prévisionnel :

- **Maintenir les accompagnements déjà en cours** : entretiens individuels avec les travailleurs sociaux et avec la psychologue ; groupe de paroles
- **Expérimenter un accueil collectif sans RDV**, jusque-là, les femmes étaient reçues sur RDV et en individuel. Ouverture les mardi, mercredi, jeudi 9h/17h et les vendredis matin 9h/12h
- **Ateliers collectifs** : autour de l'approche corporelle avec le yoga ; sécuriser certaines femmes en leur proposant d'installer l'application app'elles qui propose une cartographie des ressources sur le territoire et un dispositif d'alerte proposée par l'association nantaise Résonances
- **Avoir une proposition de prise en charge pour les enfants** accueillis au sein de l'accueil de jour
- **Accompagner la question de la parentalité**
- **Accueil des hommes confrontés à une conjugalité violente** : proposer un espace qui permette d'accueillir une 1^{ère} parole, sans qu'une procédure judiciaire ne soit forcément en cours et permettant d'accueillir aussi des hommes se présentant comme victime.

Les rencontres et échanges partenariaux :

Dans le cadre de cette expérimentation, des rencontres partenariales ont eu lieu afin de construire des réponses adaptées.

Recrutements afin de renforcer l'équipe

Les outils de communication et l'information dans l'institution et envers les partenaires

Protocole sanitaire

Achats de matériel et aménagements du lieu

Un journal de bord a été tenu par l'équipe de septembre à décembre

Des points d'étape ont eu lieu chaque mois afin de réguler et adapter les conditions d'accueil et d'accompagnement en lien avec le contexte sanitaire et les nouvelles modalités de fonctionnement.

Des temps de bilan ont été faits avec l'intervenante extérieure qui animait les séances autour du yoga ainsi que des temps de bilan avec l'équipe et avec le psychologue qui a accueilli les hommes confrontés à une conjugalité violente.

MAINTIEN DES ACCOMPAGNEMENTS EN COURS SUR L'ACCUEIL DE JOUR

Les entretiens individuels :

Maintien des suivis en cours avec la psychologue et nouvelles orientations en fonction des possibilités. Maintien des accompagnements individuels déjà en cours et orientations de nouvelles femmes en fonction des possibilités.

Groupe de paroles :

Suspendu pendant une partie de l'expérimentation du fait du contexte sanitaire et reprise en fin d'année : deux femmes déjà sur le groupe de paroles et deux nouvelles ont pu intégrer le groupe. Les attentes sont fortes de continuer à bénéficier de cet espace qui offre une modalité complémentaire et indispensable pour certaines femmes.

Réflexion à mener sur un groupe de paroles supplémentaire afin de répondre aux demandes.

L'écoute :

Plateforme départementale d'écoute téléphonique et mise en sécurité.

L'accompagnement en ALT :

5 hébergements et accompagnement dans le cheminement concernant la problématique des violences conjugales pour les femmes et les enfants hébergés.

ACCUEIL COLLECTIF SANS RDV SUR DES JOURNEES EN CONTINU

Les femmes qui étaient mises en sécurité dans des conditions matérielles difficiles ont pu venir sur l'accueil de jour pour se poser, permettre à leur enfant d'avoir un espace adapté pour qu'il puisse jouer.

La machine à laver et le sèche-linge ont aussi beaucoup été utilisés.

Quelques demandes aussi pour venir se reposer en journée.



Expérimentation
« ACCUEIL DE JOUR/ECOUTE »
Nouvelles modalités
d'accompagnement
du 15 septembre au 31 décembre 2020

Vous vivez des violences au sein de votre couple et vous avez besoin :

- **D'en parler**
- **De souffler...**
- **D'un lieu pour comprendre ...**

(Possibilité de venir avec les enfants)

Public accueilli : Femmes (avec ou sans enfant) ayant été ou étant confrontées à un contexte de violences conjugales et/ou intrafamiliales.

Territoire concerné : Le 35



Il est également possible de :



Faire une lessive



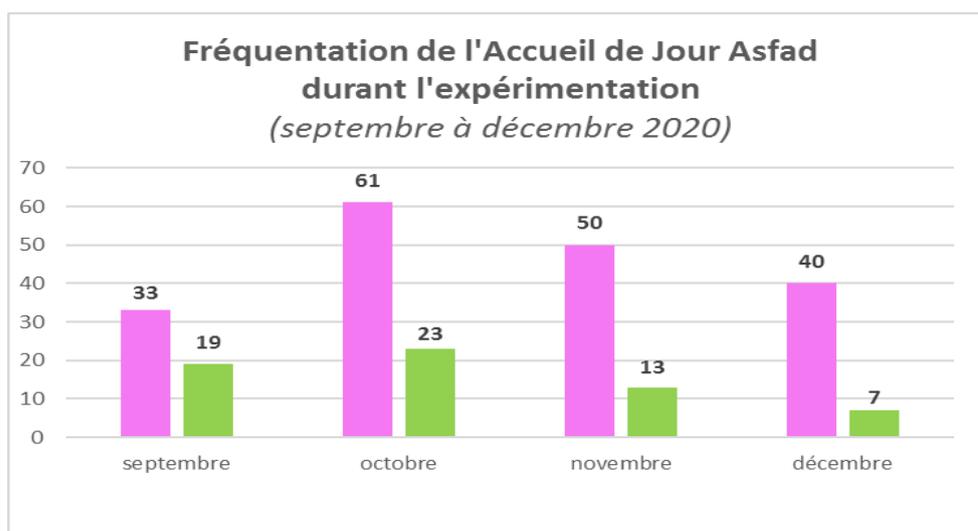
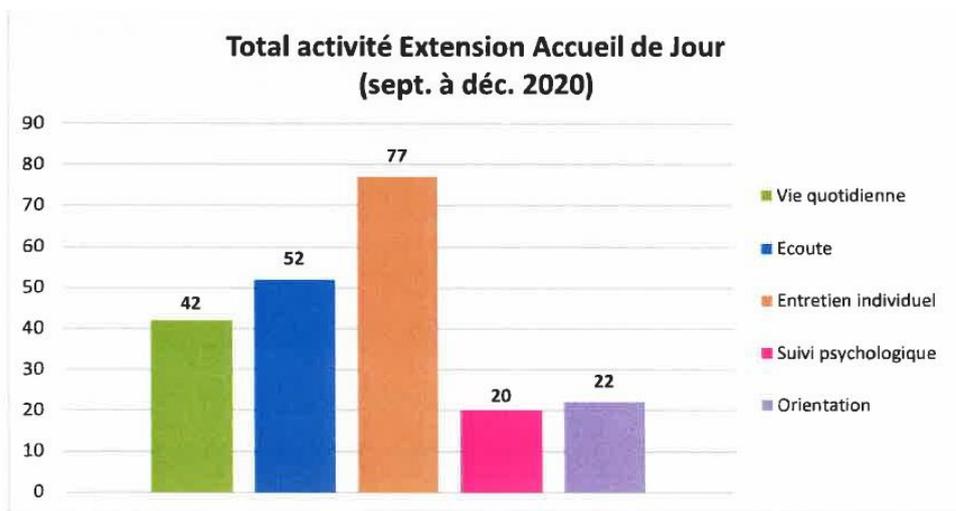
Prendre une douche



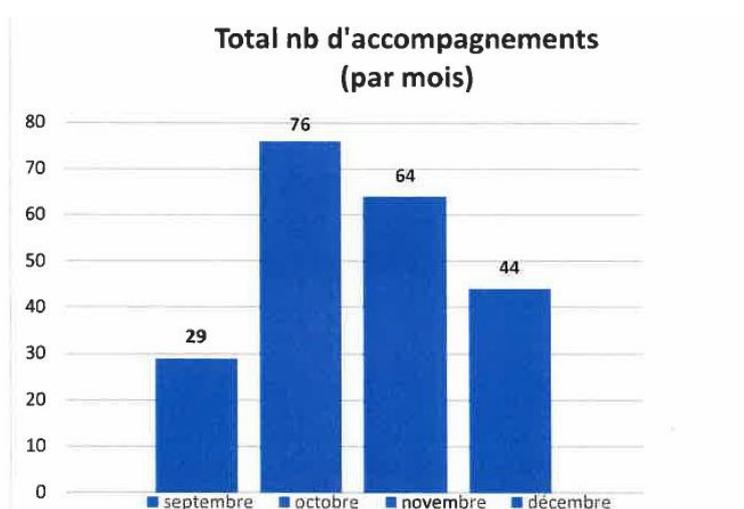
Se reposer et déjeuner le midi
(apporter son repas)



Pour plus de précisions
02 99 54 44 88



La fréquentation peut être très fluctuante mais l'ouverture en journée est plus confortable et plus adaptée quand le nombre de professionnel-les est conséquent afin de proposer plusieurs modalités d'accueil et d'accompagnement.



DEUX ATELIERS DE SENSIBILISATION
A L'APPLICATION APP'ELLES
avec l'intervention de Diariata N'DIAYE
de l'Association nantaise Résonantes

Deux ateliers qui ont permis aux participantes d'apprendre à télécharger l'application et à l'utiliser. C'était un échange riche qui a permis aux femmes de voir immédiatement l'intérêt de cette application au regard de leur propre situation. Elles ont également pu recevoir des alertes et se sont ainsi mises à la place des personnes de confiance. Elles ont trouvé l'application simple d'utilisation et ont réellement été conquises.

La réelle problématique qui est ressortie est celle du contact de confiance. Mise à part une sur les 7 femmes rencontrées, elles ne savaient pas qui proposer.

PLUSIEURS ATELIERS COLLECTIFS:
MERE/ENFANT
« UN TEMPS POUR SOI »
Intervenante extérieure

Mère/enfants :

Ces ateliers ont été pensés pour les femmes et enfants fréquentant l'accueil de jour mais aussi plus spécifiquement les familles qui viennent d'être mises en sécurité et qui sont particulièrement en demande d'activités avec leurs enfants. Sous la forme de séances de Yoga ludique, il s'agissait de proposer un moment de détente partagée mère-enfant mais aussi des exercices et postures de yoga simples que parents et enfants pourraient refaire dans des moments de jeux. Ces postures en duo permettent de travailler l'équilibre et la concentration, d'accompagner l'enfant dans son développement psychomoteur pour les plus petits, mais aussi de créer des conditions de soutien parental, de complicité et de coopération entre le parent et l'enfant.

Un seul atelier a été réalisé avec les 2-5 ans.

3 duos mères-enfants ont participé à l'atelier des +petits.

Certains enfants étaient assez agités en début de séance mais ont participé à leur façon, en faisant des allers et retours entre les propositions de l'atelier et des temps de distraction. Les femmes se sont prêtées au jeu en faisant les postures même quand leur enfant préférait faire autre chose.

2 ateliers avec des enfants de 8 à 10 ans.

Les mères et enfants de 8-10 ans qui ont participé ont complètement adhéré aux propositions, les ateliers ont été sources de rires et de complicité entre parents et enfants mais aussi entre les enfants eux-mêmes.

Evaluation :

Les femmes présentes ont apprécié :

- D'avoir un temps privilégié avec leur enfant ou un de leurs enfants
- La détente et le partage avec leur enfant
- De s'offrir une parenthèse joyeuse
- La déconnexion du quotidien
- De soutenir physiquement et psychiquement leur enfant dans les postures
- De voir leurs enfants heureux

Les propositions d'ateliers parents-enfants sont sûrement une idée à développer au sein de l'accueil de jour en ce qu'ils offrent un temps de partage privilégié et positif hors du quotidien et permettent au parent de soutenir son enfant dans ses découvertes.

Femme seule « un temps pour soi »

4 ateliers qui ont regroupé 4 à 6 femmes par atelier.

Trouver son ancrage à l'intérieur de soi avec sa respiration. Renouer avec son corps, mieux le connaître en l'écoutant et en prenant soin de lui, accueillir les tensions avec bienveillance, s'autoriser de la douceur ...

Les ateliers mêlent :

- Conscience de la respiration / méditation
- Etirements, mouvements pour apporter de la souplesse dans les articulations, dénouer les tensions
- Pratique de yoga doux au féminin (postures et enchaînements fluides travaillant plus particulièrement sur la région du bassin)
- Auto-massages et Qi Qong pour favoriser la conscience corporelle et la vitalité
- Relaxation guidée pour un temps de repos, de régénération et de lâcher prise.

Les fils conducteurs sont : l'ancrage corporel, la respiration, la douceur. Les contenus des ateliers sont pensés pour favoriser le sentiment de protection, de sécurité, la prise de conscience de son corps, l'acceptation des tensions et le relâchement.

Le travail avec et sur le corps tel qu'il est envisagé et proposé dans les ateliers « un temps pour soi » offre aux femmes une parenthèse dans leur quotidien difficile mais peut aussi faire partie d'un travail thérapeutique sur la durée, inscrit dans un parcours de conscientisation et de reconstruction.

Les femmes participantes ont toutes apprécié les ateliers et souhaitent pouvoir continuer de bénéficier de ces propositions. Elles s'accordent sur la complémentarité avec le groupe de parole et l'accompagnement réalisé par les travailleurs sociaux. Selon leurs témoignages, les ateliers leur apportent :

- Un Bien-être, une détente du corps et de l'esprit
- Une parenthèse, une pause pour soi
- Une déconnexion du quotidien
- Une reconnexion à soi
- Une meilleure connaissance/conscience de leur corps
- Une écoute et un respect de son corps
- Du calme et de la douceur, du réconfort
- Un lâcher prise
- De l'assurance

Elles disent se sentir apaisées et plus fortes à l'issue des séances.

ACCUEIL DES HOMMES CONFRONTES A UNE CONJUGALITE VIOLENTE

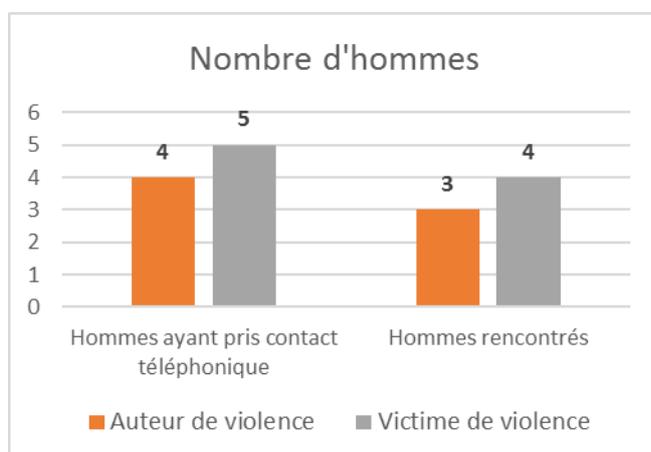
La préparation :

Ce qui semblait important dans l'ouverture de cet espace c'était de pouvoir proposer un lieu de « prise en charge conjoncturelle » où il est possible de travailler les émotions sans stigmatiser la personne et d'apporter de la tiercéité dans des situations de « crise ». Une autre finalité était aussi celle de pouvoir recueillir les besoins qui peuvent s'exprimer dans l'accompagnement proposé et d'identifier les manques en termes de réorientation. Il semblait donc très important de pouvoir expliquer que le nombre de RDV était limité dans l'idée de pouvoir réorienter les personnes vers le droit commun quand cela était possible.

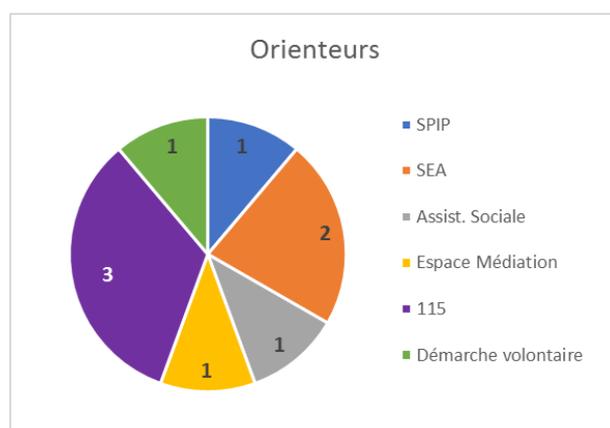
Les RV ont eu lieu en dehors des locaux de l'accueil de jour, dans un bureau prêté par des partenaires.

Bilan

Les hommes qui ont été accueillis sont au nombre de 9 (5 victimes et 4 auteurs). Une seule de ces situations concerne des violences intrafamiliales, pour le reste, il s'agit de violences conjugales. L'amplitude d'âge s'étend entre 25 et 47 ans avec une majorité d'hommes situés entre 30 et 40 ans.



Orientations

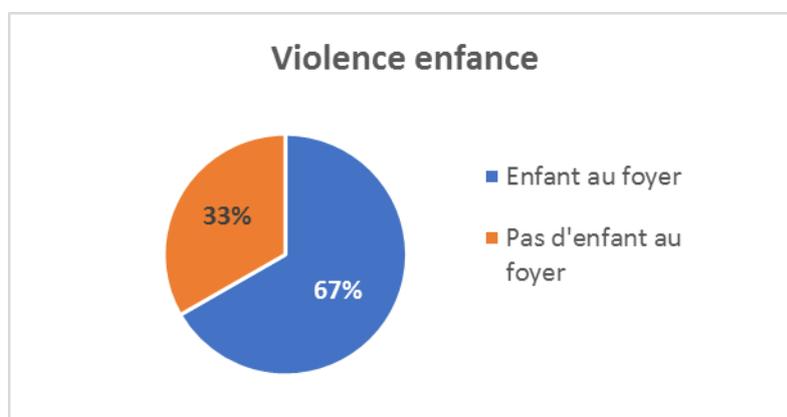


Réorientations :

Une réorientation a pu être faite pour deux hommes auteurs, auprès du psychologue Jean René Gouriou et un homme vers le CMP. Deux de ces hommes sont arrivés soit avec un suivi SPIP ou CMP en cours. C'est donc une confirmation de leur démarche qui a été éprouvée pour deux d'entre eux. Concernant le dernier, il a été incarcéré entre temps.

Pour les *hommes victimes*, l'AIS a été une orientation mentionnée comme soutien possible. Il y a eu un réel effet d'écoute pour ces hommes qui n'ont pas toujours eu la possibilité de raconter leur histoire. Les orientations faites sont celles correspondant à leur cheminement personnel.

L'accueil de ces hommes pose la question de la prise en compte des enfants victimes. Pour 2/3 des situations, il y avait des enfants au sein du foyer. La population des enfants est donc très présente. Cette perspective d'accompagnement global est ainsi mise en avant puisque les deux auteurs qui ont été rencontrés avaient le profil d'individu ayant normalisé la violence de leur enfance. Cette perspective peut être corrélée avec le faible temps d'écoute possible pour les enfants fréquentant l'accueil de jour.



Bilan :

Un réel besoin existe concernant cet espace.

En parallèle, le CPCA est en cours d'installation sur la région Bretagne et ces mois d'expérimentation viendront nourrir le diagnostic qui pourra être fait sur la prise en charge globale de cette problématique.

Les différents retours des partenaires, des études qui ont pu être faites semblent aller dans le même sens sur l'importance de pouvoir maintenir cet espace qui ne soit pas enfermant sur la position de « victime » et « d'auteurs » et qui puisse s'inscrire en dehors du cadre judiciaire. Si cet accompagnement basé sur une démarche volontaire, n'est pas proposé, la prévention et les mises en sécurité qui sont faites, ne permettront pas d'avancer sur cette problématique de façon à arrêter le cycle qui bien souvent se reproduit, faute de prise en charge globale.

L'ACCOMPAGNEMENT SPECIFIQUE DES **ENFANTS CONFRONTES AUX VIOLENCES CONJUGALES**

Les ateliers collectifs qui avaient été pensés à destination des enfants n'ont pas pu avoir lieu en raison des conditions sanitaires.

Cependant, **l'accueil collectif** nous a confortés dans l'idée de pouvoir proposer quelque chose en direction des mères mais aussi des enfants et des deux en même temps.

Les femmes peuvent souvent dire à leurs enfants de ne rien en dire à l'extérieur. Il est difficile pour elle de l'évoquer avec eux et elles ne savent pas comment leur en parler, avec quels mots.

Le travail auprès des enfants doit s'accompagner d'un travail avec la maman autour de la parentalité dans un contexte de violences conjugales.

Des temps en individuels peuvent aussi être proposés et il serait nécessaire de pouvoir proposer des temps thérapeutiques pour certains dans l'attente d'une orientation extérieure.

Importance de distinguer les besoins des enfants et de protéger les enfants de la parole des mères.

Les situations doivent être regardées au cas par cas.

Une limite peut être pour l'accueil des adolescents qui ont pu se sentir « à la marge » ou « pas à leur place » quand le lieu était occupé par les plus petits d'où l'importance d'avoir une autre salle qui pourrait permettre un accueil dissocié en l'aménageant en salon

Merci pour votre douceur et à tous...
 toutes et à tous...
 pour votre soutien et votre qualité d'écoute.
 pour votre engagement à faire de cet espace des foras.
 pour vos regards valorisants et au 11or repende des
 en votre engagement à faire de cet espace des foras.
 et la chaleur été par moi en 2020, la lumière, l'espoir
 Merci pour la qualité de vos questionnements, la richesse
 de vos questionnements, la justesse de vos questionnements.
 "se raconter", partager... ce qui ne peut être dit
 place ailleurs.
 En vous souhaitant une année 2021 remplie
 de joie et de confiance par ce qui est
 à venir.
 Au plaisir de se plus arbir
 la chance de vos "parler"!

ILS AGISSENT

POUR VOUS

Solidarité

Sortir des violences conjugales

Depuis 35 ans, l'Asfad accueille des femmes victimes de violences au sein de leur couple ou de leur famille. L'association participe aussi à des actions de prévention innovantes.

Qui ?

L'Asfad est une association rennaise qui mène des actions autour de la prévention des violences conjugales, l'inclusion sociale et professionnelle et la parentalité. Au total, 175 salariés, travailleuses sociales et professionnels de santé veillent à l'hébergement et à l'accompagnement de plus d'une centaine de personnes chaque année. Depuis 14 ans, l'Asfad est aussi présente dans des commissariats et gendarmeries pour faciliter la détection et l'accompagnement des violences intrafamiliales.

Comment ?

L'Asfad met en œuvre un hébergement d'urgence pour les femmes victimes de violences au sein de leur famille ou de leur couple, ainsi qu'un hébergement sécurisé. Elle propose des hébergements temporaires et des actions d'insertion, ainsi que des modes de garde et des lieux d'accueil destinés aux parents et à leurs enfants.

+D'INFO
Asfad Association, 146 D,
rue de Lorient à Rennes,
02 99 59 60 01.
Plateforme d'urgence :
02 99 54 44 88.

« **M**ilitante, sociale et solidaire » : depuis 35 ans, l'Asfad agit pour les femmes victimes de violences intrafamiliales et conjugales. Dans ses locaux de la route de Lorient, le double sas sécurisé de l'entrée donne le ton. Il ne devrait pas changer de sitôt. En 2019, le ministère de l'Intérieur a décompté 173 décès liés aux violences conjugales. Parmi les victimes, 146 étaient des femmes. Un chiffre en hausse. « Nous hébergeons plus d'une trentaine de femmes, 24 heures sur 24 pour une mise en sécurité, à cause d'un conjoint violent, mais aussi de beaux-parents ou d'un enfant violent ou bien à cause d'une situation de mariage forcé », détaille Élise Chenaval, responsable du service de Prévention des violences conjugales et Intrafamiliales. L'association propose aussi un accueil de jour. « Les femmes victimes

de violences conjugales viennent échanger sur ce qu'elles vivent. Dorénavant, il y a un groupe de parole pour rencontrer d'autres femmes qui ont le même vécu », explique Virginie Thoby, responsable de cet accueil.

PLATEFORME D'ÉCOUTE ET DE CONSEILS

Pour mieux répondre à ces violences mais aussi aider les femmes à sortir du silence, l'Asfad a rejoint une plateforme soutenue par le Département, qui réunit de nombreuses associations telles que le Planning familial, SOS victime, Union des associations interculturelles de Rennes, l'AIS et le Centre d'information sur les droits des femmes et des familles. En plus de former des professionnels du département à l'accompagnement des femmes victimes de violence, la plateforme gère un numéro

d'appel. « Le service s'adresse aux victimes, bien entendu, mais aussi aux amis ou aux enfants qui sont témoins ou inquiets de la situation d'une parente, d'une amie, d'une voisine. Il propose une écoute, des conseils et peut débloquer une place d'hébergement d'urgence », insiste Élise Chenaval.

DU THÉÂTRE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

Dans la foulée de la Journée Internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, le 25 novembre prochain, l'Asfad organise une soirée de sensibilisation le 26 novembre à la Maison des associations de Rennes. Au programme, une forme théâtrale autour de la lutte contre les violences faites aux femmes. Co-construit avec des femmes qui ont été accueillies par l'Asfad et des professionnelles volontaires, le projet a été accompagné par Hervé Arnoux, sophrologue et enseignant de méditation pleine conscience, et Aude Ventejoux, docteure en psychologie, psychologue clinicienne et conférencière. Depuis la rentrée, l'Asfad a développé un nouvel outil en éditant un jeu de cartes « Est-ce aimer ? ». Destiné aux professionnels, aux ados ou aux groupes de parole, il vise à faciliter le témoignage tout en donnant des informations concrètes sur les droits des femmes. Une corde de plus à son arc préventif.

— Virginie Jourdan



A Rennes, l'Asfad accueille des femmes victimes de violences.

Une assistante sociale à la gendarmerie

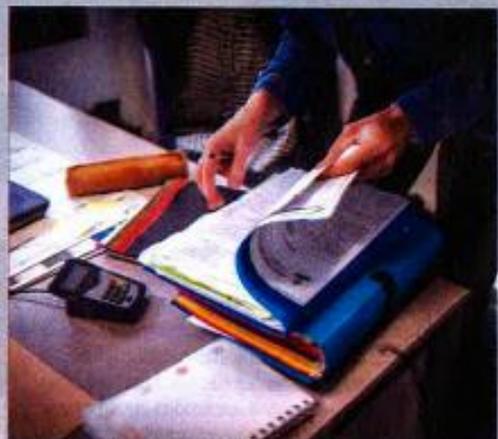
Face à l'augmentation de la détresse sociale, six brigades de gendarmerie du pays de Vitré et de la Roche-aux-Fées, en zone rurale bretonne, bénéficient de l'expertise d'une intervenante sociale qui assure des missions d'écoute, de prévention et d'orientation auprès des victimes et des mis en cause. Maillon d'une chaîne d'acteurs de proximité, Christelle Mézière a su se faire une place à part au cœur de l'institution militaire.

C'EST L'HEURE DU CAFÉ MATINAL, À LA CASERNE DE LA GUERCHE-DE-BRETAGNE, une commune de 4200 habitants en Ille-et-Vilaine. Sur les murs du sous-sol qui fait office de salle de pause, des manchettes du journal local retracent l'historique des principaux faits divers du coin. Autour de la table, le major Baudouin, l'adjudant Soyer, le chef Gonzalez et les gendarmes Letellier et Legrand. Toute la brigade est réunie, y compris Christelle Mézière, l'intervenante sociale. « *Cela ne fait que trois ans et demi qu'on travaille avec elle, mais on se demande comment on faisait avant* », confie volontiers le major. Pour le gendarme Legrand, l'arrivée de la jeune femme de 35 ans a permis de « *réhumaniser l'institution* ». Témoins d'une détresse sociale pour laquelle ils n'ont pas été formés, les gendarmes n'avaient jusqu'alors pas les moyens ni le temps d'apporter une réponse à la hauteur des enjeux. Tel un phare dans la nuit, la gendarmerie est en effet le premier interlocuteur vers lequel on se tourne dans les territoires ruraux. Elle est le réceptacle de tout ce qui ne va pas, des simples litiges entre propriétaires et locataires aux violences conjugales, en passant par les



➔ Christelle Mézière, intervenante sociale en commissariat et gendarmerie.

éternels conflits de voisinage. Beaucoup d'interventions ne donnent pourtant pas lieu à une procédure judiciaire mais peuvent mettre à jour des fragilités et des difficultés qui ne relèvent pas de l'action de la gendarmerie. « *Avant, on contactait le CDAS [centre départemental d'action sociale] et les services sociaux, mais ce n'était pas simple car on n'avait pas d'interlocuteur précis. Alors quand on ne réussissait pas à joindre quelqu'un, on passait à autre chose* », se souvient le major. Depuis trois ans, ils savent qu'ils peuvent désormais passer le relais à Christelle Mézière, qui fait partie des 270 intervenants sociaux en commissariat et gendarmerie (ISCG) exerçant en France, dont le nombre va croissant d'année en année. Les ISCG se sont rendus indispensables. Tout est parti d'une réflexion sur les activités de la police nationale menée dans les années 1980, et notamment du rapport « Belorgey ». Ce dernier pointait une forte dominante sociale dans la majorité des interventions et déplorait que ces informations ne soient pas exploitées afin de prévenir la répétition des actes. D'où l'idée d'imaginer un dispositif pour combler cette lacune. C'est dans ce contexte, après un premier essai à Chartres, que le premier intervenant social a été mis en place en 1991



➔ A La Guerche-de-Bretagne, l'intervenante sociale échange avec les gendarmes, dont le major Bruno Beaudouin, responsable de la brigade (en haut à droite).

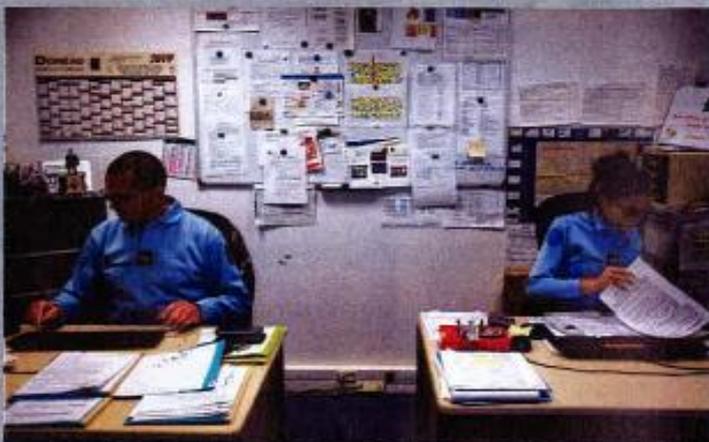
au commissariat de Limoges. Le dispositif s'est ensuite développé un peu partout en France, en particulier dans l'Ouest, une région parmi les mieux pourvues aujourd'hui en JSCG.

UNE OREILLE ATTENTIVE

Assistante sociale de formation, Christelle Mézière est chargée de l'accueil, de l'écoute et de l'orientation des victimes et des mis en cause pour lesquels des problématiques sociales ont été détectées dans le cadre des fonctions des forces de l'ordre. Une mission de prévention et de médiation qu'elle mène non seulement en partenariat avec les unités de gendarmerie

mais aussi avec de nombreux services extérieurs : centres communaux d'action sociale, services sociaux départementaux, associations... Son poste est porté par une association rennaise, l'Asfad (Action sociale et formation à l'autonomie et au devenir), qui développe de nombreuses activités, notamment dans les domaines de la lutte contre les violences conjugales et intrafamiliales. Quant au financement, il est tripartite à parts égales entre l'Etat, le département et l'intercommunalité.

Avec son grand cartable à roulettes, Christelle Mézière se déplace de brigade en brigade dans les pays de Vitré et de la Roche-aux-Fées pour assurer des per-



manances d'une demi-journée. « Je n'ai pas de bureau attribué et je dois me faire un peu de place au milieu des gilets pare-balles et des équipements militaires », raconte l'intervenante sociale en pénétrant dans la pièce qui a été mise à sa disposition aujourd'hui à La Guerche-de-Bretagne. Quand elle n'est pas saisie de situations urgentes, elle reçoit sur rendez-vous, comme ce matin. Sur les conseils des gendarmes, une femme a accepté de la rencontrer. La quarantaine, cheveux blonds, robe et bottines noires, Stéphanie s'assoit en face de Christelle Mézière qui, avant même d'écouter son histoire, l'avise qu'elle n'est « pas gendarme » et lui explique en quoi consiste son poste. Un réflexe pédagogique et une manière de souligner cette indépendance, peu évidente au premier abord, à l'égard de l'institution militaire. Sachant qu'elle est soumise au secret professionnel, les personnes accueillies peuvent se confier sereinement.

« Monsieur n'en fait qu'à sa tête », explique tout de go cette mère de cinq enfants, séparée de son conjoint depuis trois ans. Quand elle les lui confie le week-end, elle a peur. Il boit, n'a pas de logement. Elle aimerait savoir si elle a le droit de refuser qu'il les garde, si elle risque quelque chose en le faisant. « Il n'en a fait

« Je n'ai pas de bureau attribué et je dois me faire un peu de place au milieu des gilets pare-balles et des équipements militaires »

voir de toutes les couleurs », explique-t-elle. « Ça veut dire quoi, "en faire voir de toutes les couleurs" ? », lui demande l'intervenante sociale d'une voix douce. Peu à peu, Stéphanie se livre sur les raisons de la séparation, sur les violences conjugales sur fond d'addictions. Elle n'a eu d'autre choix que de partir en urgence avec ses cinq enfants. L'homme a été convoqué puis placé en garde à vue, « mais il n'y a jamais eu de suite ». Aujourd'hui, elle craint surtout pour la sécurité de ses enfants. La quadragénaire évoque aussi ses difficultés de mère solo, ses envies d'entamer une vie professionnelle et de souffler parfois le week-end. Une aide éducative avait été décidée par le juge, mais elle n'est toujours pas appliquée. Christelle lui explique qu'elle court le risque d'être poursuivie pour non-représentation d'enfant. La solution : contacter le juge aux



➔ VIOLENCES CONJUGALES : RÉHABILITER LA MAIN COURANTE ?

Depuis 2014, les orientations pénales définies par la circulaire du 24 novembre 2014 d'orientation de politique pénale en matière de lutte contre les violences au sein du couple et relative au dispositif de téléassistance pour la protection des personnes en grave danger rappellent « le caractère très exceptionnel du recueil des déclarations sur main courante ». Suivant les directives de certains procureurs de la République, de nombreux policiers et gendarmes sur le terrain refusent de plus en plus que les victimes de violences conjugales déposent une simple main courante et insistent pour qu'elles portent plainte. Ce que déplore l'ANISCG (Association nationale d'interventions sociales en commissariat et gendarmerie). « Il faut certes améliorer les pratiques, mais forcer les femmes à porter plainte, c'est une autre forme de violence et c'est absurde », souligne Laurent Puech, chargé de mission à l'ANISCG (voir ASH n° 3105 du 12-04-20, p. 36). Volonté que la situation de violence cesse sans passer par une sanction ; refus de la symbolique de la plainte, qui peut être difficile à assumer ; crainte de représailles de la part de l'auteur ou de l'entourage... Les motivations des victimes sont légitimes et devraient pouvoir être entendues. Le risque : que ces personnes finissent par disparaître des radars, se retrouvent encore plus isolées et que leur situation s'aggrave. « On pourra alors penser que la situation s'améliore alors qu'une partie des victimes ne seront en fait plus du tout visibles », observe Laurent Puech.

➔ *Ci-contre, première entrevue entre Christelle Mézière et une mère de famille.*

Christelle Mézière sur un cas particulier, une personne victime du harcèlement de son conjoint et qui n'a pas voulu déposer plainte. L'intervenante discute ensuite avec un autre gendarme d'une situation qui lui a été présentée par la direction du lycée de la commune. Un adolescent en décrochage scolaire, souvent blessé, dit s'interposer entre son père et sa mère, victime de violences conjugales. Y a-t-il trace d'une intervention des gendarmes pour ce motif ?

Le poste d'ISCG, véritable couteau suisse, se caractérise par la diversité des situations qu'il doit traiter, dont une bonne partie ne donnent d'ailleurs pas lieu à une procédure judiciaire. En 2018, parmi les cas traités par Christelle Mézière, 48 % portaient sur des violences, dont 87 % dans un contexte familial. Le reste des saisies concernait des parents d'enfants en difficulté, des différends liés à leur garde, des conflits conjugaux, des personnes isolées en difficulté sociale ou atteintes de troubles psychiques. L'autre particularité est le nombre très important de dossiers traités : 327 rien qu'en 2018. LISCG est vraiment très sollicitée. Majoritairement pour des ménages, qui ne sont d'ailleurs pas connus des services sociaux, ce qui démontre la complémentarité de ce poste par rapport à l'action des CDAS. Christelle Mézière est une interlocutrice privilégiée pour les femmes victimes de violences conjugales ou extraconjugales (103 cas en 2018, soit 25 % de plus qu'en 2017). Elle peut notamment les accompagner vers le dépôt d'une

➔ *L'ISCG échange avec la gendarme Maloenn Letellier sur un dossier, dans le respect du devoir de confidentialité.*



affaires familiales et mettre comme condition à leur garde que le père entame des soins. Empathique, elle ajoute : « La justice sera toujours sensible au fait que vous preniez des décisions dans l'intérêt des enfants. Si vous décidez de ne pas suivre l'ordonnance du juge, il faut le ressaisir et déposer une requête en référé avec votre avocat. » L'entretien aura duré une heure et quart. Parfois, cela prend beaucoup plus de temps, par exemple en situation de crise, quand l'émotion des victimes est forte.

Stéphanie sourit. Elle a obtenu des réponses et des encouragements. Même si elle est déjà suivie par l'Apase (Association pour l'action sociale et éducative), l'intervention de Christelle Mézière, loin d'être redondante, a mis de l'huile dans les rouages. La mère de famille sort du bureau rassurée. LISCG, elle, est satisfaite : « C'est une fonction gratifiante. Je me sens vraiment utile, parfois plus qu'avant, lorsque que je m'inscrivais dans un accompagnement long avec les personnes en tant qu'assistante sociale. On est dans une relation authentique. Je n'ai rien à vendre et je le dis d'emblée. » Petit tour dans les bureaux des gendarmes. Silhouette mince, cheveux châtains coiffés en chignon, la gendarme Letellier souhaite solliciter

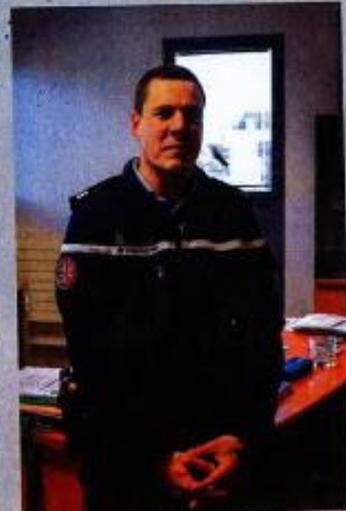
➔ plainte. « On fait souvent appel à elle pour amorcer la démarche car ce n'est pas toujours facile pour ces femmes d'avoir un homme en face d'elles », remarque le gendarme Legrand. L'intervenante sociale leur explique notamment ce qu'il importe de mettre en avant, afin d'éviter qu'elles se perdent dans les détails, qu'elles noient le gendarme sous les informations. « Je les prépare aussi au fait qu'il va poser des questions précises, parfois intimes, et que ce n'est pas pour remettre en cause leur témoignage mais pour mieux contextualiser. »

FACILITER LA MÉDIATION

Christelle Mézière fait preuve de pédagogie en déconstruisant les représentations autour des forces de l'ordre, en expliquant qu'on ne peut pas porter plainte quand il n'y a pas d'infraction caractérisée ou pourquoi les choses prennent du temps. « Les mots du gendarme et de la victime sont parfois tellement différents qu'ils ne se comprennent pas », résume le capitaine Olivier Maldant, commandant de la compagnie de gendarmerie de Vitré. Christelle réussit par son accompagnement et le dialogue à faciliter la compréhension de la pro-

toire du Pays de Saint-Malo. On peut par exemple m'orienter vers des personnes alcooliques dont le permis a été suspendu. Je les rencontre pour mettre en place des soins et voir comment ils peuvent continuer à vivre sans le permis en trouvant d'autres solutions de mobilités. » Cette dernière reçoit aussi beaucoup de parents en détresse dont les enfants ont fugué ou ont commis une première infraction. Elle cherche avec eux des solutions pour que ceux-ci reprennent une scolarisation, ou les accompagne dans une demande d'aide éducative.

Pour le capitaine Maldant, l'ISCG est devenu un maillon indispensable de la chaîne. Christelle Mézière a d'ailleurs été associée l'été dernier à la création d'un groupe d'intervention afin de mettre rapidement les victimes à l'abri. Pour autant, son intégration n'a pas toujours été une évidence, comme le reconnaît le commandant de la compagnie : « Cela a parfois été mal vécu. Il a fallu quelques séances d'explication. » Au départ, certains gendarmes ne voyaient pas à quoi elle servait : « Ils craignaient que je les contrôle ou que je leur rajoute du travail, remarque-t-elle. Il a fallu que je me familiarise avec le milieu



céder avec des termes simples et adaptés. » En prenant le temps d'écouter, l'ISCG reconnaît le préjudice des victimes tout en explorant avec elles d'autres solutions que le volet judiciaire. Une autre partie de son activité, moins connue, concerne la prise en charge des individus mis en cause. Ils ne représentent en fait que 12 % des bénéficiaires, mais « la demande est en hausse, notamment pour des situations de conflits conjugaux sans récidive », constate-t-elle. Cela permet de limiter l'aggravation des phénomènes de violence. Bien entendu, la rencontre avec le mis en cause ne s'effectue qu'avec l'accord de la victime. « Même si nos postes sont très identifiés sur les violences conjugales ou intrafamiliales, ils ne se limitent pas à ça », ajoute Lydie Bouleau, la collègue de Christelle, qui occupe depuis un an un poste d'ISCG sur le terri-

➔ Réunion entre Christelle Mézière, Elise Chemaval, sa responsable à l'association Asfad, et le capitaine Olivier Maldant, commandant de la compagnie de gendarmerie de Vitré.

militaire pour pouvoir me légitimer. » A l'interface de plusieurs acteurs judiciaires et sociaux, l'ISCG travaille en réseau, mais aussi en toute indépendance et de manière très autonome sur un large territoire. Une spécificité qu'apprécie Christelle Mézière, qui pointe néanmoins le revers de la médaille : un sentiment d'isolement. Elle qui exerce à distance de son employeur, l'Asfad, aimerait s'appuyer plus souvent sur ses collègues, bénéficiaire de leur retour d'expérience ou de leur soutien par rapport à certaines situations rencontrées. Pour échanger, il faudrait aussi avoir du temps. Une denrée rare pour l'ISCG qui croule sous les rendez-vous et les coups de fil. Justement, le téléphone sonne... Encore un nouveau dossier à traiter. ●

SOLENNE DUROUX
PHOTOS ARMANDINE PENNA